

ENSEMBLE!

Numéro 64 / Trimestriel
Décembre 2008 / mars 2009

POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

2009: ça va chauffer!



- ▶ **CRISE ÉCONOMIQUE** Une crise, oui. Mais de quoi?
- ▶ **ENERGIE** Evaluation de l'Ordonnance bruxelloise gaz-électricité
- ▶ **CHASSE AUX CHÔMEURS** Les plus de 50 ans mis en jeu

Belgique - Belgie
P.P.
1020 Bruxelles 2
1/1480



LES TRAVAILLEURS NE SONT PAS DES OUTILS

SOUTENEZ 11.11.11 POUR
MONDIALISER LE TRAVAIL DECENT

000-0000011-11

travail décent
vie décente

CNCD **11.11.11**
UN COMBAT DE PLEINS DROITS

www.travaildecent.be

www.cncd.be

Qu'est-ce qui est en crise? Et quelle issue?

/ **Arnaud Lismond et Luca Ciccia**
Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

A gauche comme à droite, la "crise" est sur toutes les lèvres. Mais une crise de quoi et comment en sortir? Sur ces deux points, l'unanimité de façade se lézarde.

Il y a, d'une part, des crises qui ont été mises en avant par les grands médias, qui reviennent dès lors sans effort à l'esprit de chacun. Celle des "subprimes" et des "actifs toxiques", qui auraient été imprudemment accumulés par les quartiers généraux financiers de l'économie capitaliste. Leur appel aux Etats (c-à-d. aux contribuables) pour payer l'addition. Le krach boursier, la chute de l'indice BEL 20 (ramené à moins de 40% de son sommet de mai 2007). Le dépit de la bourgeoisie, frappée au portefeuille par les effets de ses propres exigences de profits toujours plus importants et de dérégulations effrénées. Enfin, la contagion dans l'économie réelle, les perspectives de croissance économique négative. Les licenciements et les timides plans de relance annoncés...

ET PUIS, IL Y A LES CRISES QUI NE FONT PAS LES UNES DES JOURNAUX ou que les faiseurs d'opinions ont habitué à considérer comme des faits malheureux mais inhérents à l'ordre des choses. *"Quarante millions de personnes supplémentaires ont rejoint cette année les rangs des sous-alimentés de la planète, du fait principalement de la hausse des prix des denrées alimentaires. Cela porte le nombre d'affamés dans le monde à 963 millions, contre 923 millions en 2007."* ❶ Qui en parle en Belgique? Et pourtant, est-ce un fait divers indépendant de l'organisation de l'économie? Un détail?

TOUTES CES CRISES QUI SONT LIÉES AU MÊME ORDRE GÉOPOLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DOMINANT.

Les guerres impérialistes, directes ou indirectes, menées pour permettre à quelques multinationales de s'approprier les matières premières. L'instauration d'un grand marché européen et mondial dérégulé, organisant la mise en concurrence généralisée de tous les travailleurs et la pression à la baisse sur les salaires. La démolition, coordonnée au niveau européen, notamment à travers le processus de Lisbonne, des fonctions protectrices et redistributrices de l'Etat développées après-guerre, des entreprises et des services publics, de la sécurité sociale, et singulièrement du droit au chômage et à l'aide sociale. L'explosion des inégalités dans la répartition des richesses produites et la régression vers le traitement caritatif de l'exclusion sociale, vers des plans de lutte contre la pauvreté, affichant plein de bonnes intentions mais dénués de moyens. La remise en cause des droits démocratiques, notamment au nom de la lutte antiterroriste. Sans oublier les sans-papiers, fuyant la misère ou l'oppression et maintenus, malgré les engagements pris par notre gouvernement, dans la clandestinité, le travail noir au rabais et la crainte de l'expulsion...

FACE À LA MENACE DE RÉCESSION ÉCONOMIQUE,

mais face aussi à ces crises sociales et démocratiques, les solutions actuellement avancées par les gouvernements paraissent soit dérisoires soit à

côté du sujet. Si les travailleurs sont encore souvent dans le brouillard, le patronat est déjà prêt à utiliser la récession pour justifier de nouvelles attaques contre nos acquis, pour comprimer les salaires, pour faire encore plus primer le profit des détenteurs de capitaux sur le développement humain partagé.

L'HISTOIRE EST FAITE DE SERVITUDE VOLONTAIRE,

de têtes courbées, de naïfs qui n'ont pas voulu penser par eux-mêmes ou osé agir collectivement, pressurés, grugés et - au besoin - in fine conduits à l'abattoir "pour leur plus grand bien". Mais elle est aussi, comme le montre notre passé et l'exemple récent de l'Amérique latine (qui se réveille après avoir été longtemps pillée), faite de peuples qui refusent le déclin, qui s'organisent politiquement et syndicalement, de progrès réalisés en dépassant des crises. Sortirons-nous de cette crise par le bas ou par le haut? A nous de choisir notre scénario d'avenir.

CE CHOIX EST DEVANT NOUS.

S'ils ne veulent pas subir les solutions socialement et démocratiquement régressives que le patronat tentera d'imposer, le monde du travail, ses organisations et les citoyens en général sont requis de faire l'effort nécessaire pour comprendre ce qui leur arrive et pour peser sur les réponses collectives qui seront apportées. A sa mesure, ce journal tentera d'y contribuer. Meilleurs vœux de réflexions et de luttes pour 2009.

❶ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Com. Pr. 9.12.08

REJOIGNEZ-NOUS !

ABONNEZ-VOUS À ENSEMBLE!



- ▶ 15 euros / an: travailleurs
- ▶ 8 euros / an: sans-emploi et étudiants
- ▶ 30 euros / an: organisations
- ▶ Abonnements groupés: contactez notre secrétariat

ADHÉREZ AU COLLECTIF

Vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales

- ▶ 30 euros / an: travailleurs
- ▶ 15 euros / an: sans-emploi et étudiants
- ▶ 60 euros / an: organisations
- ▶ 30 euros / an : petites organisations ou organisations de sans-emploi

Numéro de compte au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion:
068-2370559-03

Ajouter en communication: ABO ou COTIS, suivant votre choix.

Merci à tou(te)s pour votre soutien !

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, c'est...

Créé en 1996, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion: emploi et revenu pour tous (asbl) associe des personnes, des associations et des acteurs syndicaux (dont la CSC-Bruxelles, la FGTB Bruxelles et la CNE) unissant leurs forces pour lutter contre l'exclusion.

Notre préoccupation centrale: renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser, dénoncer et combattre ensemble les mécanismes économiques, sociaux, politiques qui produisent l'exclusion sociale.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion publie depuis sa création un journal bimestriel et s'est particulièrement impliqué ces dernières années dans la défense du droit à l'aide sociale et au chômage.



PLUSIEURS CAMPAGNES SONT EN COURS:

- ▶ Activation des chômeurs: www.stopchasseauxchomeurs.be
- ▶ Pour des CPAS conformes à la dignité humaine: www.asbl-csce.be
- ▶ Allocation de garantie de revenu: www.retraitdelareformeducomplementdechomage.be ou www.rragr.be

SI VOUS SOUHAITEZ CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DE NOS ACTIONS VOUS POUVEZ:

- ▶ Faire connaître l'association et son journal à votre entourage
- ▶ Vous impliquer dans la vie de l'asbl en collaborant au journal, aux actions, aux forums ou en renforçant notre conseil d'administration
- ▶ Devenir membre et soutenir ainsi pleinement le Collectif (et par là même recevoir le journal)
- ▶ Vous abonner au journal du Collectif

www.asbl-csce.be

EDITO

- (3) Qu'est-ce qui est en crise? Et quelle issue? (Arnaud Lismond et Luca Ciccina)

ACTU

- (6) Les nouvelles du front
- (7) Danger de mutation au journal Le Soir (Denis Desbonnet, Arnaud Lismond)
- (10) Allocations au seuil de pauvreté: courage, fuyons! (Jean-Marie Coen)
- (12) Visas étudiants: une réforme aux relents xénophobes (Renaud Maes)
- (14) AIP: comment la FEB a torpillé le plan de relance (Luca Ciccina)

CRISE ECONOMIQUE

- (18) Une crise, oui. Mais de quoi? (Henri Houben)
- (22) Crise de la répartition primaire et pauvreté (Olivier Hubert)
- (24) Pour une nouveau "Bretton Woods", leçons de Jacques Sapir

CHASSE AUX CHOMEURS

- (28) Quel plan de tir en 2009? (Yves Martens)
- (32) CSC: chômeurs, pas fraudeurs
- (33) FGTB: revoir le contrôle dans son ensemble

CPAS

- (34) Hors du contrôle, point de dignité? (Bernard Dutrieux)
- (37) Activation, autonomie: à tout prix? (Deborah Oddie)

ENERGIE

- (38) Accès à l'énergie à Bruxelles: en avant vers le progrès! (Paul Vanlerberghe)
- (40) De bonnes protections à mettre en pratique (Claude Adriaenssens)
- (42) Limiter les prix, pas la puissance (Marie-Christine Renson)
- (45) Une réglementation forte face aux enjeux sociaux (Evelyne Huytebroeck)
- (48) Manque total de transparence vis-à-vis du consommateur (Didier Gosuin)
- (50) Ce qu'en pensent les acteurs de l'énergie à Bruxelles (Paul Vanlerberghe)

PAUVRETE

- (52) Aide alimentaire et pauvreté prospèrent (Denis Desbonnet, Jean-Marie Coen)
- (54) La lutte contre la pauvreté comme priorité politique n°1 (interview de Jan Béghin)
- (58) Acteurs et réalités de l'aide alimentaire (Stéphanie Devlésaver)

DROITS FONDAMENTAUX

- (62) Toute la population sous contrôle (Axel Bernard)

AILLEURS

- (66) S'inspirer des actions citoyennes au Venezuela (Myriam Djegham)

INFOR-DROITS

- (70) Arriéré locatif, expulsion et intervention du CPAS (Alessandro Grumelli)

UNE PUBLICATION DU

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, Place Loix 7 (bte 27), 1060 Bruxelles. 02/535.93.50.

RÉDACTEUR EN CHEF

Luca Ciccina
(luca@asbl-csce.be)

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Jean-Marie Coen
(jmc@asbl-csce.be)
Yves Martens
(yves@asbl-csce.be)

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Claude Adriaenssens, Axel Bernard, Freddy Bouchez, Luca Ciccina, Jean-Marie Coen, Denis Desbonnet, Stéphanie Devlésaver, Myriam Djegham, Bernard Dutrieux, Alessandro Grumelli, Henri Houben, Olivier Hubert, Arnaud Lismond, Renaud Maes, Yves Martens, Deborah Oddie, Marie-Christine Renson, Paul Vanlerberghe.

DESSINS

Titom
(www.bxl.attac.be/titom)
Stiki
(http://ledessindulundi.site.voila.fr/)

Les illustrations de Titom ainsi que ce journal sont mis à disposition suivant la licence Creative commons.

MISE EN PAGE

Clutinc Officina

REMERCIEMENTS

Stéphane Pastor et Christian Nauwelaers pour leur relecture attentive.

EDITEUR RESPONSABLE

Felipe Van Keirsbilck, Place Loix 7 (bte 7), 1060 Bruxelles

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s). Tous les articles peuvent librement être reproduits à condition de mentionner la source.

AVEC LE SOUTIEN DE

La Communauté française de Belgique



CULTURE
JEUNESSE
ÉDUCATION PERMANENTE

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl a été reconnu en tant qu'association d'éducation permanente inscrivant son action dans l'axe 3,2; soit la production d'analyses et d'études, diffusées par imprimés et Internet.

Durs temps pour les CPAS

LA PAUVRETÉ NE CESSE DE S'AGGRAVER et voilà que la crise économique va sans doute jeter encore plus de démunis vers ce dernier filet de protection qu'est l'aide sociale. Si l'Etat fédéral prend en charge la majeure partie des dépenses de RIS, le solde ainsi que les dépenses de personnel des CPAS sont à charge des budgets communaux. Comme la loi prévoit qu'un CPAS ne peut pas être en faillite, la commune est en principe obligée de couvrir le déficit de son CPAS. En pratique, il y a donc une concertation permanente entre la commune et son CPAS sur le niveau des dépenses de celui-ci. Or voici qu'une étude de Dexia montre que les CPAS wallons reçoivent chaque année moins d'argent des communes dont ils dépendent. "La dotation communale au CPAS a progressé moins

rapidement que les autres dépenses communales au cours de la période considérée", constatent les chercheurs de l'ancien Crédit communal. Ainsi, de 2000 à 2008, la part de la dotation communale au CPAS est passée progressivement de 9,8% à 8,5% du total des dépenses communales ordinaires. Pourtant, les CPAS reçoivent "des missions sans cesse croissantes", notent les chercheurs de Dexia. Qui observent aussi que les CPAS des communes urbaines dépendent le double de ceux situés dans des zones dites "résidentielles" (à savoir des communes situées en bordures des villes et avec une population importante). D'une manière générale, la pauvreté se concentre dans le centre des grandes villes. Fort logiquement, les CPAS réagissent à ces chiffres.

Christophe Ernotte, directeur de la fédération des CPAS wallons, veut notamment que les centres soient mieux financés "pour la mise à l'emploi et l'insertion sociale", ainsi que pour la mise en formation. Des missions pas négligeables, puisque les CPAS mettent à l'emploi près de 20.000 personnes par an dans le pays. Toujours en matière de financement, l'Union des villes et des communes wallonnes (UVCW) a obtenu de la région wallonne que le fonds spécial de l'aide sociale soit majoré dès 2009 d'un montant de 5 millions d'euros supplémentaires (le montant actuel est de 47 millions d'euros). Auparavant, la fédération des CPAS wallons avait déjà obtenu 1% d'augmentation de ce fonds à partir de 2010. ■

Interview de Christophe Ernotte en page 36.

Temps de travail: réveil du parlement

LE PARLEMENT EUROPÉEN A REJETÉ une proposition de directive qui aurait permis de travailler plus de 48 heures par semaine. Ce rejet a été acquis à une très large majorité. Le texte incriminé aurait introduit la possibilité pour les travailleurs, à titre individuel, d'accepter une durée maximale de travail de 60 à 65 heures par semaine. C'est le second passage de cette directive devant le parlement européen, qui avait déjà rejeté cette clause une première fois. Le texte va désormais entrer dans une procédure de



conciliation entre le parlement et le conseil des Ministres. Un accord s'annonce difficile, même si la

présidence française de l'Union avait demandé aux députés d'accepter le texte car c'était le meilleur compromis possible "compte tenu de l'état des forces en Europe" (Ben tiens, voilà une chanson qu'on a déjà entendue.) Les eurodéputés ont aussi rejeté une nouvelle définition du "temps de garde", qui n'assimilait plus les périodes d'inactivité à du temps de travail. La CES avait mobilisé plusieurs milliers de manifestants avant le vote, le 16 décembre, à Strasbourg. ■

"RIONS" AVEC LES TITRES-SERVICES!



Les publicités pour les entreprises de titres-services se suivent et se ressemblent, toutes aussi sexistes les unes que les autres (voir notre numéro 60-61). On sait que ce dispositif d'emplois précaires embauche surtout des femmes peu qualifiées. De là à revenir en plus au temps des domestiques, il y avait un pas... que d'aucuns franchissent allégrement.

VITE

►CRISE

Faut-il en rire ou en pleurer? Le Mont de Piété a fait des bénéfices en 2008. Les collectionneurs fortunés vont faire des bonnes affaires, la crise ne sera pas perdue pour tout le monde.

►MOSQUITO

On connaissait le Mosquito, ce dispositif émettant des sons suraigus que ne supportent pas les adolescents. Mais voilà que la société galloise à l'origine de cette charmante trouvaille met sur le marché une version "multi-âges", qui vise en particulier les sans abris! Motif: ils se ras-

semblent dans des lieux publics, où d'autres personnes pourraient ne pas se sentir en sécurité du fait de leur présence. C'est beau, le progrès.

►VENEZUELA

Suite à l'entrée des troupes israéliennes dans la bande de Gaza, le gouvernement du

Venezuela a décidé d'expulser l'ambassadeur d'Israël et une partie du personnel de l'ambassade. La mission vénézuélienne aux Nations-Unies s'est jointe à d'autres pays pour demander "d'appliquer des mesures urgentes et nécessaires pour stopper cette invasion", a dit le gouvernement d'Hugo Chavez.

Danger de mutation au journal **Le Soir**

LA VOLONTÉ UNILATÉRALE DE LA DIRECTION DU QUOTIDIEN LE SOIR D'AFFECTER LA JOURNALISTE MARTINE VANDEMEULEBROUCKE À LA MODÉRATION DU FORUM INTERNET A ENTRAÎNÉ BEAUCOUP DE RÉACTIONS. ET SOULEVÉ QUELQUES QUESTIONS SUR LES RAISONS DE CETTE MUTATION.

Denis Desbonnet

Animateur au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

Vers la fin novembre, nous avons appris que Martine Vandemeulebroucke, journaliste du journal *Le Soir* très appréciée pour sa couverture de sujets sociaux (droit au logement, sans-papiers, racisme, extrême-droite...) ferait l'objet d'une mutation d'autorité vers "l'animation et la modération" du forum en ligne du journal.

La nouvelle a suscité l'émotion. Elle a tout d'abord entraîné des réactions au sein de la profession, choquée (à tout le moins) par le procédé. Nous reproduisons ci-après les réactions des journalistes Hugues Le Paige et Philippe Leruth, publiées sur leurs blogs respectifs. La nouvelle a aussi motivé un communiqué commun de l'AJP (Association des journalistes professionnels), du SETCa et de la Société des journalistes professionnels du *Soir*. De nombreux messages ont encore été adressés par des lecteurs ou des responsables associatifs à la direction du *Soir*.

VOIE DE GARAGE?

Pour beaucoup, cette décision unilatérale de la direction est

apparue comme la mise à l'écart d'une plume engagée. Car pour qui cherche à connaître et à comprendre l'actualité sociale de façon tangible, vue et analysée depuis le terrain, au coude à coude avec ceux qui la vivent (et, le plus souvent, la subissent...), les papiers de Martine Vandemeulebroucke représentent une bouffée d'oxygène, dans un paysage médiatique formaté, où les sans-grade et les sans-voix peinent de plus en plus à se faire entendre.

Aux dernières nouvelles, cette "réaffectation" contrainte et forcée aurait été momentanément suspendue pour une durée de trois mois, au terme d'une négociation très dure. Ceci ne signifie toutefois pas qu'on en restera là, car une restructuration plus vaste est annoncée au *Soir* pour la fin mars. Le journal voit en effet ses ventes s'éroder, du fait notamment de la concurrence du média Internet, nous dit-on.

Pour y voir plus clair et éviter les procès d'intention, nous avons suscité une réaction de Béatrice



DR

Delvaux, rédactrice en chef du *Soir*. Soyons francs, son plaidoyer *pro domo* ne nous convainc guère. Nous continuons donc à affirmer notre solidarité avec Martine Vandemeulebroucke, via une lettre ouverte à la rédaction et aux lecteurs du *Soir* que nous publions à la suite de cet article.

RÉACTION DE BÉATRICE DELVAUX

Faute d'avoir pu joindre Béatrice Delvaux directement et eu égard à nos délais de parution, nous lui avons adressé nos questions par e-mail. Suite à cette démar- ➔

HUGUES LE PAIGE

"Un journal, c'est un ton, un style, une histoire et peut-être avant tout des signatures qui les incarnent et leur donnent du sens. Au Soir, comme ailleurs, il y a ainsi quelques grandes signatures qui fondent l'identité du quotidien. [...] On n'aborde pas les questions sociales (dont celle, par exemple, des sans-papiers) sans les articles de Martine Vandemeulebroucke.

Or, voilà précisément que la direction du Soir veut muter cette dernière contre son avis et sans concertation vers le Forum et le service internet (modération des contributions des lecteurs sur le web). Outre le manque de respect professionnel pour une journaliste qui compte 29 ans de "maison" et ce que représente cette mutation non souhaitée pour l'intéressée, la direction du quotidien appauvrit ainsi volontairement sa couverture des événements sociaux déjà négligée ou sous – et souvent mal – traitée dans l'ensemble de la presse belge.

Par ailleurs, on ne peut s'empêcher d'entrevoir la dimension symbolique d'une telle décision. Ces journalistes – ces femmes journalistes- comme Martine Vandemeulebroucke résumant aujourd'hui comme hier une certaine idée du Soir, celle qui précisément résiste à la tentation de la peopolisation de la presse, présente au quotidien bruxellois comme partout ailleurs. [...]

Naturellement la direction d'un quotidien comme Le Soir décide souverainement de la composition de ses équipes mais l'élimination d'une signature comme celle-là dépasse de loin les contingences rédactionnelles. Au-delà de la solidarité personnelle et professionnelle que l'on a envie de manifester à Martine Vandemeulebroucke dans ces circonstances, il ne faut pas perdre de vue le sens d'une telle décision pour l'orientation globale du principal quotidien francophone."

Posté le 30 novembre 2008 sur le blog de Hugues Le Paige.

PHILIPPE LERUTH

"La direction du Soir tente d'imposer d'une manière brutale un changement d'affectation complet à ma consœur. L'AJP (Association des journalistes professionnels), le SETCa, et la Société des journalistes professionnels du Soir ont déjà protesté vigoureusement contre cette manière d'agir, mais la démarche est maintenue: de gré ou de force, on veut forcer Martine à accepter une double affectation dont elle ne veut pas.

[...] Le mouvement m'indigne d'autant plus qu'il vise une journaliste engagée et jalouse de son indépendance - avec laquelle je ne suis pas toujours d'accord d'ailleurs - précisément parce qu'elle a cette double qualité. Il me choque d'autant plus que, pendant plusieurs années, j'ai pu compter sur l'engagement de Martine dans la défense de la profession, au sein des conseils de direction de l'Association générale des journalistes professionnels de Belgique et de l'Association des journalistes professionnels que j'avais l'honneur de présider."

Posté en novembre 2008 sur le blog de Philippe Leruth.

→ che, madame Delvaux nous a téléphoné pour nous livrer son point de vue officiel sur certains aspects de cette affaire.

BÉATRICE DELVAUX

► Tout d'abord, je souligne qu'il s'agit d'une question purement interne à la rédaction du *Soir*, qui n'a rien d'idéologique ni de stratégique. D'ailleurs, en général, je ne commente pas les initiatives de la direction et encore moins les notifications d'affectation. Lesquelles sont de notre ressort et se font très régulièrement sans susciter le moindre problème. Si je m'exprime cependant aujourd'hui, c'est uniquement parce que cette décision a donné lieu à des informations erronées et à des simplifications qui méritent d'être rectifiées.

► Ensuite, je tiens à dire que les rubriques du *Soir* sont toutes aussi respectables les unes que les autres. Il n'y en a pas de plus ou moins prestigieuses, et toutes participent à la même démarche journalistique.

► Plus particulièrement, le forum du *Soir* est une rubrique essentielle et qui le sera de plus en plus à l'avenir, c'est donc tout sauf un "placard". Au contraire, pour un journaliste, c'est une place de choix pour y faire entendre sa voix et celle de ceux dont il souhaite se faire l'interprète. Le travail qu'on y mène n'est pas différent en essence que celui des articles "papier". Soit dit en passant, penser qu'on puisse vouloir museler quiconque en lui proposant de rejoindre l'équipe du forum du *Soir* est en soi une absurdité. Et c'est de surcroît insultant pour cet outil et les journalistes de notre rédaction qui le font vivre.

► Dans le même ordre d'idées, j'affirme très nettement que les sujets ayant trait au progrès social, aux injustices et aux discriminations, aux droits humains, tels que la question des sans-papiers, le problème du logement, le danger de l'extrême droite... font partie

de nos préoccupations majeures et de notre ligne éditoriale. *Le Soir* y accordera une place importante demain, tout comme il le fait aujourd'hui, quels que soient les journalistes qui les traiteront ou la rédaction en chef en place: la couverture de tels sujets ne dépend pas, heureusement, de telle ou telle personne.

► Plus globalement, je suis profondément convaincue qu'aucun journaliste, qu'il soit du *Soir* ou de la planète presse, ne pourra faire l'économie de l'outil internet, ni même probablement d'une écriture partiellement via le web. C'est une évolution inéluctable et qui ira en s'accéléralant... mais aussi une formidable opportunité de donner plus de retentissement encore à ces sujets, lesquels restent parfois trop confinés dans un certain "ghetto".

► C'est pourquoi je souhaite que ceux-ci soient traités de façon dynamique, en allant chercher l'information, à travers des témoignages, des reportages, des cartes blanches et des "focus"... Et pas seulement non plus à travers une rubrique "spécialisée" ne touchant qu'un lectorat sensibilisé: il faut qu'au *Soir*, cela fasse l'objet d'un traitement transversal, à travers divers angles de vue: en pages politique, social, société, via le forum, sur le web comme sur le format papier... Il faut "revisiter" cette actualité, lui redonner l'impact qu'elle mérite.

► Enfin, la polémique actuelle me semble disproportionnée, d'une part par rapport au tour qu'a pris une discussion je le répète liée à une réflexion sur la réorganisation de la rédaction, mais aussi et surtout parce que c'est l'arbre qui cache la forêt: la rédaction en chef et la direction du *Soir* sont en effet confrontées à des enjeux, économiques et stratégiques, bien plus complexes et cruciaux, dans le contexte difficile que connaît la presse écrite, enjeux au nombre desquels la place d'Internet est d'ailleurs un élément capital. ■

Lettre ouverte de soutien à Martine Vandemeulebroucke

A LA DIRECTION DU JOURNAL LE SOIR, AUX JOURNALISTES DU SOIR, AUX LECTEURS ET LECTRICES DU SOIR.

Arnaud Lismond
Président du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

Depuis 1996, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl est actif dans les différents domaines sous lesquels se décline son objet social: défense du droit au chômage, de l'accès à l'aide sociale et à la santé, lutte contre la pauvreté, sans-papiers...

Force nous est de constater qu'à l'exclusion économique et sociale, se superpose encore l'exclusion médiatique. Ces matières sont en effet trop souvent ignorées par les grands médias, traitées à la hâte ou sans en faire ressortir les enjeux humains et démocratiques qu'elles recèlent. A l'inverse, nous avons particulièrement apprécié, depuis de longues années, la couverture plus avancée de ces sujets par Martine Vandemeulebroucke dans les colonnes du journal *Le Soir*. En leur ouvrant les portes de ce grand quotidien et grâce à la qualité de son travail journalistique, celle-ci a contribué à donner un plus large écho à ces sujets et à améliorer leur prise en considération.

Notre association a dès lors été étonnée d'apprendre que, après 29 années de service au sein de la rédaction, la Direction du *Soir* avait voulu lui imposer une mutation non concertée vers la gestion des forums du site du journal en ligne et les tâches de modération qui y sont liées. Nos regrets qu'une telle démarche ait été entreprise se joignent à ceux déjà émis par l'Association des journalistes professionnels, le Setca et la Société des journalistes professionnels du *Soir*.

Si aucune fonction dans un journal n'est indigne en elle-même, il est faux qu'elles soient toutes équivalentes.

“ Là où le média internet convient parfaitement à l'information immédiate et globale, le papier reste le support privilégié pour l'information profonde, celle qui est faite de recul, de réflexion, d'analyse et de proximité.”

(Groupe Rossel, “Notre vision” - www.rossel.be)

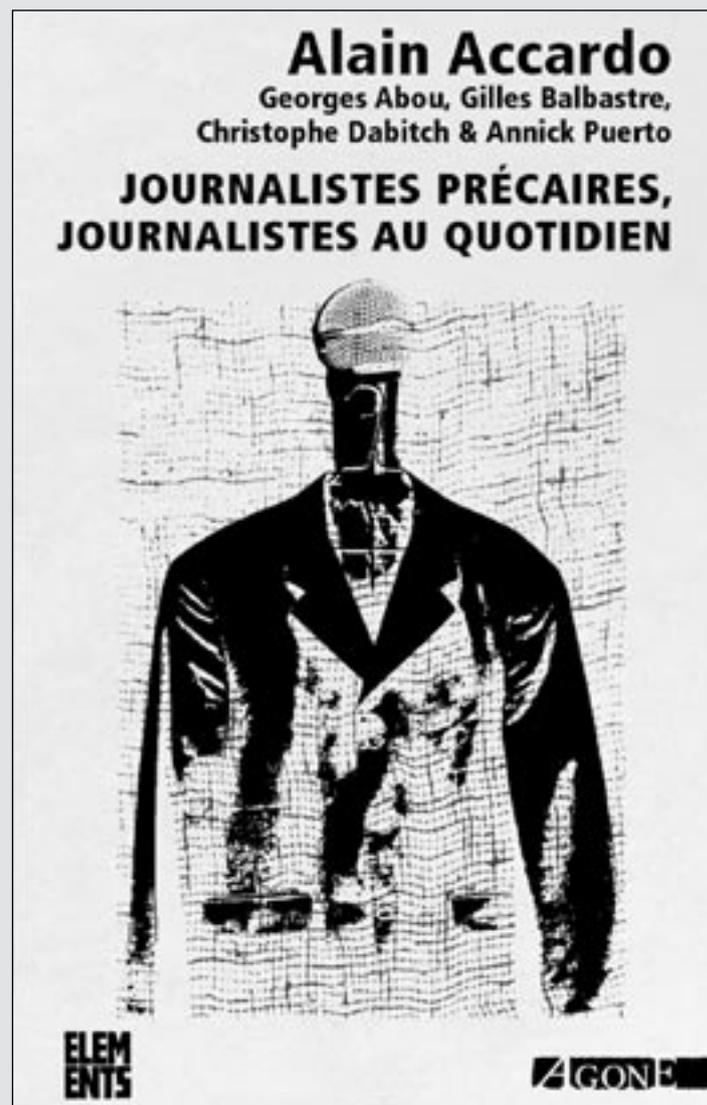
Cette réaffectation non choisie de la couverture de sujets sociaux dans les pages du journal vers la gestion d'un forum en ligne ne peut être vécue que comme un déclassement. Une telle décision ne porterait pas seulement atteinte à la journaliste elle-même, aux personnes concernées par les sujets qu'elle couvre et à la

qualité du journal dans lequel elle publie. Elle porterait également atteinte à la profession et à son rôle général dans la société. A travers une telle décision, on banaliserait l'idée que le journaliste est taillable, flexible et réaffectable à l'infini, sans égard pour la progression de la carrière, la qualification ou l'expérience acquise.

Face à la menace que fait peser sur la presse quotidienne la récession économique annoncée (malgré des bénéfices parfois confortables des éditeurs), nous sommes persuadés que les journalistes constituent la principale ressource des journaux. Plutôt qu'une course à la reconversion à Internet, nous sommes également convaincus que la qualité de leur travail, et donc de leurs conditions de travail, est le meilleur gage d'avenir de la presse écrite.

Lors de la redéfinition du journal en 2005, sa rédactrice en chef avait promis aux lecteurs de réaliser: *“Un Soir qui revendiquera plus que jamais l'audace, les prises de position et l'impertinence. Un Soir progressiste, attaché à la volonté de faire bouger la société. Et qui veut vous pourvoir, vous lecteurs, des moyens d'être des acteurs de votre quotidien. Le Soir veut donner à réfléchir. Mais également infiniment de plaisir.”* Nous lui demandons de tenir aujourd'hui cet engagement, ce qui ne peut selon nous se faire qu'avec des journalistes valorisés dans leur statut et avec le maintien de la présence dans les colonnes du soir de ses journalistes les plus expérimentés, comme Mme Vandemeulebroucke.

Nous prenons acte de la récente décision de la direction du *Soir* d'appliquer un moratoire de trois mois sur ce changement d'affectation. Pour toutes les raisons précitées, nous l'invitons toutefois à y renoncer définitivement et à maintenir Mme Vandemeulebroucke dans ses fonctions actuelles. ■



GILLES BALBASTRE: “LA PRÉCARITÉ DES JOURNALISTES LES Pousse À NÉGLIGER LE TRAVAIL D'ENQUÊTE.”

Allocations au seuil de pauvreté Courage, fuyons!

Les derniers débats au parlement fédéral en vue de relever les allocations sociales au seuil de pauvreté (et dans le même temps supprimer la catégorie cohabitant) ont bien failli se conclure par un enterrement de première classe de la proposition de loi qui vise ces objectifs. Cette fois la charge est venue du CD&V. Par contre, le PS a changé son fusil d'épaule pour prendre la défense d'une proposition de loi qu'il avait jusqu'ici fort critiquée (voir plus loin).

Tout ceci s'est produit le 22 octobre dernier, lors d'une séance de la commission Santé publique de la Chambre où était discutée la proposition de loi (déposée par Ecolo-Groen!) dont nous parlons. Le 22 octobre, c'est-à-dire... 5 jours à peine après la journée mondiale pour le refus de la misère, qui a lieu chaque année le 17 octobre. Ce jour là, de nombreuses associations avaient manifesté pour le relèvement de tous les bas revenus, en particulier les minima sociaux (voir encadré et photo).

A ce jour, les débats en sont restés là. Mais c'est dire le sérieux avec lequel certains partis politiques considèrent cette revendication... qu'ils sont pourtant nombreux à avoir incluse dans leur programme (cf. Journal du Collectif 62, pp. 30-33). Alors que de nouvelles échéances électorales se rapprochent, il sera bon de s'en rappeler... Mais nous n'en sommes pas encore là. Revenons à notre texte de loi.

PROPOSITION DE LOI ÉLARGIE

Nous avons déjà présenté en détails dans nos précédents

LE RELÈVEMENT DES ALLOCATIONS SOCIALES AU SEUIL DE PAUVRETÉ ET LA SUPPRESSION DU STATUT COHABITANT ONT FAILLI ÊTRE ENTERRÉS LORS DE RÉCENTS DÉBATS AU PARLEMENT, QUELQUES JOURS APRÈS LA JOURNÉE MONDIALE DE REFUS DE LA MISÈRE.

Jean-Marie Coen
Animateur au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

numéros ❶ cette proposition de loi et les estimations financières qui l'accompagnent. Pendant l'été 2008, le texte dont nous parlons a toutefois été largement remanié, par l'ajout d'une dizaine d'amendements. ❷ Une large majorité de députés reprochait en effet au texte initial de ne s'occuper que du revenu d'intégration, au détriment des autres allocations sociales. Les élus craignaient de créer des "discriminations" entre allocataires, mais également des "pièges à l'emploi". De leur côté, les syndicats soulignaient qu'à leurs yeux les allocations de sécurité

sociale (issues d'une cotisation) ne pouvaient être inférieures aux prestations d'aide sociale (RIS et allocations assimilées).

La proposition de loi s'accompagne désormais de cinq nouveaux chapitres, qui portent sur les autres prestations sociales: chômage (y compris allocation d'attente), pensions (de retraite et "de survie"), allocations pour personnes handicapées (de remplacement et d'intégration), indemnité d'incapacité primaire et d'invalidité, GRAPA. Bien sûr, à chaque fois, les taux cohabitant sont relevés au

niveau des montants isolés. Autre nouveauté: les montants sont relevés au niveau du seuil de pauvreté de l'année en cours, ce qui va donc entraîner (si la loi est votée...) une liaison automatique des minima au seuil de pauvreté. Enfin, troisième changement, le relèvement des allocations au seuil de pauvreté est étalé sur 4 ans, ceci afin de diminuer son impact budgétaire. Rappelons que la Cour des Comptes a estimé le coût du relèvement annuel de tous les minima au seuil de pauvreté 2007 (seuil disponible lorsque la Cour a fait son calcul) à 1,25 milliards d'euros. ❸

17 octobre: "Haut les bas revenus!"

Flonflons, concerts, discours... et même une visite de la princesse Astrid. Une fois par an, le 17 octobre, les pauvres sont gâtés. C'est "leur" journée: la journée mondiale du refus de la misère. Jour de "fête" un brin paradoxal, c'est surtout l'occasion pour les plus démunis de donner à entendre et à voir leur combat contre la pauvreté, à l'aide de stands, concerts et pièces de théâtre, actions réalisées par et pour des "associations où les pauvres prennent la parole". Pour ponctuer la matinée et marquer le coup, le réseau

belge de lutte contre la pauvreté avait organisé une manifestation pour mettre en lumière la proposition phare de son memorandum. "Hauts les bas revenus!" scandaient bannières, ballons et tee-shirts. C'est donc dans une ambiance festive et colorée que plus de 500 personnes se sont rendues à la Bourse, le vendredi 17 octobre, pour réclamer une hausse de tous les bas revenus: minima sociaux mais aussi bas salaires.

Ce n'est qu'un début, continuons le combat!



CSCE

REVIREMENTS POLITIQUES

La nouvelle proposition rencontre donc les préoccupations de la plupart des députés. Dès lors, comment expliquer les revirements du CD&V et du PS? Par des évolutions en sens inverse. Jusqu'ici, le CD&V avait plutôt défendu la proposition, du moins son examen. Mais depuis que le texte a gagné en crédibilité (grâce à l'avis de la Cour des comptes), en épaisseur (on parle désormais de toutes les allocations, plus seulement du RIS) et en soutien (la manifestation du 17 octobre, notamment), est venu le temps de passer des paroles aux actes. Du coup, la patate chaude politique s'est rapprochée de la table du Premier ministre Yves Leterme... CD&V.

Car du temps où il battait la campagne pour les législatives (c'était en 2007, il y a un siècle), le dit Yves Leterme avait promis de relever le RIS et d'autres allocations vers le seuil de pauvreté. La tête de liste du CD&V avait même prévu de faire grimper le budget

nécessaire à 2 milliards d'euros par an d'ici 2011. Ce n'était "que" la promesse d'un élu en campagne (le programme de son parti est nettement moins précis sur la question). Mais venant du futur Premier ministre pressenti, de telles promesses engagent. ④

Eminent représentant du CD&V dans la commission Santé publique (qu'il copréside), Luc Goutry a donc pris ses responsabilités... et saisi le prétexte des discussions en cours sur le budget (qui avaient lieu à la fin octobre), les (mauvaises) nouvelles sur les marges disponibles ainsi que les premiers soubresauts de la crise économique pour tenter d'enterrer une proposition qui serait désormais jugée "trop chère". Tout ceci au nom de la "responsabilité politique", plaide Goutry, car un homme politique "ne doit pas s'engager à des promesses qu'il ne peut pas tenir". Se rendait-il compte qu'il reniait ainsi son chef de file? Mais peu importe. Les pauvres apprécieront surtout l'ordre des priorités.

LE 17 OCTOBRE, JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE, PLUS DE 500 PERSONNES ONT MANIFESTÉ DEVANT LA BOURSE DE BRUXELLES POUR LE RELÈVEMENT DE TOUTS LES BAS REVENUS .

FREIN OU ACCÉLÉRATEUR?

Quant au PS, ses raisons sont tout autres. On se souvient qu'en mai 2008 ⑤ Yvan Mayeur avait dit tout le mal qu'il pensait de la proposition Ecolo. A l'époque, les socialistes reprochaient aux verts de ne s'occuper que du RIS. Avec un brin de mauvaise foi, le PS leur reprochait même de vouloir favoriser les RISés par rapport aux chômeurs.

D'où vient dès lors le nouvel état d'esprit des socialistes? D'une part, ils sont sans doute bien contents de laisser le CD&V endosser le rôle du "mauvais". Mais aussi, depuis que la proposition s'est élargie à toutes les allocations, un nouvel élément entre en jeu. Comme on l'a vu plus haut, les amendements à la proposition de loi concernent des allocations de Sécurité sociale. Aussi seront-ils traités par la commission "Affaires sociales" du Parlement, en charge de ces matiè-

res. Et qui préside la commission Affaires sociales depuis la rentrée parlementaire d'octobre 2008? Un certain... Yvan Mayeur. Or un président a une grande latitude pour fixer l'agenda des travaux de sa commission. Gageons que, puisqu'il s'agit de lutter contre la pauvreté, Monsieur Mayeur ne laissera pas passer une si belle occasion de joindre le geste à la parole. ■

① Journal du Collectif numéro 60-61 (pages 5-8), numéro 62 (pages 18-33) et Ensemble! 63 (pages 38-41).

② Documents Chambre 52K0051/001 et 52K0051/003, disponibles sur le site web de la Chambre (www.lachambre.be).

③ Document Chambre 52K0051/002, disponible sur le site web de la Chambre (www.lachambre.be).

④ Lors d'un discours prononcé le 16 mai 2007, jour anniversaire de l'encyclique *Rerum Novarum*, disponible sur le site web du CD&V (www.cdenv.be). En particulier le point 1.

⑤ Communiqué de presse du PS du 27 mai 2008.

Visa étudiant: une réforme aux relents xénophobes

Plutôt que d'éclaircir les critères de régularisation, comme le prévoit l'accord de gouvernement, Annemie Turtelboom, la ministre de la Politique de Migration et d'Asile passe son temps à durcir les conditions d'accès au Royaume de Belgique. Les étudiants étrangers figurent parmi les victimes de ces réformes. L'éminente Open VLD a en effet déposé un projet de loi en ce sens pour modifier les règles d'attribution des visas étudiants. Sont concernés par l'obtention de ce "visa" tous les étudiants non européens qui souhaitent poursuivre leur cursus académique dans l'une des institutions d'enseignement supérieur des trois communautés de Belgique.

La ministre a bien annoncé la couleur dans *la Dernière Heure* du 23 octobre 2008: "Si on veut aborder le sujet de la migration et fixer des conditions à l'ouverture de nos frontières qui conviennent à tous, il faut aussi pouvoir parler des abus et lutter contre ceux-ci de manière efficace. Prenons l'exemple des demandes de visas

UN PROJET DE LOI ENVISAGE DE DURCIR DRASTIQUEMENT LES CONDITIONS D'ENTRÉE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS. EN PRATIQUE, MIEUX VAUDRA ÊTRE RICHE ET SANS HISTOIRE. MAIS LE PROJET SUSCITE DES RÉSISTANCES.

/ Renaud Maes
Membre du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

dans notre pays sans nullement poursuivre ces études. Deux fonctionnaires supplémentaires ont été engagés pour mieux contrôler ces visas. En 2006, 2.941 visas ont été délivrés à des étudiants. En 2007, 2.767 et en 2008, 811 seulement. Nous devons donc poursuivre cette politique qui consiste à ne pas délivrer des visas pour les étudiants aussi facilement qu'il y a quelques années."

MODIFICATION DES RÈGLES

A la faveur d'une directive européenne qui revoit les conditions de séjour sur le territoire de

étudiant". Lorsqu'une disposition de la directive stipule que "le pays membre peut exiger du candidat non européen aux études que...", le cabinet Turtelboom y lit que "la Belgique DOIT exiger de l'étranger que...". Par cette interprétation restrictive, celle qui prétend avoir "une main de fer ouverte" répond à toute interrogation sur son texte: "l'Europe nous y oblige". Ce qui n'est pourtant pas le cas.

► Mais que prévoit donc l'avant-projet de loi Turtelboom sur les conditions d'octroi et de renouvellement du visa étudiant? Première mesure – et non des moindres – la ministre envisage d'exiger des candidats aux études qu'ils démontrent leur connaissance de la langue du programme d'études auquel ils désirent avoir accès. Précisons qu'une telle exigence ne concernerait évidemment que les étudiants non-européens, puisqu'il est interdit par le cadre légal européen d'imposer de telles conditions aux ressortissants d'un pays membre de l'Union. Ajoutons également qu'une telle exigence est totalement contradictoire avec la philosophie des échanges

interuniversitaires qui s'opèrent notamment dans le cadre de la Coopération universitaire au Développement.

► Seconde mesure "clé" - ou plutôt "verrou": l'avant-projet de loi prévoit que le candidat aux études en Belgique fasse la preuve qu'il a souscrit une assurance-maladie dans son pays d'origine. Cette exigence revient à instaurer un filtre financier hyper sélectif: dans de nombreux pays "hors Europe" et notamment dans plusieurs pays d'Afrique, le système d'assurance-maladie est entièrement privatisé. Dans ce cas, il est parfois loisible pour les sociétés d'assurance de refuser un "client" et, généralement, les coûts d'une police d'assurance-maladie sont tout à fait prohibitifs. Là aussi, exit tous les étudiants qui bénéficient d'une bourse de la Coopération belge au Développement.

► Autre filtre financier et troisième critère d'accès, l'étudiant devra désormais provisionner les "frais de retour" comme part intégrante du montant dont il doit démontrer qu'il dispose pour pouvoir accéder

TURTELBOOM: NE PAS DÉLIVRER DES VISAS POUR LES ÉTUDIANTS AUSSI FACILEMENT QU'IL Y A QUELQUES ANNÉES.

par des étudiants hors Union européenne. Il y a eu trop d'abus en la matière. Certains ont monté un véritable business pour entrer

l'Union pour les étudiants non européens, Annemie Turtelboom s'est employée à durcir largement les conditions d'octroi du "visa



au territoire. Cette mesure, prévue par la directive européenne, sera interprétée chez nous dans son sens le plus restrictif. Aucune dérogation n'est envisageable et le montant concerné devra couvrir les frais réels du voyage de retour.

► Dernier critère d'accès explicitement prévu: le candidat aux études en Belgique devrait produire un certificat constatant l'absence de condamnations pour crimes ou délits de droit commun pour peu qu'il soit âgé de plus de 18 ans (contre 21 ans dans la législation actuelle). Deux problèmes se posent à ce niveau. D'une part, dans de nombreux pays, ce genre de certificat n'existe pas. D'autre part, cette disposition discrimine tout étudiant condamné pour un délit en application d'une loi non conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pire encore, cette disposition implique de tenir compte de condamnations qui dateraient de l'époque où l'étudiant était mineur d'âge... et ce même lorsque le pays dont il est originaire ne respecte pas la Convention internationale des droits de l'enfant.

L'ARBITRAIRE AUX COMMANDES

En plus des quatre critères susmentionnés, le projet de loi prévoit la possibilité "pour le ministre ou son délégué" d'exiger des documents administratifs complémentaires à l'étudiant visant à apprécier sa demande de visa. Voilà qui augmentera non seulement la complexité des démarches mais également l'arbitraire d'une procédure déjà bien aléatoire sans cela. Une autre question concerne le type d'études accessibles avec le visa. Actuellement, ni l'enseignement à horaire décalé ni les années "passerelles" (années permettant la transition d'une filière à une autre entre le premier et le second cycle d'enseignement supérieur) ne sont prévus dans le projet de loi.

Enfin, une fois l'étudiant admis sur le territoire, les choses ne s'arrêtent pas. Car Madame Turtelboom innove aussi en matière de renouvellement du visa. Ce renouvellement est aujourd'hui conditionné au fait de progresser "suffisamment" dans les études. Dans le projet de loi, le principe du renouvellement annuel est bien

sûr maintenu. Mais elle prévoit que désormais les établissements d'enseignement supérieur rendent un avis circonstancié sur l'opportunité d'un tel renouvellement "tenant compte, notamment, des études entreprises, des résultats obtenus dans d'autres établissements, des absences injustifiées et des abandons." Pour transmettre leur avis, les institutions disposeraient d'un délai d'un mois, après quoi le ministre (ou son délégué, c'est-à-dire un fonctionnaire de l'Office des étrangers) pourrait décider seul. Il y a quelque chose d'absurde dans cette "prise d'avis"... D'une part elle est clairement discriminatoire pour les étudiants non européens. D'autre part, il serait tout à fait probable qu'un étudiant soutenu par son établissement d'enseignement supérieur se voie refuser son renouvellement de visa et soit donc sanctionné pour ses échecs par une instance qui n'a rien d'académique!

RÉACTION DES UNIVERSITÉS

Les institutions d'enseignement supérieur (tant francophones que flamandes), interrogées sur le texte via les Communautés, ont

toutes dénoncé un avant-projet de loi qui, selon l'avis du Conseil interuniversitaire francophone, "durcit excessivement les conditions d'accès imposées aux étudiants étrangers et particulièrement à ceux issus de pays en voie de développement pour qui il sera difficile, sinon impossible dans la pratique, d'envisager de poursuivre un cursus académique en Belgique." Mieux, les institutions – d'ordinaire très timorées lorsqu'il s'agit de marquer leur désaccord envers un texte de loi issu du fédéral – ont médiatisé largement leur opposition.

Face à cette levée de boucliers, c'est contrainte et forcée qu'An-nemie Turtelboom a proposé une réunion "de concertation" avec les institutions d'enseignement supérieur, tout en annonçant en parallèle qu'il serait "inimaginable" d'amender le texte dans le sens d'un assouplissement. Quelle sera la capacité de résistance des institutions d'enseignement supérieur face à la logique xénophobe d'une frange de politiciens libéraux cultivant un discours proche de celui des partis d'extrême droite? Affaire à suivre... ■

AIP: comment la FEB a torpillé le plan de relance

C'est dans un contexte de prévision de croissance négative que le plan de relance du gouvernement a été établi. Objectif: relancer l'économie en répondant aux demandes de la Commission européenne, qui suggérait que chaque Etat membre consacre 1,2% de son PIB pour soutenir la croissance. L'Etat belge s'est exécuté, en intégrant dans son plan l'accord interprofessionnel (AIP) 2009-2010 et d'autres éléments qui n'auraient pas dû entrer en compte, comme la liaison au bien-être (voir encadré).

Ceci permit à Yves Leterme de présenter son plan le 11 décembre 2008 à la Commission européenne et à ses collègues chefs de gouvernement réunis en sommet. Contexte de crise oblige, ce plan se veut exceptionnel: *"La nature et l'ampleur de la crise actuelle requièrent une réaction rapide, ferme et étroitement concertée de la part de tous les gouvernements et des partenaires sociaux. A circonstances exceptionnelles, réponses exceptionnelles."* C'est

FACE À LA CRISE, UNE VRAIE RELANCE AURAIT SUPPOSÉ DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES. MAIS LA FEB A EXIGÉ DES RÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES DE COTISATIONS SOCIALES DANS L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2009-2010. LES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT DIT OUI.

Emile André
Membre du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

eux qui le disent. Et il est vrai que cette crise économique s'annonce comme une des plus graves de ces cent dernières années, alors que les travailleurs dénonçaient depuis longtemps la perte de pouvoir d'achat. Mais le "plan de relance" fut pourtant torpillé par les demandes de la FEB, qui exigea... et obtint des réductions de charges supplémentaires. Voici comment.

LA FEB EXIGE...

Pour que ce plan de relance réponde de autant que possible à la crise, il

doit soutenir la consommation des ménages et rétablir la confiance du système bancaire. Nous n'aborderons pas ici la nécessité vitale de revoir fondamentalement les règles du système financier et économique au niveau international. (Voir l'article de Jacques Sapir, pages 24 à 27). Nous nous concentrerons sur le rétablissement du pouvoir d'achat des ménages. C'est ici que les choses se compliquent... Car le plan de relance se devait d'intégrer les négociations salariales menées dans le même temps par les partenaires sociaux,

dans le cadre de l'accord interprofessionnel 2009-2010.

Et celles-ci paraissaient impossibles à conclure. Après de nombreuses actions syndicales sur le thème du pouvoir d'achat, les centrales syndicales ne pouvaient accepter un projet d'accord qui ne permette pas aux secteurs de négocier des augmentations salariales réelles, au-delà de l'indexation automatique des salaires. De leur côté, les employeurs, outre leurs attaques continues contre

Liaison partielle au bien-être 2009-2010

DES AVANCÉES INSUFFISANTES, MAIS BIENVENUES

La liaison au bien-être consiste à augmenter les allocations sociales au-delà de l'indexation, en fonction de l'évolution des salaires. Depuis le pacte des générations, les organisations syndicales ont obtenu le principe de cette liaison –quoique partielle– au bien-être. Le calcul de l'enveloppe à affecter à cette liaison est prévu par la loi. Reste ensuite aux partenaires sociaux à affecter la somme entre les diverses

branches de la sécurité sociale: pensions, maladie-invalidité, allocations familiales, chômage, etc. Il leur revient de donner un avis commun tous les deux ans.

Traditionnellement, les employeurs refusent d'octroyer des augmentations dans la branche "chômage", sous prétexte de lutter contre les "pièges à l'emploi" (en réalité, l'assurance-chômage a toujours été acceptée à contrecœur par les patrons). Mais la grosse difficulté posée

par les employeurs fut leur refus déclaré, à l'automne, de signer tout accord de liaison au bien-être... s'ils ne pouvaient disposer d'une enveloppe équivalente pour des réductions de charges. On sait qu'ils ont finalement eu gain de cause dans l'AIP (voir article ci-dessus). Sauf que les syndicats ont tout de même obtenu des avancées de liaison au bien-être pour les chômeurs, surtout pour le chômage temporaire (en cas d'intempérie ou de chômage technique).



le système d'indexation automatique des salaires, n'acceptaient aucune augmentation de coût pour les entreprises... Résultat: les employeurs ont stoppé les négociations.

"Les employeurs du Groupe des 10 n'ont cessé de faire des propositions constructives en vue de la conclusion d'un AIP 2009-2010 conciliant la compétitivité des entreprises, l'emploi et le pouvoir d'achat. Ils ont toutefois dû constater que les syndicats ne sont favorables qu'aux seules propositions

qui ont pour effet d'aggraver le problème des coûts des entreprises et donc de détruire l'emploi. La concertation du Groupe des 10 en vue de la conclusion d'un AIP 2009-2010 a dès lors échoué. Vu la situation économique exceptionnellement grave, les employeurs n'accepteront à aucune condition une proposition de nature à augmenter les coûts des entreprises. Ils attendent du gouvernement un soutien en vue d'une réduction effective du handicap salarial." ☺

LE GOUVERNEMENT SUIV!

C'est alors que le président du Conseil Central de l'Economie, Robert Tolle, entre en scène. Dépêché par le gouvernement, celui-ci fait aux partenaires sociaux une proposition qui répond totalement aux exigences de la FEB. Le gouvernement affectera la plus grande partie de son plan de relance aux réductions de charges des employeurs... La croissance durable et le rétablissement du pouvoir d'achat attendront. La proposition du gouvernement tient en deux

pages. Premier volet: le pouvoir d'achat des travailleurs. L'indexation est garantie. L'augmentation des barèmes à l'âge l'est également pour ceux qui en bénéficient. Pour le reste, l'enveloppe à négocier sera de maximum 250 euros sur deux ans à aller chercher dans les secteurs (coût net pour les employeurs). ☹

Et parce que l'enveloppe est faible, la proposition prévoit des possibilités supplémentaires d'octroyer du salaire "défiscalisé". Les employeurs pourront augmenter d'un euro leur participation dans les chèques repas qui atteignent ainsi un maximum de 7 euros. Est aussi inventé l'éco-chèque. Ces chèques vous permettront par exemple d'acheter une ampoule écologique. Le coût total maximum pour les employeurs de cette augmentation est →

→ estimé à 660 millions d'euros (pour 2009-2010). Maximum, car il est évident que plusieurs secteurs n'arriveront pas à atteindre le potentiel de 250 euros...

Petit calcul rapide: 250 euros par an équivalent à 12 euros mensuels. A titre de comparaison, le dernier accord avait permis des augmentations qui tournaient autour des 18-20 euros par mois en moyenne. Notons aussi une augmentation prévue de l'intervention de l'employeur dans les trajets domicile-travail via les transports en commun. Le gouvernement ajoute 30 euros de réduction de la facture d'électricité. On met en sourdine la question du salaire minimum, on intègre dans le paquet global la liaison au bien-être (pourtant obligatoire légalement) et le tour est joué...

LA FEB PEUT SORTIR LE CHAMPAGNE!

Les employeurs reçoivent en échange des cadeaux faramineux. Réduction de charges pour le travail en équipe, pour le travail de nuit, pour les heures supplémentaires. Ajoutons une réduction de précompte professionnel versé par les entreprises et l'on obtient un total, approximatif, mais inconditionnel, de 943,5 millions d'euros en 2009 et de 1109,5 millions d'euros en 2010. Soit un total de +/- 2 milliards pour les entreprises qui devront elles en déboursier 660 millions maximum...

Evidemment, les employeurs rétorquent que le gouvernement se devait de corriger le "handicap salarial" que la Belgique a accumulé ces douze dernières années par rapport à nos principaux voisins. Les employeurs rétorquent aussi que la liaison au bien-être, qui est pourtant le fruit du "pacte des générations" et que nous avons donc déjà "payée", coûtera au budget +/- 600 millions d'euros pour 2009 et 2010. Mais c'est oublier toutes les autres réductions de charges qui sont elles aussi récurrentes: plus de 7 milliards d'euros par an en réductions de charges sociales et de fiscalité... Mais chut! Ceci ne rentre pas dans la "balance"...

UN ACCORD DE PAIX SOCIALE...

On ne s'en étonne pas. La FEB signera cet accord. Voici un extrait de son communiqué de presse du 18 décembre: *"Les employeurs apprécient surtout les éclaircissements apportés par le gouvernement concernant les indispensables réductions de charges en faveur des entreprises. La simplification des plans d'embauche, les réductions de charges ciblées pour le travail en équipes et de nuit, les heures supplémentaires et les chercheurs, ainsi que la réduction généralisée des charges sur le travail via un relèvement du non-versement du précompte professionnel sont autant de mesures plus que nécessaires en cette période économique difficile. Elles renforcent la compétitivité de nos entreprises*

et, par conséquent, l'emploi et le pouvoir d'achat des citoyens."

Compétitivité, emploi et pouvoir d'achat. Les trois mots magiques actuellement indissociables sont donc au cœur de la philosophie de cet accord de "crise". Comme nous l'avons expliqué dans un numéro précédent de notre journal, *"la compétitivité, c'est le vol!"* (voir journal n° 60-61, pp. 34-35). Il ne peut nullement être question d'emploi et encore moins de pouvoir d'achat. Le lecteur pourra dès lors s'étonner que les organisations syndicales acceptent ce projet d'accord.

... QUI SATISFAIT LES OUVRIERS...

Pour bien comprendre cette acceptation il faut analyser finement la réalité du rapport de force entre centrales syndicales. Ce sont elles qui décident in fine si l'accord est acceptable pour leur base. Aussi bien à la CSC qu'à la FGVB, les centrales ouvrières sont au cœur de la décision. Elles forment la grande majorité démocratique dans les instances des deux organisations. Et surtout, elles sont en réalité la force de frappe réelle des organisations syndicales dans le secteur privé. Si le gouvernement veut la paix sociale, il doit donc les satisfaire. La stratégie fut alors de diviser.

Premier élément. En période de crise, les ouvriers vont remplir les statistiques du chômage économi-

que. Les employés par contre vont au chômage tout court... Qu'ont exigé les deux organisations? Un renforcement des indemnités de chômage en cas de chômage temporaire. Cela veut-il dire que les ouvriers vont toucher davantage? Pour certains oui. Mais en réalité, pas pour le plus grand nombre. Pourquoi? Parce que les "fonds de sécurité d'existence des secteurs ouvriers" ont, au fil des ans, gagné en importance et que ceux-ci octroient de beaux compléments aux allocations de chômage économique pour les travailleurs. Les ouvriers recevront donc via le chômage les compléments que leur octroyaient leurs fonds de sécurité. Ceux-ci vont faire de sacrées économies (dans un contexte de crise, ce ne sera pas perdu), mais la plupart des ouvriers ne vont pas voir la différence dans leur poche.

Deuxième élément. Les ouvriers ont négocié ces dernières années des accords de type "all-in", "tout en un". En clair, les enveloppes négociées prévoyaient à l'avance le montant de l'augmentation salariale en incluant l'indexation et l'augmentation salariale réelle. Le problème de cette formule est qu'elle rend l'indexation moins automatique. Si l'inflation s'accélère, l'augmentation réelle est réduite à néant. Dans certaines formules, l'indexation n'est même plus complète. La trouvaille de cet accord est de permettre à ces secteurs de sortir de cette logique puisque l'accord interprofessionnel prévoit une formule "index + 250 euros".

Troisième élément. Plusieurs conventions collectives ne valent que le temps des accords interprofessionnels et doivent donc être reconduites tous les deux ans. Pas d'accord = pas de reconduction... Parmi ces conventions, les plus importantes touchent aux prépensions à 56 ans. Les ouvriers les utilisent beaucoup. Et ils les utiliseront plus encore dans cette période de crise... Comme le dit le gouvernement, un des objectifs du plan de relance est "un bon climat social". Ils ne pouvaient mieux s'y prendre...

Mais où était Milquet en octobre?

Le "plan pour l'emploi" de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet fait 64 pages. Le chapitre 5, soit les trois dernières pages, est consacré aux nouvelles mesures qui s'ajoutent aux autres pour répondre à la crise. Très clairement, toutes les pages précédentes sont des mesures qui s'intègrent dans le cadre de l'accord de gouvernement ou de l'accord socio-économique de juillet. Rien de neuf, donc... Sauf que depuis ces accords, il y a eu ce mois d'octobre 2008 et ce que d'aucuns qualifient de plus grand crash de l'histoire depuis 1929... La question est donc la suivante? Où était notre ministre en octobre pour que sa réponse à cette crise se limite à trois petites pages complémentaires?

En gros, ces nouvelles mesures concernent "l'outplacement", les "cellules de reconversion", etc. Sympathique...mais s'il n'y a plus d'emploi, quid? Epinglons la dernière "piste": *"Activation anticipée des travailleurs licenciés ou en chômage économique. (Y compris pendant la période de préavis, ou durant le temps couvert par l'indemnité de rupture)." Le contexte ne serait pas celui qu'il est, on en rirait volontiers. Mais "activer" les travailleurs licenciés pendant leur préavis, dans un contexte de hausse du chômage, c'est franchement de l'acharnement contre les personnes qui auront eu le malheur de perdre leur emploi...*



... ET COINCE LES EMPLOYÉS

Quid des centrales d'employés? La CNE a partagé ses voix, la LBC a accepté l'accord aux deux tiers mais dans un climat morose, tandis que le SETCa-BBTCa a approuvé l'accord malgré des commentaires globalement très négatifs. Deux réalités sont ici à prendre en compte. Premièrement, sauf à se rendre peu crédible, un "non" n'aurait rien changé. (Evidemment, un non de principe peut aussi se justifier. Ce ne fut pas leur décision.) Les centrales employées ne peuvent à elles seules faire changer ce projet. Car si le monde du travail est pour moitié "employé", les affiliés ne le sont que pour un peu plus d'un quart du monde syndical. Et la proportion de militants est plus faible encore. Rappelons ainsi que les PME, moins propices au développement syndical, sont plus présentes dans les secteurs "employés"...

Deuxième élément: depuis plusieurs années, sous pression européenne, la Belgique souhaite discuter du rapprochement entre les statuts ouvriers et employés. Certains rêvent même d'un statut unique (les libéraux flamands par exemple). Mais si cet élément est dangereux pour le statut des employés (plus favorable en matière de préavis, par exemple), il est aussi dangereux pour l'équilibre organisationnel interne aux syndicats. Nul doute qu'un "non" des employés tomberait donc plutôt mal... à l'heure où certains rêvent de voir les centrales syndicales complètement remodelées (via l'intégration des employés aux centrales ouvrières...)

POUR UN VRAI PLAN DE RELANCE!

Mais qu'aurait pu être un vrai plan de relance? Tout d'abord, rappelons que le soutien à la consommation des ménages est à ce stade essentiel, sauf à vouloir accentuer

la crise (voir à ce sujet l'interview d'Olivier Hubert, pages 22 à 23). Il faudrait donc que les entreprises augmentent réellement les salaires. Rappelons que, depuis le début des années 1980, les revenus du travail ne cessent de baisser dans le partage des fruits de la croissance, si bien que les salaires n'atteignent même plus 50% du PIB. Or, ce partage inégal des fruits de la productivité en faveur des actionnaires est autant le symptôme principal, que l'explication principale, de la crise financière que nous subissons maintenant dans l'économie réelle.

Bref, les employeurs -et derrière eux leurs actionnaires- auraient dû se serrer la ceinture! Quant au gouvernement, il devrait injecter des sommes importantes, y compris par le biais d'un déficit, pour relever le pouvoir d'achat des ménages, surtout des plus précaires (car eux n'épargnent pas, ils consomment)! Enfin, une part importante du plan

aurait dû soutenir le développement économique en ciblant les secteurs d'avenir; comme l'éco-mobilité, l'énergie renouvelable, l'éco-construction, etc.

En lieu de quoi, que dit le plan de relance du gouvernement? En guise de développement pour une croissance durable, il prévoit un peu plus de 71 millions d'euros en "investissements verts" pour 2009/2010... sur un total d'un peu moins de 5,7 milliards d'euros prévus sur deux ans par le plan de relance du gouvernement. A coup sûr, ce plan mise sur l'avenir... des actionnaires! Heureusement, ceux-ci soutiennent le développement durable: rappelez-vous ce communiqué de la FEB, le 12 décembre dernier répondant à l'accord européen sur le climat: "La lutte contre le changement climatique constitue l'un des principaux défis actuels et les entreprises entendent bien assumer leurs responsabilités." Ouf, on respirera mieux. Dans les faits, on l'a vu, les employeurs ont préféré garantir les dividendes des actionnaires plutôt que de miser sur l'avenir en augmentant les salaires.

Le gouvernement, lui, a été d'une lâcheté incroyable puisqu'il a dit amen à toutes les exigences des "partenaires sociaux". Heureusement, les élections régionales arrivent. Ils pourront tous nous dire combien le développement durable et les emplois verts qui y sont associés doivent être la priorité des prochaines années. Ils nous diront aussi combien la lutte contre la pauvreté est au cœur de leurs préoccupations. Pourtant la moitié de ce plan de relance aurait permis de relever toutes les allocations sociales au seuil de pauvreté (voir pages 10 à 11). Mais la compétitivité était à restaurer. La confiance est retrouvée. Et les causes de la crise déjà oubliées... ■

● **Gouvernement Fédéral Belge: Plan de relance: Rétablissons la confiance, page 1.**

● **Communiqué de presse de la FEB, 3 décembre 2008.**

● **Le chiffre de 375 euros a circulé. C'est parce que l'accord prévoit la possibilité d'obtenir 125 euros dès 2009. Mais en réalité, en récurrent, c'est bien un maximum de 250 euros en vitesse de croisière qui est proposé.**

Une crise, oui mais de quoi ?

La crise révèle nécessairement un dysfonctionnement, mais de quoi? La réponse à cette interrogation est de caractère hautement idéologique, même si on peut la noyer de considérations techniques. ❶

La crise apparaît dans la sphère financière de l'économie. C'est un krach boursier, avec des faillites bancaires, des chutes des cours de devises... Mais est-ce un phénomène purement financier ou est-ce, en réalité, le révélateur de problèmes beaucoup plus larges? Question loin d'être innocente. Car si on s'arrête à la première réponse, les mesures proposées pour résoudre l'affaire porteront sur une meilleure régulation financière, laissant en grande partie le reste de l'économie intact. En revanche, si on pense à

LA CRISE ÉCONOMIQUE ACTUELLE EST NÉE DANS LA SPHÈRE FINANCIÈRE. MAIS EST-CE LÀ SA RÉELLE ORIGINE? NOUS NE LE PENSONS PAS. DANS CE DOSSIER, TROIS ÉCONOMISTES NOUS DONNENT UNE AUTRE VERSION DE L'HISTOIRE, AUX RACINES BIEN PLUS PROFONDES.

/ Henri Houben
Economiste, Attac Bruxelles-1

pour ce qui concerne la récession. La crise du capitalisme ne peut être surmontée que par une sortie du système, l'avènement d'une autre société.

Voilà de quoi inquiéter tous ceux qui vivent et profitent de ce capitalisme et susciter une analyse

qu'a connue le secteur immobilier, notamment aux Etats-Unis, puis sa retombée tout aussi dramatique. Souvent intéressantes pour détailler les événements qui se sont déroulés depuis quelques mois, mais typiques de ce qui émane des organisations gouvernementales (ou institutions internationales officielles comme le Fonds monétaire international), ces explications coupent évidemment les difficultés de l'immobilier de tout l'enchevêtrement de crises qui se succèdent depuis les années 70.

Et pourtant cet enchaînement existe bel et bien: dévaluation du dollar (1971-1973), augmentation des prix du pétrole (1973 et 1979), chute des Bourses (1973-1974), hausse des taux d'intérêt réels (à partir de 1979), transformation de l'économie

américaine pour en faire le poumon qui absorbe à la fois les marchandises et les capitaux du monde entier (à partir de 1986), non-remboursement de la dette par le Mexique (1982), le Brésil (1983) et l'Argentine (1984), provoquant cette année-là la faillite d'une grande banque américaine, la Continental Illinois, effondrement des caisses d'épargne aux Etats-Unis (1989-1991), nouvelle récession mondiale avec ses conséquences monétaires en Europe (1991-1993), stagnation du Japon, l'économie industrielle la plus dynamique jusqu'alors (à partir de 1989), chute du peso mexicain (1994-1995), crise asiatique (1997) suivie des difficultés en Russie, puis au Brésil et enfin en Argentine, entraînant la faillite du fonds LCTM aux Etats-Unis qui aurait pu entraîner l'ensemble

LA CRISE DU CAPITALISME EST L'OCCASION RÊVÉE DE DISCUTER D'UNE RÉELLE ALTERNATIVE SOCIÉTALE.

une mise en cause plus générale, ces propositions de contrôle (qui peuvent être en soi nécessaires et justifiées) seront inutiles, du moins

qui limitera donc les causes des problèmes à la sphère financière. C'est pourquoi on voit fleurir des études qui montrent l'euphorie

(20)

APPROFONDIR LA RÉFLEXION

Convergences, campagnes, analyses: la gauche se mobilise face à la crise.

(22)

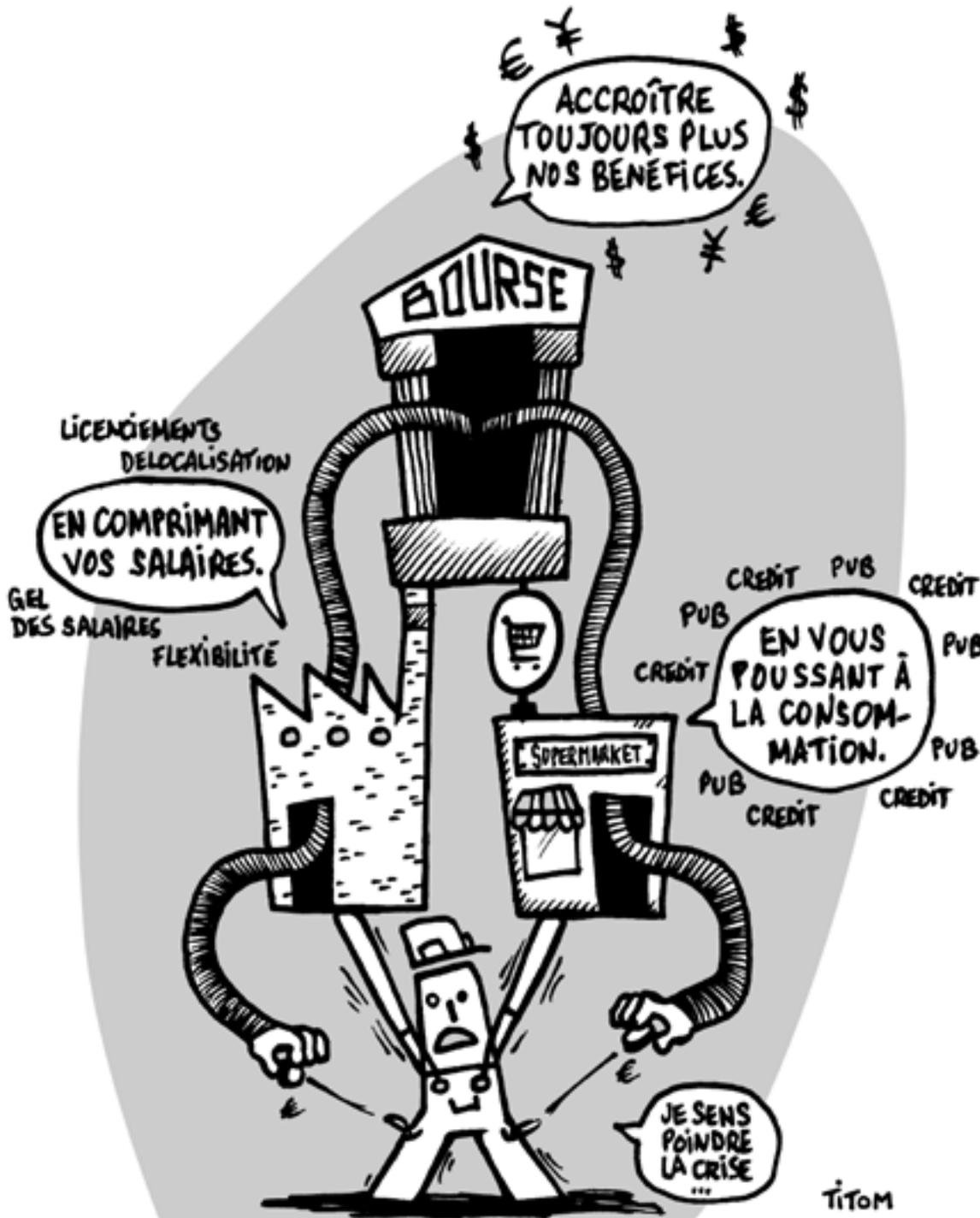
CRISE DE LA RÉPARTITION PRIMAIRE ET PAUVRETÉ

Olivier Hubert fait le lien entre inégalités de revenus et la crise. Il dénonce l'aumône des plans de lutte contre la pauvreté.

(24)

POUR UN NOUVEAU "BRETTON WOODS"

Jacques Sapir revient à Keynes et tire les leçons des négociations de Bretton Woods en 1944.



LES TRAVAILLEURS VONT-ILS SUPPORTER ÇA LONGTEMPS?

du système bancaire américain (1998), krach de l'Internet (2000) et maintenant récession immobilière (pour ne citer que les événements les plus importants).

Comment croire que ces phénomènes n'ont pas de relation entre eux? Alors que la politique de la Banque centrale américaine, la Federal

Reserve, pour éviter une récession trop lourde après l'effondrement en mars 2000 du NASDAQ (la Bourse des valeurs technologiques), a été de laisser les taux d'intérêt au plus bas. Ce qui a favorisé l'endettement des ménages pour acheter une maison et suscité ainsi le boom immobilier, qui éclate aujourd'hui.

THÉORIE DE LA SPÉCULATION OU THÉORIE SPÉCULATIVE?

De même, d'autres experts dénoncent quasi exclusivement le rôle de la spéculation dans toutes ces récessions. C'est la folie spéculative qui serait au cœur des crises financières. Il faut donc absolument la réguler pour l'empêcher de nuire. On retrouve cette démarche chez

des auteurs plus progressistes, qui s'appuient sur des avis répétés du célèbre économiste britannique de l'entre-deux-guerres, John Maynard Keynes. Dans un passage souvent cité de son livre majeur sur la théorie de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, Keynes illustre la spéculation comme un concours visant à élire la plus belle femme – il →

→ aurait pu dire le plus bel homme aussi, car c'est le même processus. Seulement, les participants gagnent s'ils donnent le nom de l'heureuse élue. Dans ces conditions, les spéculateurs ne s'intéressent plus à trouver la plus belle, mais celle qui sera désignée par ses pairs. Ce qui va fausser le résultat final. Ceci dit, les théories qui mettent l'accent sur la spéculation n'arrivent cependant pas à expliquer l'origine de ces irrationalités prétendument stupéfiantes. Car la spéculation amplifie un mouvement, elle ne le crée pas.

Par exemple, George Soros fut accusé d'avoir fait plonger la lire italienne et la livre anglaise en 1993, quand il était à la tête de son Quantum Fund (domicilié aux Antilles néerlandaises). Pourtant, il avait expliqué qu'il n'avait simplement fait que suivre les avis de la Bundesbank, la Banque centrale allemande, toute puissante à l'époque. Celle-ci avait affirmé publiquement qu'elle soutiendrait le franc français dans ses déboires, mais pas la livre ni la lire. Dans l'affaire, Soros avait gagné quelque 1,1 milliard de dollars. De même, lors de la crise asiatique, il

avait été pris à partie par le Premier ministre malaisien de l'époque, Mahathir bin Mohamad, pour avoir joué contre le ringgit, le faisant plonger dramatiquement durant l'été 1997. L'homme d'affaires avait répliqué qu'il n'était même plus à la tête de son fonds d'investissement et qu'il avait perdu de l'argent dans cette crise.

Tout cela pour dire qu'il est abusif d'affirmer que Soros est à l'origine des mouvements spéculatifs sur les monnaies. En revanche, il est incontestable qu'il en profite et qu'il peut précipiter des événements, qui sans doute auraient eu lieu de toute façon. Accuser la spéculation peut apparaître une attitude de gauche, mais cela ne va pas au fond des choses.

DÉRÈGLEMENTEZ, IL EN RESTERA TOUJOURS QUELQUE CHOSE

Autre explication, fort prisée dans les mouvements altermondialistes: l'enchaînement actuel des crises provient de la déréglementation financière, amorcée dans les années 70 et développée largement au cours des deux décennies suivant

tes. Ici, l'alternative en est même quasi tautologique: revenons-en aux "bonnes années" où il y avait encore une forte réglementation et un important contrôle public. Comme s'il n'y avait pas eu de récession durant ces fameuses "Trente Glorieuses"!

De nouveau, on ne peut qu'être sidéré par la faiblesse de l'analyse. Car la déréglementation ne crée rien en soi, elle offre des possibilités. Que ce soit une chimère en matière d'efficacité économique est une chose, qu'elle soit à l'origine des crises en est une autre. Paradoxalement d'ailleurs, les secteurs touchés par le krach immobilier actuel sont ceux qui subissent les contrôles subsistants les plus importants de la part des autorités publiques: les milieux des banques commerciales, les banques d'affaires et les crédits hypothécaires garantis.

On ne peut que souhaiter une meilleure réglementation financière (et pas seulement financière). L'économie est affaire trop essentielle dans la vie des gens que pour la laisser à des fonds spéculatifs, à des joueurs de Monopoly, à des

capitalistes avides de rentabilité et de puissance. Mais, dans les crises, la dérégulation se limite à amplifier un mouvement déjà existant ou à laisser une possibilité pour un acteur de s'y engouffrer et d'engendrer ainsi une bulle spéculative. Mais, même dans ce dernier cas, si la porte avait été fermée (ce que réclament les altermondialistes), l'investisseur audacieux aurait choisi un autre domaine pour ses placements aventureux. Car il y en a toujours d'autres: au XVIIIème siècle, on spéculait sur le prix des tulipes.

Voilà donc trois explications, très prisées en ce moment, qui ne permettent pas une explication fondamentale, sérieuse et plausible de la récession actuelle et l'enchevêtrement des booms et des krachs depuis les années 70. Or, cela devrait interpellier les gens, en particulier les altermondialistes. Car la crise ne concerne pas que les économistes. C'est l'avenir de la planète qui est en jeu. Et, sans faire de concurrence entre thèmes d'actualité, de façon plus urgente encore que le réchauffement climatique ou les trous dans la couche d'ozone.

Pour approfondir la réflexion

CONVERGENCES

RJF LE RÉSEAU POUR LA JUSTICE FISCALE (RJF) organise le 14 février une matinée de réflexion sur une "sortie de crise". L'idée est de "mettre en commun les analyses et remèdes à moyen et long terme préconisés par les forces progressistes de Wallonie et de Bruxelles" (syndicats, mouvements et associations membres du réseau pour la justice fiscale). Le but est "d'établir des convergences sur des propositions que nous pourrions défendre ensemble", afin de reprendre l'offensive face au système financier et à la méfiance qu'il suscite aujourd'hui. Une initiative similaire a lieu le même jour du côté néerlandophone, pilotée par le FAN (Financieel Actie Netwerk, le pendant néerlandophone du RJF).

CONVERGENCES POUR UNE SORTIE DE CRISE. SAMEDI 14 FÉVRIER, DE 9H À 13H, FGFB, 42 RUE HAUTE À 1000 BRUXELLES. CONTACT: DANIEL PUISSANT, 04/254.88.96, 04/252.85.94, PUISSANTD@GMAIL.COM

CAMPAGNE

FGTB FACE AUX CRISES, la FGFB wallonne veut rassembler acteurs syndicaux, membres d'associations, d'ONG, d'organisations de gauche... pour dénoncer "ensemble" le système économique dominant, le capitalisme, responsable des crises que nous connaissons. Des fiches de réflexion ainsi que d'autres documents seront bientôt disponibles sur le site internet www.contre-attaque.be (en construction à l'heure où nous écrivons ces lignes). Les instances de la FGFB wallonne se prononceront le 22 janvier sur la synthèse entre ces fiches et les réactions qu'elles ont suscitées lors d'une première discussion publique le 15 décembre dernier, avant de lancer effectivement la campagne sur les axes et les revendications qui auront été retenus.

FINANCIARISATION

CSC UNE ÉVOLUTION FONDAMENTALE. Dans ce dossier, Olivier Derruine (ancien du service d'étude de la CSC) décortique la financiarisation de l'économie, pour partie à l'origine de la crise actuelle. Il en expose les rouages et l'importance, sous-estimée, montrant au passage comment l'Europe s'est

alignée sur les standards des Etats-Unis. Plutôt technique, l'ouvrage ne parle pas tant de la crise actuelle que des évolutions qui l'ont préparée.

VERS UN CAPITALISME CASINO. INTRODUCTION À UN NOUVEAU DÉFI SYNDICAL. DOSSIER N° 5 DU SERVICE D'ÉTUDE DE LA CSC, CHAUSSÉE DE HAECHT 579, 1031 BRUXELLES, WWW.CNE-GNC.BE/--DOSSIERS/NOVEMBRE08/DOCUFINANCE/DOSSIERCSC.PDF



SORTIR DE LA SOCIÉTÉ DES RENTIERS

Au cœur de la crise économique et financière, il y a le problème de la production et de la répartition des richesses entre pans de la population au sein de chaque pays mais aussi au niveau mondial. Notons au passage qu'il y a parmi les économistes un courant de pensée qui ne parle que de répartition inégalitaire des richesses. Mais c'est une illusion et une absurdité de croire que cette répartition est indépendante de la place que les gens occupent dans le processus de production. En gros, ce sont les détenteurs de capitaux qui s'enrichissent et les salariés qui ne le font pas, voire s'appauvrissent même. Comme l'écrivaient Marx et Engels, dans une sentence certes trop synthétique, mais combien d'actualité (qu'on devrait souvent rappeler): "dans cette société, ceux qui travaillent ne gagnent pas et (...) ceux qui gagnent ne travaillent pas".

A partir des années 70, en restaurant les bénéfices, les revenus et le patrimoine des détenteurs de capitaux, qui avaient été attaqués par les revendications des salariés, du tiers-monde, du camp socialiste... les capitalistes et leurs alliés ont favorisé la consommation des ménages aisés aux Etats-Unis (principalement, mais ailleurs aussi). Ce faisant, ils ont créé une situation inédite dans l'histoire récente. L'économie la plus puissante, au lieu d'être créditrice et fournir au reste du monde les marchandises et les capitaux, les attire chez elle. C'est dans ce cadre que les dérèglementations financières (et autres) ont pris cours: il fallait fournir ces avoirs, que ce soit à partir de la spéculation ou d'autres moyens, aux gens les plus riches de la terre.

Cependant, cela engendre un mécanisme à chaque fois plus disproportionné. Par rapport aux travailleurs, la part de leurs revenus que les "riches" consacrent à la consommation est modérée. Ils



affectent l'essentiel de leur argent à des placements. S'ils reçoivent davantage, ils ne vont donc pas tirer l'économie. En revanche, ceux qui consomment, à savoir les "pauvres", n'ont pas les moyens de le faire, d'autant qu'eux obtiennent de moins en moins. Il faut donc qu'ils s'endettent pour assurer un niveau

de consommation sans cesse croissant et assurer la progression économique mondiale.

ABOUTISSEMENT LOGIQUE

Jusqu'au moment où toutes les innovations et trucages financiers étant épuisés, les organismes prêteurs se disent qu'ils ne recou-

vreront pas le paiement de leurs créances et exigent les remboursements à des personnes qui ne peuvent pas payer. C'est ce qui se passe maintenant dans l'immobilier (mais qui aurait pu arriver précédemment à propos d'un autre secteur). Et c'est la crise.

Il est clair qu'avec une telle analyse, on ne peut que souligner le lien étroit qu'il y a entre le but du système capitaliste (à savoir l'enrichissement d'une poignée de détenteurs de capitaux) et la récession. Celle-ci est l'aboutissement logique et nécessaire du développement normal (et non spéculatif ou irrationnel) du capitalisme. On ne peut donc pas la résoudre dans le système même. C'est une illusion. Même si on peut vouloir que les salariés, pensionnés, chômeurs, etc., ne soient pas ceux à qui on fera payer les pots cassés (comme les gouvernants le demandent habituellement). Ou qu'il y ait davantage de régulation publique à tous les niveaux.

C'est pourquoi la crise du capitalisme est l'occasion rêvée de discuter d'une réelle alternative sociale, tout en luttant pour empêcher les pertes d'emploi, les nouvelles baisses du pouvoir d'achat, les dégradations de conditions de travail, etc. Ne ratons pas cette opportunité! ■

❶ C'est d'ailleurs un moyen courant pour faire croire aux gens que le débat n'est qu'une affaire de spécialistes.

❷ De décembre 2002 à mai 2004, soit durant 18 mois, le taux d'intérêt pratiqué par la Federal Reserve (et auquel les banques privées peuvent s'approvisionner en fonds) s'élevait à 1%.

❸ Nom donné par l'économiste français libéral Jean Fourastié à la période 1945-1975.

❹ Maximum 10% de la population dans un pays comme les Etats-Unis.

Crise de la répartition primaire et pauvreté

► Comment expliquez-vous la crise financière et économique actuelle? Y voyez-vous un lien avec la pauvreté croissante dans nos pays?

OLIVIER HUBERT: Ma thèse, c'est que la cause de la crise actuelle se trouve dans l'endettement excessif des ménages. Et l'origine de ceci, c'est la baisse de la part salariale dans le PIB, qu'on observe dans tous les pays occidentaux depuis 20 ou 30 ans. Il apparaît même aujourd'hui une épargne négative: des personnes sont obligées de s'endetter pour consommer, voire tout simplement pour survivre. L'endettement des acteurs privés (ménages + entreprises) a triplé depuis les années 60. La titrisation des "subprimes" aux Etats-Unis n'a jamais fait que déplacer le phénomène dans un secteur particulier de la sphère financière. On a simplement déplacé et diffusé le risque. La bulle aurait de toute façon éclaté à un moment ou à un autre.

Pour comprendre ceci, je me base sur les analyses de Patrick Arthus (auteur entre autres de "Le capitalisme est en train de s'autodétruire"). Il cite 4 conditions pour une croissance sans hausse de l'endettement, qui est la seule croissance soutenable, puisque l'endettement doit toujours bien être remboursé un jour, et donc va peser à un moment ou un autre sur la demande et donc la croissance future. Un: des taux d'intérêt faibles, voire négatifs, parce que l'inflation diminue la valeur des dettes et facilite donc leur remboursement. Deux, des entreprises profitables avec un taux d'autofinancement important. C'est l'inverse de ce qui se

POUR OLIVIER HUBERT, LA CAUSE DE LA CRISE EST CLAIREMENT À CHERCHER DANS LA RÉPARTITION INÉGALITAIRE DES REVENUS. S'ATTAQUER À CE PROBLÈME EST AUSSI LA SEULE FAÇON DE LUTTER CORRECTEMENT CONTRE LA PAUVRETÉ.

Olivier Hubert, économiste, coauteur de "L'anticapitalisme démocratique" 
Propos recueillis par Jean-Marie Coen

passé aujourd'hui avec les rachats d'actions propres et l'endettement excessif des entreprises. On voit d'ailleurs que l'investissement diminue, de même que le taux d'accumulation du capital. Trois, des gains de productivité et des augmentations salariales. Aux Etats-

15% de l'emploi dans l'industrie. Au Royaume-Uni cette baisse a été de 20%, et de 10% dans la zone euro. Ce sont des chiffres énormes. Et ils concernent souvent une population peu à moyennement qualifiée. Où les retrouvent-on? Dans les filières d'emplois précaires,

travail souvent à temps partiel, les travailleurs plus dispersés donc moins bien défendus. C'est une des causes de la crise actuelle.

Je suis très inquiet de ce phénomène de transformation des emplois industriels vers des emplois précaires. Il prend de l'ampleur, on devrait essayer de l'enrayer. Les écologistes préconisent par exemple le transfert de l'industrie lourde vers des "emplois verts". Ce qui m'inquiète encore plus, c'est que les décideurs ne semblent pas voir ce problème majeur d'insuffisance des revenus. Ils veulent poursuivre dans la voie de la flexibilité du marché du travail et de la modération salariale...

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, C'EST UN EMPLÂTRE SUR UNE JAMBE DE BOIS.

Unis on a vu ces dernières années des secteurs où les salaires réels ont baissé! Quatre, un déficit public pour soutenir la demande.

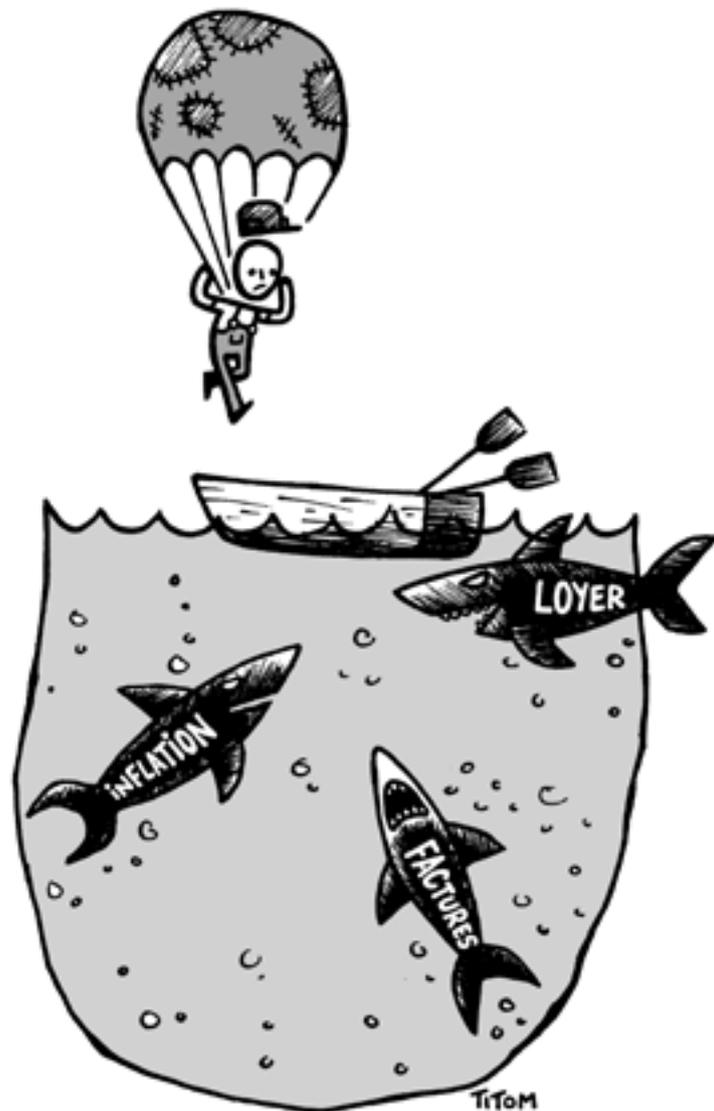
► C'est à peu près l'inverse de ce qui se passe aujourd'hui.

O.H.: En effet. En pratique, l'insuffisance de revenu crée du chômage, une insuffisance de la demande, et in fine de la pauvreté. A cela s'ajoute la désindustrialisation. Aux Etats-Unis depuis 2002 (c'est-à-dire il n'y pas si longtemps que ça), on a vu une diminution de

res, typiquement dans les titres services chez nous, les temps partiels, les ALE... Sur la même période, on voit aux Etats-Unis, au Royaume Uni et dans la zone euro une augmentation de 10% d'emplois "peu sophistiqués", dans des secteurs comme les services aux particuliers, la distribution, l'horeca, les loisirs. Il y a donc un transfert d'emplois de l'industrie vers ces nouvelles filières. Mais ces nouveaux emplois sont de moins bonne qualité: les rémunérations y sont faibles, le temps de

UN CHOC RUDE

Je suis carrément fâché quand je vois la Commission qui publie ses prévisions pour 2009. Pour la Belgique, on y lit que l'augmentation du chômage devrait contribuer... à ralentir l'inflation. Voilà leur objectif, noir sur blanc! Alors que le risque aujourd'hui, c'est la déflation! Et ça, dans une économie fortement endettée, c'est la catastrophe! Car avec la déflation (baisse des prix), la valeur des



dettes augmente, ce qui les rend encore plus difficiles à rembourser. C'est le scénario de 1929.

Or aux Etats-Unis nous y sommes: les prix y ont diminué en novembre. Si ça se confirme, ils sont par terre! Au niveau mondial, le FMI prévoit une croissance de 2%, alors qu'on a des pays comme l'Inde, la Chine, le Brésil qui sont en pleine croissance et en pleine industrialisation. L'OIT prévoit lui 200 millions de chômeurs en plus suite à la crise. Aux Etats-Unis 3 millions de personnes sont à la rue. En Belgique le chômage temporaire augmente déjà et certaines études prévoient 80.000 chômeurs en plus d'ici fin 2009. Le choc va être vraiment rude, je le crains.

► **Dans ce cadre, que pensez-vous des discours lancinants sur "la lutte contre la pauvre-**

té", les nombreux rapports, les plans, les indicateurs?

O.H.: Telle qu'elle est conçue aujourd'hui, la lutte contre la pauvreté c'est un emplâtre sur une jambe de bois. Pour réellement lutter contre la pauvreté, il faut augmenter les salaires et améliorer l'accès à l'emploi, par exemple via une réduction du temps de travail sans perte de salaire avec embauche compensatoire. Au final, il faut une répartition équitable des richesses créées.

La lutte contre la pauvreté, en réalité c'est une aumône. Les gens n'ont même pas ce à quoi ils ont droit. Le salaire minimum à 21 ans est de 1380 euros brut par mois. A Bruxelles pour un deux-chambres il faut compter au minimum 600 ou 700 euros... Et d'un autre côté on entend qu'il faudrait ceinturer les

salaires. On nous parle de compétitivité, mais on ne prend en compte que le salaire quand on parle de la compétitivité-prix. Or ces dernières années l'euro s'est apprécié de 30 à 50% face au dollar. Et dans le même temps on rechigne à des hausses de salaire de 2 à 3%.

C'est oublier aussi que le salaire n'est pas la seule composante du prix. L'augmentation faramineuse des profits pèse aussi sur les prix! Nous les payons, ces profits! Or on ne parle jamais de limiter les bénéfices, qui pèsent de plus en plus sur les prix. Le discours néolibéral est complètement creux, rempli de tautologies. Il nie sans cesse les faits.

Le résultat, en pratique, c'est que la pauvreté (définie comme 60% du revenu médian) a doublé

en Belgique depuis les années 60. A cause de la stagnation des salaires. On s'oriente de plus en plus vers le modèle américain. Aux Etats-Unis, ils ont appliqué un autre "policy-mix": beaucoup d'emplois précaires, peu payés, et peu de chômage. Au final, ce que le patronat veut c'est tout le monde au travail, mais dans des emplois de merde!

Mais l'enjeu fondamental reste la distribution primaire, c'est-à-dire le partage de la valeur dans l'entreprise entre les salaires et les bénéfices. Les politiques sociales ne sont qu'une "correction" ex-post à cette distribution primaire trop inégalitaire et inéquitable. ■

❶ Olivier Hubert est coauteur, avec Raphaël Van Breugel, de "L'anticapitalisme démocratique, Essai pour un monde sans exploitation rentière", à paraître prochainement aux Editions Bénévent.

Pour un nouveau "Bretton Woods" leçons de Jacques Sapir

Le thème du "Nouveau Bretton Woods" a été au centre des discussions qui ont entouré la préparation du sommet du G-20 du 15 novembre 2008 à Washington. Ce sommet a donné des résultats plus que décevants. Pourtant, les mouvements sociaux doivent lutter pour qu'une réelle réforme voie le jour; une réforme qui s'inspire des leçons du passé. Problème: le système économique, financier, monétaire international est imbriqué dans la réalité des rapports de force internationaux où les Etats-Unis mènent la danse. L'enjeu est donc aussi géopolitique: les USA

EN 1944, LA NÉGOCIATION DES ACCORDS DE BRETTON WOODS VIT S'OPPOSER LA VISION DE JOHN KEYNES À CELLE DES AMÉRICAINS. AUJOURD'HUI, JACQUES SAPIR IMAGINE UNE SORTIR DE LA CRISE ACTUELLE EN TIRANT LES LEÇONS DE CE PASSÉ.

/D'après un texte de Jacques Sapir, directeur d'étude à l'EHESS
Morceaux choisis

SE RÉSOUDRE AU CHÔMAGE DE MASSE OU SORTIR DU SYSTÈME TEL QU'IL FONCTIONNE.

accepteront-ils, pacifiquement, une remise en cause de leur "hyper puissance"?

Pour comprendre les enjeux des discussions qui s'annoncent, il convient de comprendre dans quelles conditions ont été tout d'abord préparés puis signés et mis en oeuvre les accords de Bretton Woods et comment ils se sont peu à peu délités pour aboutir à la situation que l'on connaît depuis les années 1980.

La désintégration du cadre fixé par Bretton Woods a permis aux Etats-Unis d'affirmer leur hégémonie monétaire au moment même où

les bases économiques et géopolitiques de cette hégémonie devenaient progressivement de plus en plus discutables et discutées. Ceci constituait un facteur d'instabilité,

On peut cependant montrer que le lien entre l'ouverture extérieure et une croissance stable est pour le moins douteux. Le système monétaire international régressa alors vers une situation d'instabilité systémique dont la crise de 1997-1999 fut le point d'orgue, en Asie, en Russie, mais aussi en Amérique Latine.

L'instabilité systémique conduisit alors un nombre croissant de pays à mettre en oeuvre des stratégies unilatérales de précaution, passant par une accumulation excessive de réserves de change (si bien que le monde finance la croissance et l'endettement américain). De telles stratégies ne furent possibles que par des politiques de prédation sur le commerce international, qui induisirent dans les pays développés une forte déflation salariale.

Cette pression mondiale sur salaires a abouti simultanément à l'endettement des ménages et à la baisse de leur solvabilité. Dans un contexte marqué par la libéralisation financière, cet endettement suscite une explosion de l'innovation financière. On a ici les causes profondes de la crise actuelle qui

était le type même de situation que les propositions originelles de Keynes visaient à empêcher.

KEYNES ET LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

Les accords de Bretton Woods ont été signés le 22 juillet 1944 après trois semaines de débats ininterrompus auxquels avaient participé 730 délégués représentant 44 pays dont l'Union soviétique. Cette conférence avait pour objectif de préparer les conditions de la reconstruction des pays développés. Il s'agit alors, dans l'esprit des principaux négociateurs (dont J.M. Keynes pour la Grande-Bretagne) de ne pas répéter les erreurs qui ont suivi la fin de la 1ère Guerre mondiale et de tirer les leçons de l'effondrement du système monétaire et financier mondial consécutif à la crise de 1929.

Le système de Bretton Woods tel qu'il émergea traduit un affrontement violent entre la conception des Etats-Unis qui souhaitaient (et réussirent) à imposer leur conception de l'ordre mondial et celle de l'économiste J.M. Keynes, qui dirigeait la délégation britannique et tenta de faire valoir une vision plus globale qu'il avait élaborée de-



QUAND LE BATEAU COULE, FAUT-IL SAUVER LES SABORDEURS?

puis 1941. Pour lui, il y avait trois conditions pour un ordre monétaire international.

Première condition: la liquidité internationale devait être garantie quelles que soient les conditions, ce qui impliquait que ni l'or ni la monnaie d'un pays ne puissent être à la base du système. Keynes s'était rallié dès 1938 à l'idée d'une monnaie internationale (connue sous le nom de BANCOR) et qui avait été avancée par d'autres économistes. Pour Keynes cette monnaie internationale, aurait été une pure monnaie bancaire. Cette monnaie internationale aurait été gérée par un organisme mondial dépendant des Nations unies dans le cadre d'une Union monétaire. La gestion du BANCOR ne prenait sens

que dans la logique d'un système international des règlements. Ceci conduisait Keynes à préconiser la mise en place d'une Banque des règlements (BR) qui aurait crédité directement les banques centrales des pays membres en BANCOR (convertible dans les devises nationales) en fonction des besoins.

Deuxième condition: ce système devait aussi décourager les politiques de prédation sur le commerce international ainsi que les politiques visant à faire refinancer ses propres déficits par son voisin. Cette seconde condition concernait les incitations conduisant à réguler les comportements. Keynes estimait que les excédents comme les déficits devaient être également pénalisés. Un pays en

excédents aurait été créateur à la Banque des règlements. Il aurait dû payer des intérêts sur son solde créateur tout comme un pays en déficit aurait dû payer des intérêts sur un solde débiteur.

Enfin, troisième condition, le système devait laisser aux pays la plus grande liberté possible pour mener des politiques de plein-emploi et de développement. Le contrôle des capitaux apparaît comme un point central du dispositif global imaginé alors par Keynes. La fonction des systèmes de contrôle des changes et de contrôle des capitaux, au-delà de la prévention de mouvements déstabilisants, est justement de préserver la souveraineté de la politique économique nationale. Keynes

considère que la circulation libéralisée du capital, prive les nations de la liberté de leurs choix sociaux. Elle condamne à terme l'existence de la propriété privée et empêche le fonctionnement des institutions démocratiques.

Il ne fait aucun doute qu'une telle position mettrait Keynes directement en conflit avec ses interlocuteurs américains. Son engagement en faveur d'un système de taux de change fixes mais révisables est indiscutable. La stabilité des taux de change doit s'accompagner de celle des cours des matières premières. Ainsi, il donne à la Banque des règlements qui doit mettre en œuvre la monnaie internationale et gérer l'Union monétaire la mission de financer un contrôle des matières premières. Cette disposition découle, semble-t-il, de la compréhension que Keynes a de l'importance d'une stabilité des cours pour le développement de certains pays (que l'on ne désigne pas encore comme le Tiers Monde).

LES OCCASIONS MANQUÉES DE BRETTON WOODS

Les principaux points de conflit avec le gouvernement américain, et ce dès la période préparatoire à la conférence de Bretton Woods, furent:

► La nature de l'instrument de référence

Les Etats-Unis, imposèrent le rôle central du dollar dans le système d'après-guerre et la référence à l'or mais à travers la référence au dollar et à la livre Sterling (ce point étant une concession de façade à la délégation britannique), ces deux monnaies étant promues au statut de "monnaies internationales de réserve". La parité or du dollar (35 USD pour 1 once d'or) devint la base du système. Toutes les monnaies devant être convertibles en dollar ou en livre. L'idée de Bancor et de l'Union monétaire internationale furent donc abandonnées, signant ici une défaite majeure de Keynes. →

► La nature des règles financières

Les Etats-Unis imposèrent comme norme le principe de la libéralisation totale des mouvements financiers, même s'ils durent concéder à Keynes que les statuts du FMI prévoient qu'un pays peut adopter un contrôle des changes à condition que ce dernier ne soit pas discriminatoire (tous les pays doivent être traités par ce système de manière égale). Le FMI qui émergea à Bretton Woods était une institution très différente de la Banque des règlements voulue par Keynes. En particulier, le FMI ne pouvait être le régulateur de la liquidité internationale, ce rôle incombant de facto au Trésor américain.

► Les règles commerciales

Si la Conférence de La Havane qui se tint en parallèle devait admettre la possibilité de protections tarifaires, deux des principales idées de Keynes étaient ici absentes soit la pénalisation des excédents commerciaux et la création de la caisse de stabilisation des cours des matières premières.

LA MARCHÉ AU DÉSORDRE MONÉTAIRE

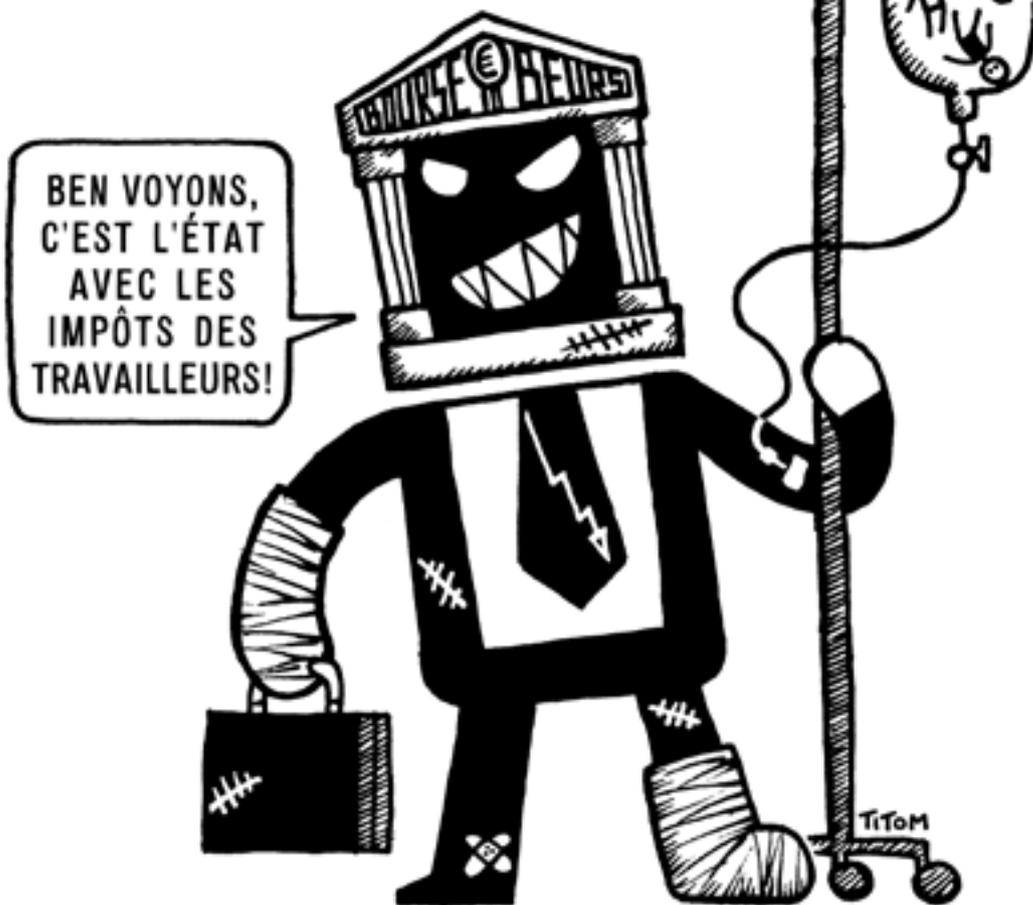
Le système de Bretton Woods a connu des évolutions majeures. Les deux évolutions les plus significatives ont été la rupture du lien entre le dollar et l'or et l'abandon

du système des taux de change fixes au profit des taux de change flottants. Ces deux évolutions signent la mort du système après une période de décomposition qui va de 1958 à 1973.

L'UEP (voir encadré) fut dissoute en décembre 1958. Cette année, 1958, marque aussi la date réelle d'application des accords de Bretton Woods. Le retour de tous les pays développés (hors l'URSS

et les pays du CAEM) à la convertibilité totale fut, à l'époque, saluée comme un progrès alors qu'elle ne faisait que mettre en marche la mécanique qui devait inéluctablement conduire à la révélation des limites

QUI C'EST QUI VA PAYER POUR RENFLOUER LE SYSTEME CAPITALISTE QUI SE CASSE LA GUEULE?



L'UEP ou la victoire posthume de Keynes

Si les accords de Bretton Woods ne rencontraient pas les idées de Keynes, pourquoi l'Europe continentale réussit-elle son développement? La réponse tient pour partie en trois lettres : U.E.P. ! L'Union Européenne des Paiements permit la croissance européenne car elle répondait aux principes défendus par Keynes.

L'Union Européenne des Paiements était une architecture globale qui visait à développer les relations économiques entre les pays membres tout en diminuant les pressions sur les monnaies nationales. C'est au départ un système de règlement entre pays ca-

ractérisé par un fort contrôle des changes, et où seuls les soldes de fin de période doivent être payés en devises. Ce système fonctionnait sous l'égide d'une Banque des Règlements, dotées par les Etats-Unis d'une trésorerie initiale, créditant les Banques Centrales des pays membres.

L'UEP, à une échelle réduite, correspondait donc aux idées de Keynes, même si elle n'intégrait pas toutes ses idées et en particulier la caisse de stabilisation des matières premières. Cependant, on peut trouver un écho de cette dernière idée, sous la forme limitée de la Communauté Européenne du Char-

bon et de l'Acier, qui devait permettre une mise en commun des deux ressources qui à l'époque sont au cœur de la reconstruction économique de l'Europe occidentale.

L'UEP fut un grand succès économique et elle contribua puissamment au relèvement des pays d'Europe occidentale qui y participèrent, en particulier la France, l'Italie ou l'Allemagne de l'Ouest. Elle constitua une victoire posthume de Keynes dont elle validait pleinement les idées. Pourtant la Grande-Bretagne refusa d'y participer, signant par là le début d'un long déclin économique.

Leçons d'un demi-siècle d'errements

du système de Bretton Woods. Ce dernier n'avait réellement fonctionné que parce que l'on s'était éloigné dès l'hiver 1948-1949 de ses principes pour se rapprocher, l'UEP en témoigne, des idées de Keynes.

Il faut cependant noter que 1958 est aussi la date du début du conflit franco-américain sur le système monétaire international. La France était la seule à s'opposer au principe d'une décision prise à la majorité simple ainsi qu'aux mesures devant conduire à la liberté complète des capitaux. La suprématie monétaire américaine devint alors contestée à partir de la fin des années 1950, en raison de la reconstruction des économies ouest-européennes et japonaises qui commença à confronter l'économie américaine à une concurrence qu'elle n'avait plus connue de fait depuis 1939.

Utilisant le dollar pour financer leurs énormes dépenses liées à la Guerre du Vietnam et à la course aux armements contre l'URSS, les Etats-Unis ne pouvaient plus garantir le lien entre le dollar et l'or. Les autorités américaines suspendirent unilatéralement cette convertibilité le 15 août 1971, ce qui représentait de fait un Défait de la part des Etats-Unis, dans la mesure où la monnaie est une dette et que la contrepartie du dollar était supposée être de l'or. Cette décision transformait de fait le système monétaire international en pur "système Dollar" sans qu'aucun contrôle ne s'exerce plus sur les États-Unis.

Les taux de change, qui étaient normalement fixés (mais révisables) furent progressivement abandonnés au marché lors de la conférence de la Jamaïque en 1973. Le passage aux changes flottants, qui est cohérent avec les progrès de l'idéologie monétariste et néo-libérale, a induit les très brutales fluctuations que l'on a connues depuis la fin des années 1970 et la nature de plus en plus spéculative du système et ce jusqu'à la crise actuelle.

Rétrospectivement, on voit que le système de Bretton Woods représentait probablement un compromis boiteux. En outre, les conditions de l'immédiat après-guerre et de la Guerre Froide ont créé un contexte où de fait il ne fut appliqué que très partiellement. Jusqu'en 1958, le système qui s'applique en Europe est plus proche des idées de Keynes que de la lettre de Bretton Woods.

L'ÉVIDENCE DE LA CRISE ET LA FIN DE L'HÉGÉMONIE FINANCIÈRE AMÉRICAINE
Aujourd'hui le système est en crise parce que l'économie américaine est profondément en crise et parce que les Etats-Unis ne sont plus la puissance hégémonique. La reconstruction d'un système monétaire et financier mondial est donc un enjeu central, car il s'agit bien ici d'un "bien public" pour la communauté internationale. De ce point de vue, les résultats du sommet du G-20 du 15 novembre 2008 apparaissent comme particulièrement décevants. Ce sommet sur la réforme du système monétaire international et la crise financière a accouché d'une souris. La déclaration finale est accompagnée d'une proclamation d'attachement à la libéralisation financière et d'un rejet de toutes mesures protectionnistes.

Or, ces deux libéralisations sont celles qui ont conduit aux pratiques que l'on cherche à régler et qui sont à la base de la crise actuelle. La seule réglementation qui serait réellement susceptible de permettre un retour à la stabilité est une réglementation limitant de manière drastique la circulation des capitaux spéculatifs et encadrant de manière restrictive l'innovation

financière. Or, les participants au G-20 se refusent à envisager cette solution. Il faudra donc se résoudre au chômage de masse ou sortir du système tel qu'il fonctionne.

L'ALTERNATIVE PAR LA FRAGMENTATION
De cet échec va naître dans les mois qui viennent un processus de fragmentation du système monétaire et financier international. Le point de rupture entre partisans du désordre ancien et partisans d'une véritable reconstruction du système monétaire financier se concentrera sur deux questions: le contrôle des capitaux et des formes de protectionnisme permettant d'éviter l'importation des effets dépressifs des politiques de certains pays.

Seule la combinaison du contrôle des capitaux (le retour à la convertibilité en compte courant) et de mesures de protection peut permettre de créer des espaces de stabilité au sein du désordre actuel. Seule cette combinaison peut garantir l'articulation entre des règles négociées de comportement entre pays pour éviter les politiques prédatrices (commerciales, sociales ou écologiques) et la liberté d'action – la souveraineté des politiques économiques et sociales – qui est nécessaire pour que chaque pays puisse trouver sa propre trajectoire sociale et économique de développement.

Pour ne pas refaire une fois de plus, une fois de trop, les mêmes erreurs, il convient de bien se pénétrer des leçons des débats de 1941 à 1946 sur la reconstruction du système monétaire international, ainsi que de celles de la désintégration du système de Bretton Woods.

L'ASCENSION ET LA TRANSFORMATION DU FMI

La fin du système de Bretton Woods va entraîner une modification radicale du FMI. Durant les années 1950 et 1960 son rôle est mineur. La Banque Mondiale joue un rôle bien plus important. Quand se développa la "crise de la dette" en 1982 liée aux facilités qui avaient été faites pour laisser les pays en développement s'endetter, puis au très brutal relèvement des taux d'intérêts américains, le FMI se transforma

radicalement. Evinçant en bonne partie la Banque mondiale, le FMI devint une institution cherchant à imposer des politiques économiques globales aux pays connaissant des difficultés financières.

On sait les désastres économiques et sociaux que tout ceci provoqua entre 1981 et 1999. Le FMI propose systématiquement des politiques qui ont pour effet de contracter l'activité du pays qui se soumet à ses conseils. Le FMI chercha aussi à imposer comme norme non pas

la simple convertibilité "de compte courant" mais celle "de compte de capital". (L'économie réelle est ici supplantée par l'économie financière.) En voulant étendre de la manière la plus absolue la liberté des capitaux, le FMI est alors devenu l'instigateur de la plus globale des machines infernales qui conduit à la crise actuelle. ■

① Extraits de "L'économie politique internationale de la crise et la question du "nouveau Bretton Woods". Leçons pour des temps de crise", texte inédit (32 p.). Version intégrale disponible sur www.asbl-csce.be

Quel plan de tir en 2009 ?

Peu après son entrée en fonction comme ministre de l'Emploi, Joëlle Milquet avait présenté un nouveau plan de chasse aux chômeurs. Nous l'avions largement analysé dans notre numéro du mois de juin (n°62, pages 3 à 16). Mais ce projet a capoté lors des négociations avec les régions en juillet dernier. Tant la Flandre que la Wallonie avaient des réticences. Mais, comme souvent dans notre plat pays escarpé d'embûches, pour des raisons divergentes. En gros, le rôle accru attribué aux régions dans ce plan semblait difficilement réalisable par la Wallonie (et Bruxelles), *a fortiori* sans moyens nouveaux. D'autant bien entendu que plus une région est touchée par le chômage, plus la prise en charge de la population concernée nécessite des capacités financières et humaines importantes. A plus forte raison, il n'était pas question d'ajouter aux publics cibles actuels le groupe des 50 ans et plus, que l'accord de 2004 avait, provisoirement au moins, mis en dehors de l'activation. C'était là un acquis syndical (qu'entre-temps, le pacte des générations a tout de même commencé à battre en brèche). Prudente, la ministre cdH avait renvoyé cette question aux partenaires sociaux. Nous y revenons plus bas.

EN 2009, LES CHÔMEURS SERONT GÂTÉS: JOËLLE MILQUET VEUT DURCIR LA CHASSE, FRANK VANDENBROUCKE VEUT LA RÉGIONALISER, MARCOURT TOMBE DANS LE PIÈGE, LES PLUS DE 50 ANS ENTRENT DANS LA DANSE ET L'ÉTAU SE RESSERRE SUR TOUS LES CHÔMEURS. JUSQU'À QUAND?

/ Yves Martens
Animateur au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

Côté flamand, l'opposition au plan Milquet s'est révélée plus forte encore mais pour des raisons exactement inverses à celles des francophones. En effet, la Flandre, riche, n'a pas besoin d'argent du fédéral pour suivre ses chômeurs... d'autant qu'ils sont nettement moins nombreux. En revanche, pour cette région vieillissante et proche du plein emploi, la réserve de main-d'œuvre la plus immédiate est celle des 50 ans et plus. Le pacte des générations ne s'attaque qu'à ceux qui perdent leur emploi, pas à ceux qui sont déjà au chômage. Le ministre flamand de l'Emploi, Frank Vandenbroucke, père du plan initial de chasse aux chômeurs, souhaitait d'ailleurs dès l'origine l'application de son plan à tous les chômeurs, plus de 50 ans compris. Aujourd'hui ministre régional de l'Emploi, il ne réclame pas seulement l'élargisse-

ment de la chasse aux plus âgés mais aussi la transmission aux régions de l'essentiel des outils de l'activation.

RÉGIONALISATION, PIÈGE À C...?

"Les partis politiques francophones vont-ils sacrifier les chômeurs sur l'autel communautaire?", demandions-nous en juin. L'impression qui prévalait à la lecture du plan Milquet était que la crainte de la régionalisation poussait les francophones, dans une sorte de football panique, à surenchérir sur les Flamands en matière d'activation. C'est dans le même esprit qu'on a entendu plusieurs fois Rudy Demotte et Elio Di Rupo se féliciter qu'on ne puisse pas reprocher aux francophones d'être laxistes, autre façon de dire que la majorité des sanctionnés sont des francophones (des

Wallons pour 50%, des Bruxellois pour 21%). Vingt ans de réformes institutionnelles devraient pourtant persuader nos éminences que, sur le terrain communautaire, plus les francophones cèdent, plus les flamands en redemandent.

Pourtant, depuis la rentrée, l'opiniâtre ministre cdH de l'Emploi a plusieurs fois réitéré son souhait de voir son plan aboutir. En novembre, elle sort son "Plan pour l'emploi" qui reprend in extenso (mesures 18 à 26) sa proposition de réforme de la chasse aux chômeurs telle qu'adoptée par le Conseil des ministres du 23 mai. De son côté, Frank Vandenbroucke ne désarme pas. Il attend d'autant plus patiemment son heure que son parti n'est pas mouillé au fédéral. Il peut donc agir à la région flamande tout en critiquant l'échelon national. En

LA CHASSE AUX CHÔMEURS DE PLUS DE 50 ANS EST OUVERTE...



juillet, il se fend d'une note toujours aussi blairiste intitulée "Une réforme sociale de l'Etat". Sous le prétexte de "renforcer la capacité d'action sociale de toutes les autorités", il répète son credo de l'Etat social actif tout en voulant confier davantage sa réalisation aux régions. Il y ajoute une volonté de "responsabilisation" des entités fédérées... qui promet d'être un nouveau piège financier pour les francophones, puisque le

financement serait lié à l'efficacité, autrement dit à la vigueur de la chasse (voir p. 31).

LE PIÈGE SE REFERME

Début décembre, les ministres flamand et wallon de l'Emploi, Vandenberghe et Marcourt, signent une carte blanche simultanément dans *Le Soir* et *De Standaard*. Avant de s'engager dans cette démarche, Jean-Claude Marcourt a-t-il lu la note

Vandenberghe? Autant cette dernière est claire et sans ambages, autant la carte blanche est beaucoup moins précise et comprend des accents rassurants. Même le point du financement est présenté positivement:

"un renforcement des compétences des Régions et Communautés doit s'accompagner d'un mécanisme financier alliant incitation et responsabilité et qui tienne compte des besoins et possibilités de chacun, avec pour résultat, un retour sur investissement positif tant pour les Régions que pour l'Etat fédéral". Voilà qui résonne différemment de la note du ministre flamand, qui dit que "le but est que le fédéral soit à l'avenir plus fort pour payer des pensions correctes, et non plus faibles". Un retour pour le fédéral surtout donc. Et il ajoute: "Il ne peut pas y avoir de nouveau transfert durable entre les entités entre elles, au contraire." Jean-Claude Marcourt n'a-t-il pas vu que ce système avait toutes les chances d'enrichir les entités déjà les mieux nanties et d'appauvrir les autres?

Cette sortie a en tout cas suscité pas mal de remous et provoqué l'ire de Joëlle Milquet. A l'heure où nous bouclons ces lignes (à la veille de Noël), la crise politique semble avoir relégué bien loin toutes ces considérations. Nous ne savons pas encore si le gouvernement fédéral sera relancé pour le reste de la législature ou seulement jusqu'aux élections régionales et européennes de juin qui seraient du coup aussi législatives. Dans les deux cas, les tensions communautaires risquent d'être plus fortes que jamais. Et la régionalisation du marché de l'emploi semble bien être l'os à →

(31)

LE "NEW DEAL" SELON VANDENBROUCKE

Le père de la chasse aux chômeurs propose une réforme de l'Etat pour mieux activer.

(32)

CSC: CHÔMEURS, PAS FRAUDEURS

Les TSE francophones de la CSC ont manifesté à Namur le 28 novembre pour dénoncer les clichés.

(32)

TABLEAUX DE CHASSE

De nombreux témoignages démontrent l'absurdité de la chasse aux chômeurs.

(33)

FGTB: "REVOIR LE CONTRÔLE DANS SON ENSEMBLE"

Pour Thierry Bodson, le contrôle est encore plus indécent en temps de crise.

→ ronger que les partis francophones seraient prêts à lâcher pour calmer les appétits flamands.

LES PLUS DE 50 ANS ENTRENT DANS LA RONDE

En attendant, la chasse continue à battre son plein. Avec son lot d'absurdités et d'injustices, comme le montrent les exemples épinglés par un accompagnateur syndical (cf. bas des pp. 32-33). Avec aussi un zèle jamais démenti dans le chef de l'ONEm. On l'a vu, l'activation des 50 ans et plus fait l'objet d'âpres discussions. Pourtant, l'ONEm convoque déjà sans sourciller des chômeurs de cette tranche d'âge. Comment est-ce possible? Tout simplement parce que l'arrêté royal du 4 juillet 2004 (qui a institué la chasse aux chômeurs) stipule en son article 10 les dispositions suivantes:

"Le présent arrêté entre en vigueur le 1er juillet 2004. Les dispositions visées à l'article 5 du présent arrêté sont d'application:

1° à partir du 1er juillet 2004, pour le chômeur qui, à cette date, n'a pas atteint l'âge de 30 ans;

2° à partir du 1er juillet 2005, pour le chômeur qui, à cette date, est âgé de 30 ans au moins et de 39 ans au plus;

3° à partir du 1er juillet 2006, pour le chômeur qui, à cette date, est âgé de 40 ans au moins et de 49 ans au plus."

Le diable est dans les détails et dans l'arrêté c'étaient les mots "à cette date". Autrement dit, dès lors que l'on est né après le 1er juillet 1956, on est concerné par le contrôle de la disponibilité. C'est évidemment totalement contraire à l'esprit de l'accord de 2004 qui mettait les 50 ans et plus hors du champ de l'ac-

tivation. Et cela signifie que même si un accord politique n'était pas trouvé pour appliquer le plan à tous immédiatement, le résultat serait tout de même atteint progressivement, un peu plus chaque année (et complètement en 2021). Nous avons demandé aux organisations syndicales ce qu'elles pensent de cette évolution (voir pp. 32-33).

Il y a donc de plus en plus de personnes contrôlées. Le carrousel, qui ne s'arrête jamais, fait que certains chômeurs en sont déjà à leur troisième voire quatrième passage en premier entretien. Avec à la clé une usure, un découragement, voire une

annoncée pour début 2009 et qui couvre l'ensemble de la Belgique donne des résultats plus inquiétants encore: environ 15 % des sanctionnés dans le cadre de l'activation et un peu plus de 10 % de ceux qui ont subi une sanction litige sont aidés ensuite par un CPAS. C'est bien moins que dans l'échantillon wallon et c'est inquiétant quant au devenir de ce nombre important de personnes. Cela représente néanmoins une augmentation importante du flux de personnes passant de l'ONEm vers les CPAS. Ce qui inquiète bien sûr les CPAS aux niveaux social et financier et par rapport à l'organisation du travail.

LES CRITÈRES SONT DE PLUS EN PLUS EXIGEANTS. IL Y A DÈS LORS DE PLUS EN PLUS DE SANCTIONS.

révolte face à l'inutilité des efforts qu'on leur demande en permanence. En outre, les critères sont de plus en plus exigeants et les taux d'évaluation négative augmentent. Il y a dès lors de plus en plus de sanctions. Au premier semestre 2008 par exemple, on atteint déjà 77,56 % des exclusions définitives de toute l'année 2007 (1987 pour 2562).

LES CPAS S'INQUIÈTENT

Fin 2007, une étude de la fédération des CPAS wallons, portant sur un échantillon de ces CPAS, avait montré que seuls 46% des chômeurs sanctionnés étaient ensuite aidés par le CPAS (cf. Journal du Collectif n°60-61, pages 19 à 25). Une étude universitaire

Mais cela pose aussi des questions en termes de qualité du travail d'insertion socioprofessionnelle.

C'est par rapport à cet aspect du problème que la Conférence des présidents de CPAS bruxellois a procédé à une analyse des diverses demandes introduites à la suite d'une sanction de l'ONEm au cours du premier semestre 2008 ❶. Premier constat: en cas de suspension totale des allocations de chômage, la durée de la sanction se situe en général entre 4 et 26 semaines. "Ceci ne permet pas au CPAS un réel travail social d'accompagnement, regrette Yvan Mayeur (PS), président de la conférence des CPAS bruxellois. Cette situation a le don

d'engendrer un travail inutile pour le personnel du CPAS, par exemple amené à effectuer des visites à domicile, sans déboucher sur un travail concret d'accompagnement social. Son intervention se limite dès lors à l'aide financière pendant la période de sanction. Or le CPAS a, avant tout, pour mission de veiller à l'insertion des personnes qu'il accompagne. Il n'est pas un outil de sanction." La Conférence met donc sur la table une proposition: la réduction des allocations de chômage à un montant au moins équivalent à celui du revenu d'intégration sociale et restant à charge de l'ONEm, plutôt qu'une suspension totale du paiement. "Cela au moins pour les sanctions de courte durée, de façon à éviter un transfert vers les CPAS, sans réelle plus-value en terme d'insertion socioprofessionnelle."

Cette mesure aurait le grand avantage de l'automatisme alors qu'aujourd'hui nombre de chômeurs sanctionnés par l'ONEm font tardivement voire pas du tout de demande d'aide au CPAS. Reste qu'il est difficile de ne pas sourire amèrement devant les réactions de ce type, qui reviennent à discuter de la façon dont on traite les victimes d'un bombardement que l'on organise soi-même. Pourquoi ne pas simplement prendre le problème à bras-le-corps et arrêter de lancer des bombes? Pourquoi ne pas regarder enfin en face l'injustice, l'absurdité et la violence de cette chasse aux chômeurs et retirer purement et simplement le plan d'activation du comportement de recherche d'emploi?

Les syndicats, qui ont accepté à contrecœur ce plan en 2004, à un moment où le rapport de forces leur était très défavorable, semblent vouloir, en cette période de crise et d'augmentation prévue du chômage, rediscuter tout ou partie du plan. Gageons qu'ils pourront compter sur tous ceux soucieux de défendre les droits des travailleurs, avec ou sans emploi... ■

❶ Source: Alter Echos, 12/12/2008, Catherine Morenville, *Limites des risques de glisse du chômage vers les CPAS.*

20% des adultes "pauvres" travaillent!

Les chercheurs flamands qui rédigent chaque année "l'annuaire de la pauvreté et de l'exclusion sociale" font un constat étonnant dans la livraison 2008 de leur ouvrage: si l'on fait une analyse transversale des adultes "en risque de pauvreté" selon l'étude SILC 2006, on constate que 20% d'entre eux travaillent! Si l'on y ajoute les pen-

sionnés, les malades ou invalides, les étudiants et les autres personnes en formation, ce sont 36,6% des adultes "pauvres" (18 à 65 ans) qui ne doivent pas être "activés". Mais alors, pourquoi sont-ils pauvres?

"Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2008", Acco uitgever, OASes, pp. 81-82.

Le "new deal" selon Frank Vandenbroucke

AVEC SA "RÉFORME SOCIALE DE L'ÉTAT", LE PÈRE DE LA CHASSE AUX CHÔMEURS VEUT PROFITER DU DÉBAT INSTITUTIONNEL EN COURS POUR MIEUX IMPLANTER LES PRINCIPES DE L'ACTIVATION, DU CONTRÔLE ET DE LA SANCTION, BÂTON FINANCIER À LA CLÉ.

Jean-Marie Coen

Animateur au Collectif
Solidarité Contre l'Exclusion

Frank Vandenbroucke, ministre socialiste flamand de l'Emploi et père de la chasse aux chômeurs, a présenté en juillet 2008 sa vision pour "une réforme sociale de l'Etat". Une version remaniée de cette note fut cosignée récemment par le ministre wallon de l'Emploi Jean-Claude Marcourt (voir article ci-contre). Les francophones ne peuvent pas dire qu'ils ne sont pas prévenus: la note originale est disponible en français sur le site du ministre! En voici les extraits significatifs.

Il commence par présenter le cercle vertueux que produirait sa réforme: les "dépendances d'investissements" des Régions en éducation et création d'emplois vont amener plus d'argent pour le niveau fédéral, permettant à celui-ci de financer ses dépenses "de protection" (sécurité sociale). Bien entendu, "pour la gauche, l'approche exposée ici est la seule possible". Ben tiens. Qui disait souvent ça? Rien moins que Margaret Thatcher... Et aujourd'hui Anthony Giddens. Les sources d'inspiration du diplômé d'Oxford restent bien ancrées outre-Manche.

Mais le cœur des propositions de Vandenbroucke concerne (qui s'en étonnera) "la politique en matière d'emploi et de formation". Car "une politique d'activation est plus difficile quand les compétences sont morcelées", nous assure-t-il. Régionalisons donc la politique de l'emploi, pour mener des politiques "en fonction



SP.A

des besoins du marché régional de l'emploi". Par contre, pas question de toucher à la solidarité interpersonnelle ni à l'impôt des sociétés. C'est déjà ça... qu'il promet.

RÉGIONALISATIONS TOTALES OU PARTIELLES

Venons en donc au plat de résistance: la réforme du marché de l'emploi (p.4 de la note).

► Contrôle de la disponibilité des chômeurs: davantage de pouvoir aux services régionaux, "plus familiarisés avec la situation personnelle du chômeur". Par contre, si le service régional estime que le chômeur doit être sanctionné, l'ONEm n'aurait qu'à entériner cette décision. Sa seule compétence consisterait dès lors à vérifier que les formes ont bien été respectées (c'est-à-dire que le contrat a été suivi à la lettre). C'est sûr, les chômeurs seront bien protégés. Ceci doit permettre aux régions "d'aligner leur offre d'accompagnement et leurs procédures de suivi [aux] besoins du marché régional de l'emploi".

► Seraient régionalisés en tout ou en partie: les ALE; toutes les règles concernant l'outplacement;

le recours à l'intérim pour l'insertion professionnelle; l'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu d'intégration (ouverture au secteur marchand; détermination des groupes cibles); enfin les programmes d'emploi fédéraux tels que "premier emploi", "stages jeunes", etc.

► Renforcer le rôle des régions ou régionaliser les compétences concernant les plans sociaux en cas de restructuration; les permis de travail et cartes professionnelles pour les travailleurs migrants; le congé éducation payé; les systèmes d'apprentissage et de travail en alternance; la politique d'embauche des fonctionnaires; enfin la structure générale de l'enseignement et la durée des études.

LE VERRU DES FINANCES

Pour être bien sûr que de telles réformes ne soient pas perdues pour tout le monde, le ministre sp.a propose d'ajouter "un nouveau chapitre au modèle de financement existant des régions et du fédéral". Les régions qui font mieux (lisez: la Flandre) seront récompensées, celles qui font moins bien seront sanctionnées (lisez: Bruxelles et la Wallonie). ■

Pour cela, il faut non seulement rationaliser les compétences mais aussi "responsabiliser" les Communautés et les Régions "pour les dépenses qu'elles fixent elles-mêmes et pour lesquelles elles pèsent sur le budget fédéral". Entre autres, il faut qu'elles prennent en charge "une plus grande partie des (...) pensions de leurs fonctionnaires". Mais surtout, sans toutefois citer de chiffres, Frank Vandenbroucke propose "que la gestion financière aux différents niveaux (...) se greffe sur des objectifs clairement fixés". Quels objectifs? La réponse est claire: "plus d'activités, plus d'emplois et moins de dépenses inactives". Tout ceci pour mener à "un financement d'impulsion lié au résultat", où les Régions recevraient un bonus quand elles atteignent (voire dépassent) leurs objectifs, notamment en termes de "taux d'activité".

"Il faut réfléchir à un système où seule l'augmentation durable de l'emploi est récompensée. (...) Cela signifierait que les Régions recevraient un financement d'impulsion proportionnel à la diminution durable du nombre de chômeurs et de prépensionnés." En clair, si un tel projet passe, l'activation va être poussée à pleins canons, la chasse aux chômeurs et aux prépensionnés va battre son plein comme jamais. Coup de poker génial de Vandenbroucke: il profite de la réforme de l'Etat pour acheter les francophones afin qu'ils intensifient les politiques d'activation. Mais en même temps, il pérennise ses choix politiques, puisque le financement des régions serait structurellement lié à leurs résultats en matière d'activation. Génial, on vous disait: car pour revenir en arrière, il ne faudrait pas "simplement" modifier une loi mais encore réunir une majorité spéciale, avec tous les compromis institutionnels que cela suppose. Que voilà un beau verrou. Les (travailleurs) francophones s'y laisseront-ils prendre? ■

CSC: chômeurs, pas fraudeurs

LES TSE WALLONS ET BRUXELLOIS DE LA CSC ONT MANIFESTÉ À NAMUR LE 28 NOVEMBRE DERNIER CONTRE LES CLIENTS QUI ACCOMPAGNENT LES CHÔMEURS.

d'après un communiqué de la CSC

"Nous ne pouvons pas toujours rester la tête baissée et raser les murs. Aujourd'hui, nous prenons la parole pour dire que nous ne sommes ni des fraudeurs ni des inciviques." Ronald Janssens est le président des Travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC. Le 28 novembre dernier, lui-même et de nombreux autres militants TSE ont relaté au ministre Marcourt les difficultés qu'ils rencontrent dans leur recherche d'emploi. Des témoignages accablants qui vont totalement à l'encontre des ragots sur la prétendue indisponibilité des chômeurs, leur manque de motivation ou de mobilité (et qui recourent ceux que nous publions ci-dessous).

Avant cette rencontre avec le ministre wallon de l'Emploi, un cor-

tège d'environ 300 manifestants CSC venus de toutes les régions avait défilé en musique dans les rues de Namur, à l'initiative du Comité régional wallon de la CSC.

La CSC veut dénoncer clairement la pénurie d'emplois ou plutôt la pénurie d'employeurs. "Aujourd'hui, en Wallonie, il y a un emploi disponible pour 32 demandeurs. Autant chercher une aiguille dans une botte de foin", pouvait-on lire sur les tracts distribués aux pas-

étaient accrochés des CV avait été organisé devant le cabinet du ministre. "Envoyer des CV par ballon, c'est un peu comme les envoyer par la poste aux employeurs. Plus de 70% ne répondent pas aux demandes d'emploi", a expliqué Isabelle Barez, responsable nationale des TSE.

Marc Becker, secrétaire national de la CSC, a conclu la rencontre avec le ministre en réclamant une politique d'activation des employeurs et

d'emploi. Celles-ci manquent en effet trop souvent de clarté et de déontologie, et il y a trop d'offres pas sérieuses", a-t-il ajouté.

Les TSE veulent casser cette spirale de stigmatisation et de précarisation des chômeurs, qui risque d'atteindre de plus en plus de gens en cette période de crise. Ils souhaitent, par cette action du 28 novembre, faire passer le message dans l'opinion publique et soumettre aux autorités une série de pistes concrètes d'action.

“ ENVOYER DES CV PAR BALLON, C'EST UN PEU COMME LES ENVOYER PAR LA POSTE AUX EMPLOYEURS. PLUS DE 70% NE RÉPONDENT PAS. ”

En réponse à la stigmatisation, les TSE suggèrent, entre autres mesures, des prescriptions minimum pour les offres d'emploi (nom de l'entreprise et adresse, type de contrat, pas de fausses annonces dans les pages "recrutement", etc.), la suppression des frais d'inscription pour suivre des cours du soir, des mesures pour diminuer les frais dus à la recherche d'emploi, une communication obligatoire des offres d'emploi au Forem, ou encore une révision des aides à l'embauche qui devraient être réservées uniquement à des emplois normaux (CDI, temps plein). ■

sants. Un tracteur convoyant des bottes de foin piquées d'aiguilles a d'ailleurs accompagné symboliquement le cortège. Un peu plus tôt, un lâcher de ballons auxquels

un accompagnement de qualité des chômeurs. "Nous voulons aussi arriver à des solutions en matière de gratuité de la recherche d'emploi et en matière de parution des offres

TABLEAUX DE CHASSE

NOMBRE DE TÉMOIGNAGES DÉMONSTRENT L'ABSURDITÉ DE LA CHASSE AUX CHÔMEURS ET SON APPLICATION AVEUGLE PAR L'ONEM.

Freddy Bouchez
accompagnateur syndical FGTB du Centre

► Lors de l'entretien à l'ONEm, avoir une évaluation positive de ses efforts de recherche d'emploi signifie normalement que l'on est disponible et actif sur le marché de l'emploi. Or, dans le même temps, on peut être sanctionné... pour ne pas avoir donné suite à une offre d'emploi du

FOREM. Donc, au même moment, on constate que vous cherchez suffisamment de l'emploi... mais on vous sanctionne pour ne pas avoir postulé pour une seule malheureuse offre. C'est de l'incohérence totale et cela démontre que ce n'est pas parce qu'à une reprise on n'a pas répondu à une offre que l'on n'est pas disponible sur le marché de l'emploi. Sans même parler du fait que l'on peut avoir mille raisons valables de ne pas avoir postulé sans que le motif soit accepté par l'ONEm.

► La contractualisation se généralise de plus en plus mais elle devient en outre multiple. Ainsi,

un demandeur d'emploi qui a signé avec le FOREM un contrat Jobtonic ou un Contrat Crédit Insertion doit accomplir un certain nombre de démarches dans le cadre de cet accompagnement, démarches soumises à la transmission systématique d'informations vers l'ONEm. Et pourtant il reste convocable à l'ONEm où, en cas d'évaluation négative au premier entretien, il doit évidemment signer un contrat. Le voici donc doublement contractualisé, avec des contrats qui pourraient être divergents et contradictoires. La multiplication des contrats, c'est aussi un risque accru de sanctions et même un cumul de celles-ci.

► Si un chômeur entre le premier et le deuxième entretien à l'ONEm trouve un travail à temps partiel avec un complément chô-

FGTB: "Revoir le contrôle dans son ensemble"

THIERRY BODSON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FGTB WALLONNE, ESTIME QU'AVEC LA CRISE IL EST ENCORE PLUS INDÉCENT DE CONSACRER DES MOYENS PUBLICS À LA CHASSE AUX CHÔMEURS.

Propos recueillis par
Yves Martens

► On constate que les chômeurs qui avaient moins de 50 ans au 1er juillet 2006 sont convoqués même quand ils atteignent 50 ans. N'est-ce pas contradictoire avec ce qu'avaient obtenu les syndicats en 2004, c'est-à-dire la non application du plan aux 50 ans et plus?

THIERRY BODSON: Oui c'est contradictoire mais je ne m'arrêtera pas à une question aussi technique. Ce qu'il faut voir aujourd'hui, c'est que nous sommes dans une crise économique grave. Dans ce contexte où le chômage économique augmente, où on



remercie les intérimaires, où on ne renouvelle pas les CDD, quel sens cela a-t-il de mettre de l'argent et de l'énergie dans le contrôle de la disponibilité des chômeurs, qu'ils aient plus ou moins de 50 ans? L'inadéquation est encore plus flagrante entre la crise et le contrôle de la disponibilité. Il faut revoir ce dernier dans son ensemble pour toutes les raisons que l'on invoque depuis 2004 et parce qu'il est encore plus irresponsable,

THIERRY BODSON (À DROITE) EN COMPAGNIE DE JOËL TIRY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FGTB LUXEMBOURG.

dans la crise actuelle, de mettre des moyens humains et financiers dans ce contrôle. Il faut utiliser ces moyens plus intelligemment!

► Vous remettez donc en cause l'ensemble du système, pas seulement pour les plus de 50 ans?

T.B.: La FGTB wallonne s'est toujours opposée par principe au contrôle tel qu'il était organisé. Mais, en outre, les moyens des services publics de l'emploi ne sont pas illimités. Il faut focaliser les moyens sur les gens proches de l'emploi, ceux qui viennent de le perdre : ceux qui sont en chômage économique, les intérimaires remerciés, les CDD non renouvelés et non s'acharner sur des personnes en chômage de longue durée.

► Le plan Milquet prévoit de généraliser la contractualisation à tous les chômeurs. Acceptable?

T.B.: Le droit au chômage est un droit collectif, assurantiel. Contractualiser ce type de droit pose problème. En outre, au-delà du principe, on voit que ce type de contractualisation est menée de façon uniforme, linéaire, stupide même, sans tenir compte des réalités du marché de l'emploi. Non seulement, c'est à repousser sur le principe, mais, en outre, ce n'est même pas efficace! ■

mage (AGR), il devra malgré tout se présenter au deuxième entretien. Le fait qu'il travaille entretemps n'est pas interprété comme une preuve qu'il a rempli son contrat, c'est même rarement le cas, le contrat portant sur des actions de recherche à effectuer et pas sur un résultat obtenu. Il est évidemment particulièrement inadmissible qu'un travailleur à temps partiel, qui n'est pas responsable de la dégradation des contrats proposés, de plus en plus précaires, soit sanctionné parce qu'il n'aurait pas satisfait aux critères de son contrat premier entretien. Avoir trouvé un travail doit être évidemment considéré comme la preuve qu'on est actif sur le marché de l'emploi, quel que soit le contenu du contrat ONEm. La situation est encore pire, à la limite, dans le cas d'un contrat à temps plein de courte durée.

Un chômeur évalué négativement au 2ème entretien a ainsi trouvé un travail à temps plein (de remplacement) tout juste après la première convocation pour le troisième entretien. Ce contrat de travail s'est arrêté après 5 mois. Il est convoqué par recommandé peu après la fin de son contrat pour le 3ème entretien. Il n'a rien réalisé du contrat dans la période évaluée mais a quand même travaillé 5 mois à temps plein. Il est évalué négativement et exclu définitivement! Contrairement à la logique la plus évidente, l'ONEm continue à ne pas considérer le fait que l'on a trouvé de l'emploi comme la meilleure preuve que l'on en a cherché!

► Le problème se pose aussi quand le projet professionnel change entre deux entretiens. J'ai ainsi accompagné une dame qui, entre le

premier et le deuxième entretien, a développé un projet de démarrage de sa propre activité comme indépendante. Sa démarche était soutenue par le FOREM et par les couveuses d'entreprises. Elle avait réalisé nombre de démarches: contacts avec la commune, le service d'urbanisme pour obtenir les autorisations nécessaires, investissement de 4.750 € pour acheter du matériel, etc. Mais elle n'avait pas réalisé son contrat ONEm puisque son projet professionnel s'était complètement modifié. Son projet était sur le point d'aboutir mais non seulement elle a été évaluée négativement avec sanction de 4 mois mais, en outre, le nouveau contrat ne reprend nullement son projet en cours. Autant dire qu'elle doit choisir entre réussir son contrat ONEm et faire aboutir son projet! ■

Hors du contrôle, point de dignité ?

Fin septembre, la Fédération des CPAS wallons innovait en organisant une université d'été, qui s'est tenue pendant deux jours à Herbeumont. Une après-midi de synthèse eut lieu trois semaines plus tard pour présenter la synthèse des ateliers qui avaient eu lieu auparavant. A cette occasion, Bernard Dutrieux fit le discours que nous reproduisons ci-dessous. Il résume bien la situation paradoxale des travailleurs sociaux en CPAS aujourd'hui.

“ Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les Secrétaires, Mesdames, Messieurs les travailleurs sociaux, Chers Collègues,

Il me revient de vous faire rapport quant aux travaux menés par les travailleurs sociaux à Herbeumont il y a trois semaines autour de deux thématiques pour le moins paradoxales. La première visait à répondre à la question de savoir à quoi sert un CPAS et la seconde à la manière de transmettre les valeurs essentielles.

Paradoxales, car enfin, en tout cas pour ce qui relève de ce que à quoi sert un CPAS, la Loi, rappelée dans ses grandes lignes le matin du premier jour par Christophe Ernotte, définit plutôt bien les tâches à effectuer. Et son article 1er, non seulement définit plutôt bien la mission - permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine - mais l'énoncé même de cette mission contient la valeur cardinale de la raison

LES TRAVAILLEURS SOCIAUX SONT DE PLUS EN PLUS CONFRONTÉS AUX MISSIONS DE CONTRÔLE QUE LEUR IMPOSE LA MISE EN PRATIQUE DE "L'ÉTAT SOCIAL ACTIF". CETTE SITUATION EST DÉNONCÉE PAR LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR, PUBLIC COMME PRIVÉ.

/ Bernard Dutrieux

Chef de service du Centre de formation des CPAS, Fédération des CPAS wallons (UVCW) ●

d'être de l'institution. Nous pourrions croire que tout devrait donc être clair.

Eh bien, si en organisant, avec votre soutien Monsieur le Ministre, cette "Université d'été", soit une activité hors de nos habitudes – un stage résidentiel pendant deux journées – c'est que nous avons conscience d'un mal-être grandissant chez les travailleurs sociaux quant à la manière dont la mission s'exerce concrètement et

MAIS À QUOI SERT DONC UN CPAS?

Revenons aux questions posées. La première était "Mais à quoi sert donc un CPAS?" Nous avons dans cet atelier travaillé en quatre sous-groupes. Je tenterai donc ici d'en faire la synthèse.

Ma première impression, c'est que le résultat des travaux est pour le moins pragmatique. Point de grandes envolées lyriques sur le droit à la dignité humaine et sur le rôle

laquelle des professionnels disposent de l'information et la dispensent auprès des usagers. Cette information est administrative, elle permet d'orienter, d'assurer des relais et de coordonner l'action individuelle des usagers comme des institutions.

Il y a aussi accord pour faire état du rôle de sensibilisation, de conseil, d'accompagnement des usagers au travers notamment de l'écoute, gage de la confiance. Il y a encore évidemment cette mission d'octroyer des aides matérielles, clé angulaire du travail, avec la nécessité de vérifier et contrôler... Le CPAS peut aussi développer des projets, notamment dans le domaine de l'insertion. Enfin toutes ces choses qui sont dans la Loi, et sur lesquelles il y a consensus assez général.

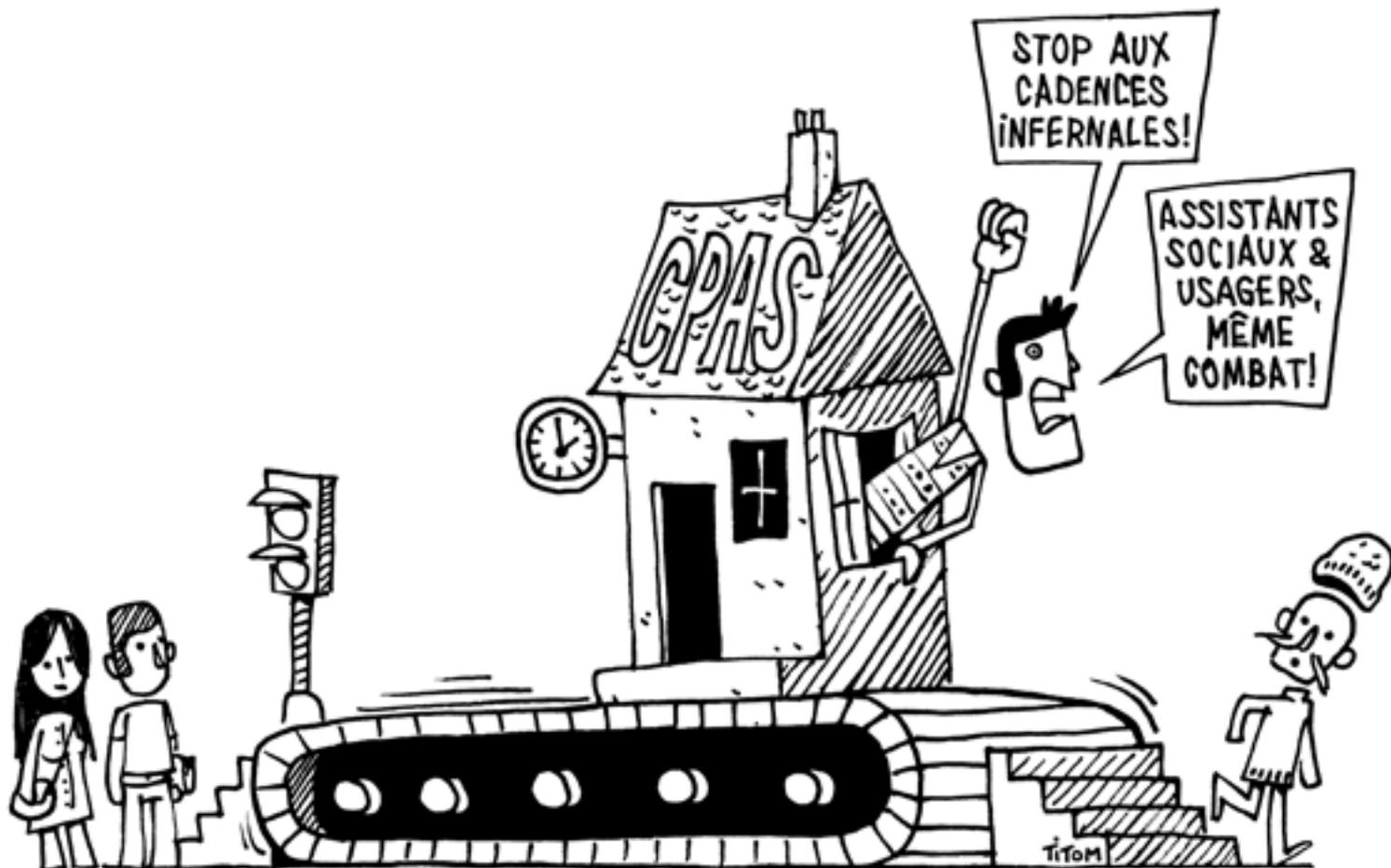
“ **LE RENFORCEMENT
DU CONTRÔLE EST
UN OBSTACLE
À LA CONFIANCE.**

comment les valeurs professionnelles du travail social peuvent être respectées. Et le déroulement des deux journées d'Herbeumont indique à suffisance que notre perception est non seulement fondée, mais qu'elle s'avère partagée par les professionnels.

supposé du CPAS devant éradiquer la pauvreté. Les illusions ne sont plus de mise et nous ne pouvons que le comprendre.

Chacun s'entend pour dire que le CPAS est "une plaque tournante" c'est-à-dire une structure dans

Sur un plan plus sociétal, on peut aussi considérer que le CPAS contribue à assurer la paix sociale à moins que, suivant le regard idéologique que l'on porte sur les choses, l'on en vienne à considérer que tout cela sert les intérêts du système capitaliste.



ETAT SOCIAL ACTIF

Mais enfin, il y a quelques difficultés... La première vient du contexte idéologique dominant dans lequel les CPAS déploient leurs actions, nous voulons parler de l'Etat social actif. Ne nous y trompons pas, la profession est bien consciente que le rôle de contrôle attendu d'elle s'est renforcé de manière telle que les participants se demandent si nous n'en sommes pas arrivés à un point tel que le métier d'assistant social en CPAS devient impossible.

La fin de ce que l'on appelait faussement l'Etat providence a distendu les mailles du dernier filet de protection sociale. Et le renforcement du contrôle est un obstacle au fondement d'une relation professionnelle efficace, à savoir la nécessaire confiance.

Car enfin, l'utilisateur en arrivant au CPAS vient pour l'exercice de ce qu'on lui présente comme un

DROIT. Il lui arrive de penser que l'assistant social dispose d'une baguette magique pour résoudre le paquet de problèmes qu'il vient déposer devant lui. Il est attendu de l'assistant social qu'il rassure, qu'il sauve, qu'il réponde à l'urgence, qu'il trouve des solutions,...

Et face à cela, bien souvent il n'y a que de l'impuissance tant les moyens sont dérisoires et la reconnaissance des professionnels si faible, de la part de beaucoup d'utilisateurs, souvent de la part des conseillers qui fonctionnent encore trop souvent sur des jugements hâtifs voire sur des ragots.

PARTIR DE L'USAGER

Comment retrouver un peu de sérénité dans la profession quant à la mission? La Loi dit que le CPAS doit agir préventivement. C'est trop rarement le cas. Il y aurait matière à mieux définir cet aspect de la mission et à le renforcer. Il y aurait alors moins de sentiment d'impuissance.

"Prendre le temps pour en gagner". Un secrétaire de CPAS a donné instruction à ses travailleurs sociaux de ne consacrer que 15 minutes à un usager lors d'une permanence sociale. Disons le tout net, c'est la marque d'une méconnaissance fondamentale du métier. Prendre le temps avec un usager, un temps construit et professionnel ne peut que conduire à moyen terme, à de meilleures chances d'efficacité. Dans l'urgence, on ne traite que la surface. Les assistants sociaux reconnaissent qu'ils manquent parfois de cadrage dans l'exercice de leur profession. C'est sûrement affaire de formation et d'organisation.

Si l'on veut que le CPAS soit un lieu de réelle réinsertion, il est essentiel de partir de l'utilisateur. Cela nécessite que les projets d'insertion, par exemple, ne soient pas projetés sur les personnes aidées. Les politiques doivent alors faire confiance aux professionnels, éviter des promesses irréalistes, accep- ➔

→ ter que le temps du politique n'est pas le temps du travail social et encore moins celui de l'usager, et qu'il en va du temps comme des aspirations. A ne pas tenir compte de ces réalités, l'échec a toutes les chances d'être au rendez-vous.

LIEUX DE RÉFLEXION

Les CPAS ne sont pas assez des lieux de réflexion autour des politiques sociales. Certes la Loi dit que le responsable du service social fasse rapport quant aux constats sociaux et besoins de la population. Mais trop souvent ces rapports annuels ne sont pas faits, souvent par sentiment d'inutilité. Il y aurait pourtant intérêt à ce qu'ils soient pris en compte et davantage utilisés pour la définition de vraies politiques sociales. Les travailleurs sociaux veulent réaffirmer l'importance de la première ligne. La spécialisation est sans doute nécessaire, mais il est fondamental de maintenir une vision globale de la personne.

Dans le même ordre d'idées, il est essentiel de cesser de morceler

les aides. Chèque culture, chèque mazout, chèque ceci et cela, interventions diverses... Chaque ministre y va de sa mesurette! On pourrait penser que c'est électoralement rentable (ça reste à prouver) mais c'est globalement inefficace, déstructurant et même parfois humiliant pour les personnes. Pour les travailleurs sociaux, cela multiplie les tâches administratives et nuit à la recherche d'une vision globale de l'usager. Et cela renforce – si besoin en était – l'impression que le CPAS est tout à la fois un fourre-tout pour des politiques décidées à d'autres niveaux et qu'il est la banque des pauvres! Mister cash quand tu nous tiens!!!

A propos du travail administratif, il prend une place démesurée! Au détriment du travail relationnel qui reste tout de même la pierre angulaire du travail social. Il y aurait matière à faire sur cette question. Ne faudrait-il pas découpler la mission de contrôle et celle d'accompagnement social? Cela peut ne pas sembler évident, mais

ce serait intéressant de réfléchir à cette problématique.

LES VALEURS DU CPAS

Mesdames, Messieurs, venons-en à la thématique du deuxième atelier qui me concerne. "Comment transmettre les valeurs essentielles?" Dans une réflexion globale sur l'éthique, la question des valeurs est évidemment au cœur du débat.

Les valeurs sont indissociablement liées à notre personnalité même si les deux niveaux ne se confondent pas. Nos valeurs, et nos croyances, sont le fruit de nos origines, sociale, culturelle, de notre éducation, de nos expériences et constituent notre vision du monde. Les valeurs vont déterminer nos comportements. Notre souci constant, quelles que soient nos responsabilités, est de veiller à ce que nos valeurs soient respectées.

Ceci est important pour les assistants sociaux parce que l'on fait ce métier sur des valeurs souvent très affirmées. Et quand ces valeurs

sont mises à mal, ce sont les travailleurs sociaux qui souffrent, c'est l'ensemble de la profession qui est désarçonnée.

C'est pourquoi il nous a semblé utile de consacrer un temps assez conséquent, avec le groupe (une quarantaine d'assistants sociaux) à déterminer ces valeurs. Nous l'avons fait à l'aide d'un *brainstorming* effectué dans les règles de l'art.

A l'issue de ce travail, nous avons déterminé neuf valeurs fondamentales pour la profession. Le résultat dépend évidemment du contexte dans lequel il est effectué. Nous faisons toutefois confiance à un groupe représentatif pour estimer que nous avons là le corps des valeurs des assistants sociaux dans un CPAS.

DES VALEURS QUI ENGAGENT

Les voici donc: Respect, Équité, Humanité, Liberté, Engagement, Tolérance, Solidarité, Dignité, Justice. Monsieur le Ministre,

Mémoire 2009 des CPAS wallons

Le 12 décembre dernier, la fédération des CPAS wallons tenait son assemblée générale. A cette occasion elle a présenté son mémoire régional et communautaire 2009. Christophe Ernotte, directeur de la fédération, nous en présente les principales revendications.

CHRISTOPHE ERNOTTE: Il s'agit bien sûr de la synthèse de nombreuses demandes et propositions. Mais en gros, il y a trois grands thèmes qui ressortent. Tout d'abord bien sûr la question du financement. Nous avons récemment obtenu 5 millions d'euros supplémentaires pour le Fonds spécial de l'aide sociale (FSAS). Pour 262 CPAS et 35.000 bénéficiaires, c'est évidemment une aumône. La région wallonne doit revoir conséquemment le FSAS, comme elle l'a fait pour le Fonds des Communes. Ceci permet de maintenir une solidarité au niveau régional. Car ce sont les communes les plus pauvres qui supportent la charge financière la plus lourde pour

leur CPAS. A terme, si l'on n'intervient pas, nous craignons réellement une dégradation pour les CPAS.

Un second point qui ressort, et là c'est nouveau, c'est la question de l'énergie. Les CPAS reçoivent de plus en plus de demandes, ce qui n'arrivait pas avant. La libéralisation du marché du gaz et de l'électricité n'a pas été une réussite, c'est le moins qu'on puisse dire. Les Commissions locales de l'énergie (CLE) sont engorgées, il y a des problèmes avec l'installation des compteurs à budgets... On voit aussi des problèmes avec le fonds social de l'eau. Tout ceci pose question et interroge l'absence d'un service universel et de son caractère public. Au sujet de l'énergie, il faut avancer car les choses se détériorent très fort.

Le troisième point, c'est la modernisation des structures: la formation des travailleurs sociaux, la modernisation des relations avec la tutelle régionale. En matière de

formation, le secteur privé a développé des fonds grâce à ces cotisations. Côté public, la formation s'adresse aux agents des communes mais pas à ceux des CPAS. Pourtant ceux-ci doivent faire face à une législation toujours plus abondante.

Par ailleurs, une réforme du statut des grands légaux (secrétaires et receveurs) est nécessaire, de même qu'on doit revoir le statut administratif et disciplinaire des agents de la fonction publique. Si on veut introduire une démarche qualité, il faut plus de souplesse, des augmentations de barèmes, valoriser les agents qui travaillent bien; mais aussi pouvoir intervenir quand les choses se passent mal. Enfin, concernant la tutelle, il faudrait aussi un contrat qualité, une démarche par objectifs, plutôt que de fournir des brouettes de papiers et pratiquer des inspections sans descendre sur le terrain ou sans fournir des outils modernes de gestion.

Propos recueillis par Jean-Marie Coen.

Activation, autonomie: à tout prix?

Mesdames, Messieurs, vous l'avez compris, quand l'une de ces valeurs n'est pas respectée, la profession ne trouve pas son compte.

Mesdames, Messieurs, vous l'avez aussi compris: ce sont des valeurs fortes, qui engagent. On ne parle pas impunément de respect, d'humanité ou de solidarité. Et que dire de la justice! Et la dignité? Ah voilà une valeur qu'elle est belle. Et que la Loi consacre; sacralise quasiment.

Croyez-vous Mesdames, Messieurs, que la dignité est toujours présente quand on voit les conditions d'accueil dans certains CPAS, le travail à la chaîne dans les permanences sociales, les motivations douteuses de certaines décisions?

Et puis surtout, cette tare essentielle de l'Etat actif: cette idée centrale qui consiste à penser que si l'exclu est dans sa situation, c'est sa responsabilité, et non plus comme nous le pensions collectivement il y a trente ans, celle de la société. Voilà qui n'est guère compatible avec la dignité.

Voilà Mesdames, Messieurs, ce qu'au cours de cet atelier les assistants sociaux ont dit ressentir. Ils nous ont aussi dit que la première chose qui pouvait contribuer à la transmission de ces valeurs, auprès des jeunes de la profession, auprès des mandataires, des collègues en général et des usagers, c'est d'avoir un comportement en congruence.

Cela passe par le respect du droit, essentiel à l'exercice du social dans un Etat démocratique. Cela passe aussi par le respect de la déontologie professionnelle et de l'éthique, c'est-à-dire de la morale. Il est fondamental que des progrès soient faits afin que les conditions de travail soient davantage en conformité avec ces exigences. Et le politique doit y jouer sa partie.

Je vous remercie de votre attention. ■

”

① Le titre, le chapeau, les intertitres sont de la rédaction.

A L'ÈRE DE "L'ÉTAT SOCIAL ACTIF", LE SECTEUR DE L'AIDE AUX SANS-ABRI N'ÉCHAPPE PAS À L'ESSOR DES POLITIQUES D'ACTIVATION, DE RESPONSABILISATION OU ENCORE D'AUTONOMISATION. ET CE AVEC DES IMPACTS DIRECTS AUSSI BIEN POUR LES USAGERS QUE POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX QUI LES ACCOMPAGNENT.

Deborah Oddie
Chargée de projets à l'Association des Maisons d'Accueil ①

Quels que soient les pouvoirs subsidiaires (Cocof, Cocom ou Région wallonne), tous assignent aux maisons d'accueil, via décrets ou ordonnances, des objectifs en lien avec "l'acquisition ou la récupération de l'autonomie", "la réinsertion dans la société" des personnes qui y sont accueillies.

Comme le dit Bernard De Backer, auteur d'un ouvrage récent ② sur les centres d'accueil, "les défis à relever par les centres d'accueil paraissent immenses". Effectivement, la complexité des situations où les problématiques sont nombreuses et intriquées est courante. Dès lors, la mise à l'emploi et/ou l'acquisition d'un logement autonome semblent, de plus en plus, être des objectifs non réalisables voire non souhaitables dans l'immédiat.

Pourtant les travailleurs sociaux sont tenus d'aider les usagers à développer "un projet personnel", à les faire "se prendre en main". Et ce, alors qu'aussi bien les usagers que les professionnels sont lucides sur le contexte socio-économique de notre société: prix des

loyers élevés, faiblesse des ressources financières, ruptures des solidarités, problèmes de santé physique et mentale... La "pression" qui repose sur les travailleurs sociaux n'est donc pas négligeable et suscite la réflexion.

Est-il "toujours" pertinent de travailler sur des projets d'insertion, d'autonomie? A tout prix? (Dans un logement précaire?) Ce qui semble en tout cas essentiel pour notre fédération, c'est que les intervenants sociaux puissent établir des modes d'intervention pertinents, qu'ils puissent travailler par projet individualisé, adapté à chacun où l'objectif n'est pas obligatoirement l'autonomie totale de la personne mais où des avancées puissent être perçues. Soutenir la politique nommée dans "Les cent portes de l'accueil" comme "la politique des petits pas" et non la politique du résultat.

Ce travail peut notamment se faire en développant les collaborations avec d'autres services afin d'éviter une prise en charge où la maison d'accueil serait l'unique lien "social" de l'usager. Toutefois, les liens forts et structurants établis tout au long de l'hébergement sont un ciment essentiel sur lequel la personne peut s'appuyer lorsqu'elle quitte la maison. C'est pourquoi de plus en plus de centres ont développé un travail de "suivi post-hébergement".

Dans cette perspective, il nous paraît évident qu'il est important de faire preuve d'ouverture d'esprit et de créativité notamment via le développement de projets d'habitations solidaires, d'habitats accompagnés, tout en préservant les droits sociaux des personnes (suppression du statut cohabitant). ■

① Créée en mai 1968, l'Association des Maisons d'Accueil et des services d'Aide aux Sans-abri (A.M.A.) fédère plus de 60 institutions assurant l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement d'adultes et de familles en difficulté psychosociale en Wallonie et à Bruxelles.

② Bernard De Backer, "Les cent portes de l'accueil: héberger des adultes et des familles sans-abri", Edition Couleurs Livres, mai 2008.



Accès à l'énergie à Bruxelles: en avant vers le progrès!

Imposée au niveau européen, la libéralisation du marché de l'énergie a amené les trois régions de notre pays à se doter de législations différentes pour encadrer cette nouvelle situation. Il est communément admis que la réglementation mise en place par la Région de Bruxelles-Capitale est celle qui protège le mieux les consommateurs. Au point que certains fournisseurs ont menacé de ne pas couvrir ce marché, ouvert depuis le 1er janvier 2007. L'encadrement bruxellois a été mis en place par deux ordonnances, mais on parle communément de "l'Ordonnance gaz-électricité" du 14 décembre 2006.

Aussi la récente évaluation de l'Ordonnance bruxelloise au Parlement régional a-t-elle attiré pas mal d'attention. Durant deux journées se sont exprimés députés et Ministres, mais également toute une série d'autres acteurs. Nous avons voulu revenir sur cette évaluation en donnant la parole à une série d'intervenants dans ce débat. Dans les pages qui suivent se succèdent donc les avis de la ministre bruxelloise de l'Energie Evelyne Huytebroeck, du chef de l'opposition MR Didier Gosuin, de la Coordination gaz-électricité-eau de Bruxelles, de Marie-Christine Renson (assistante sociale dans

L'ÉVALUATION AU PARLEMENT BRUXELLOIS DE L'ORDONNANCE GAZ-ÉLECTRICITÉ A MIS EN ÉVIDENCE LE BON NIVEAU DE PROTECTION DONT BÉNÉFICIENT LES CONSOMMATEURS DE LA RÉGION. MAIS IL RESTE DES ZONES D'OMBRE, DANS UN CONTEXTE OÙ LES DIFFICULTÉS DE PAIEMENT DEVIENNENT RÉCURRENTES.

Paul Vanlerberghe
Chargé de recherche pour Infor Gaz-Elec (CSCE)

un service social privé). En outre, nous avons demandé le point de vue de trois autres acteurs qui ont fait des recommandations au parlement sur l'accès à l'énergie et l'organisation de la protection sociale: la FEBEG, qui représente les producteurs et les fournisseurs, le CRIOC, qui est l'organisation des consommateurs, les secrétaires de la conférence des CPAS de Bruxelles et de la section CPAS de l'Union de la Ville et des communes de la région Bruxelles-Capitale.

L'évaluation officielle au parlement bruxellois s'est tenue le 30 septembre et le 14 octobre derniers. Elle eut lieu sur fond de flambée de prix, de crise économique et de précarité croissante, autant de facteurs qui entraînent des difficultés de paiement pour un nombre toujours plus grand de Bruxellois. On

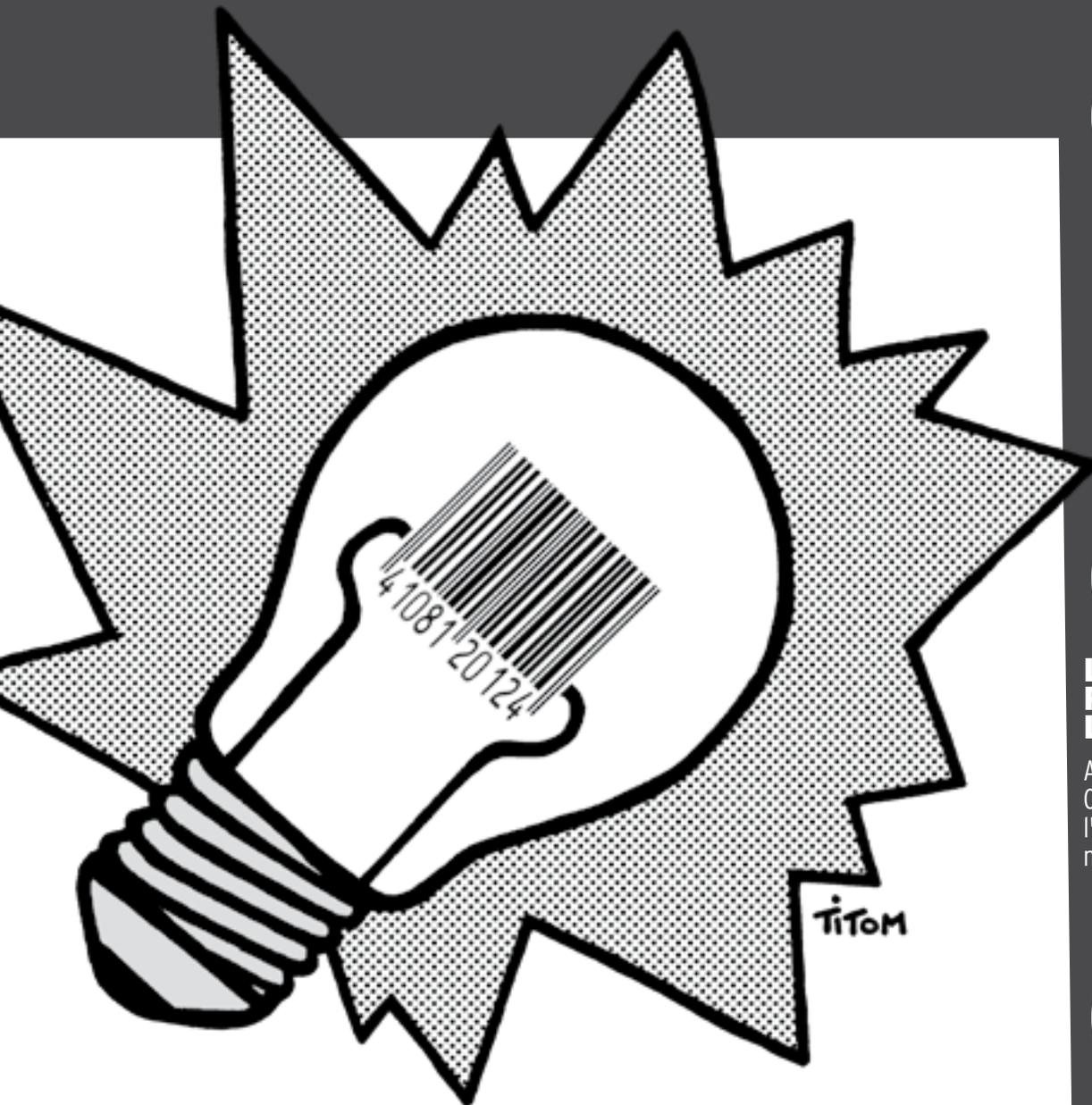
attend le rapport de ces journées et on verra alors quels amendements le Parlement envisage pour améliorer le texte actuel.

LES FOURNISSEURS AU RAPPORT

Parmi les points positifs de la législation, on cite en général l'obligation pour les fournisseurs de faire offre, la durée minimale de trois ans d'un contrat, les procédures strictes à suivre en cas de problèmes de paiement. Et comme résultat le plus important: le très petit nombre de coupures dans le secteur résidentiel; coupures qui ne peuvent de toute façon être prononcées que par un juge de paix. Enfin, l'absence de compteurs à budget en région bruxelloise (contrairement aux deux autres régions du pays) est également soulignée par les associations.

Mais si chacun salue les protections mises en place par l'Ordonnance (même le MR bruxellois le reconnaît, s'engageant explicitement à ne pas détricoter ces acquis), un certain nombre de difficultés sont pointées. Ainsi, la complexité de l'ordonnance laisse la place à des interprétations divergentes dont les fournisseurs profitent pour contourner leurs obligations. Ce point est mis en évidence tant dans la contribution de Didier Gosuin que de Marie-Christine Renson. Le manque d'information aux travailleurs sociaux est également pointé du doigt.

Mais d'une manière générale, c'est l'attitude des fournisseurs qui est le plus souvent mise en cause: contrats ambigus, manque d'informations exactes sur les formules de prix, factures incompréhensibles, ac-



cess difficile et coûteux aux centres d'appel des services commerciaux, étapes de la procédure de contentieux pas toujours respectées, dossiers incomplets remis aux juges de paix lorsqu'une coupure est demandée, absence de lieu physique où réclamer pour les clients... ou simplement être conseillés. De nombreuses mauvaises pratiques leur sont reprochées, qui font dire à Didier Gosuin que la réglementation de ces pratiques est un des grands chantiers qui attend le gouvernement bruxellois. On observe même un respect mitigé du code de bonne conduite dont les fournisseurs s'étaient eux-mêmes dotés. Douce désillusion du "soft law"...

HAUSSE DES PRIX RÉCURRENTS

Du côté des services sociaux et des CPAS, un handicap majeur réside dans le fait qu'ils ne peuvent pas initier ou imposer des plans

d'apurement pour les clients en défaut de paiement. D'autre part, ils sont confrontés à des plans d'apurement non raisonnables de la part des fournisseurs.

Il apparaît clairement aussi une disparité entre les différents CPAS de Bruxelles dans leur approche des difficultés de paiement et dans leur manière d'y répondre. L'enjeu ici est de dégager des solutions durables face aux difficultés croissantes qu'éprouvent les citoyens pour payer leur facture d'énergie.

A cet égard, le contexte bruxellois pose question: 50% des ménages y éprouvent désormais des difficultés pour payer leurs factures. Cette population en "précarité énergétique" s'élargit "et ne concerne plus seulement le public habituel des CPAS", souligne la conférence des présidents et secrétaires de CPAS bruxellois. Le poste énergie

occupe désormais la troisième place dans le budget des ménages, après le loyer et les dépenses d'alimentation. Avec l'augmentation des prix, les problèmes de paiement vont devenir récurrents, insiste Marie-Christine Renson.

Au final, c'est bien sûr le niveau des prix qui est en cause. Ici la Région est partiellement démunie: crise écologique, spéculation et enjeux géostratégiques dans l'approvisionnement interviennent dans la formation des prix. Quant à la libéralisation du marché, elle fut imposée au niveau européen. Mais l'Europe c'est nous. Avec de la persévérance, on peut donc aussi espérer changer un jour les choses. ■

① L'ordonnance "relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale" et celle "relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale". Toutes deux datent du 14 décembre 2006.

(40)

DE BONNES PROTECTIONS À METTRE EN PRATIQUE

La Coordination gaz-électricité-eau fait des propositions pour améliorer l'Ordonnance.

(42)

LIMITER LES PRIX, PAS LA PUISSANCE

Assistante sociale, Marie-Christine Renson juge l'application de l'Ordonnance dans la pratique.

(45)

"UNE RÉGLEMENTATION FORTE FACE AUX ENJEUX SOCIAUX"

Evelyne Huytebroeck, ministre bruxellois de l'Énergie, évalue son Ordonnance.

(48)

"MANQUE TOTAL DE TRANSPARENCE VIS-À-VIS DU CONSOMMATEUR"

Didier Gosuin, député MR, veut agir sur l'information aux consommateurs.

De bonnes protections... à mettre en pratique

La Coordination gaz-électricité-eau de Bruxelles (CGEE) lutte depuis plus de 20 ans pour garantir à tous, indépendamment de leurs revenus, un accès effectif au gaz, à l'électricité et à l'eau. A ce titre, elle a participé activement à l'élaboration de l'Ordonnance bruxelloise et à son évaluation au Parlement bruxellois et elle suggère des améliorations.

A nos yeux, ces mesures n'apportent cependant pas une solution durable qui puisse garantir ce droit à l'énergie pour tous. Nous examinerons donc le contenu de l'Ordonnance, son application sur le terrain et les améliorations principales à y apporter, suite notamment aux expériences sur le terrain et aux auditions au Parlement bruxellois. Nous ferons ensuite des propositions de fond plus structurelles, pour résoudre durablement le problème.

Les propositions de la CGEE concernent principalement les autorités régionales bruxelloises. Mais elles s'adressent aussi indirectement aux autorités fédérales, puisque les matières qui concernent notre problématique relèvent des deux niveaux de pouvoir. Parfois même elles se chevauchent, de sorte qu'il y a lieu qu'elles collaborent harmonieusement pour réaliser la meilleure politique possible au service des citoyens.

CONTENU ET AMÉLIORATIONS

A cause de la libéralisation, la situation s'est compliquée pour l'utilisateur, du fait de la multiplicité des acteurs qui interviennent: fournisseurs commerciaux, fournisseur par défaut, gestionnaire de réseau de distribution et société responsable du relevé des compteurs.

ACTIVE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE À BRUXELLES DEPUIS PLUS DE 20 ANS, LA COORDINATION GAZ-ÉLECTRICITÉ-EAU (CGEE) DÉFEND GLOBALEMENT L'ORDONNANCE MAIS VEUT AMÉLIORER SA MISE EN PRATIQUE ET SUGGÈRE DES SOLUTIONS PLUS STRUCTURELLES

/ Claude Adriaenssens
Coordination gaz-électricité-eau de Bruxelles

Le client doit choisir maintenant un fournisseur pour le gaz et l'électricité, et un type de contrat (avec prix fixe ou prix variable) qui réponde au mieux à ses propres besoins mais avec tous les risques éventuels d'un mauvais choix.

CLARTÉ DES CONTRATS ET DES FACTURES

L'Ordonnance prévoit que tous les fournisseurs doivent faire offre de prix à tous les clients qui le demandent. Ils ne peuvent le refuser qu'à des clients qui ont encore des

leur contrat sans frais après un préavis de deux mois. Mais les prix ne sont pas garantis pour 3 ans, même dans le cas d'un contrat avec un prix fixe (il s'agit d'une compétence fédérale). Cela n'apparaît pas clairement dans la publicité. Des mesures devraient être prises pour éviter cela.

LA CGEE RAPPELLE SA PROPOSITION DE CRÉATION D'UN FOURNISSEUR PUBLIC EXCLUSIF.

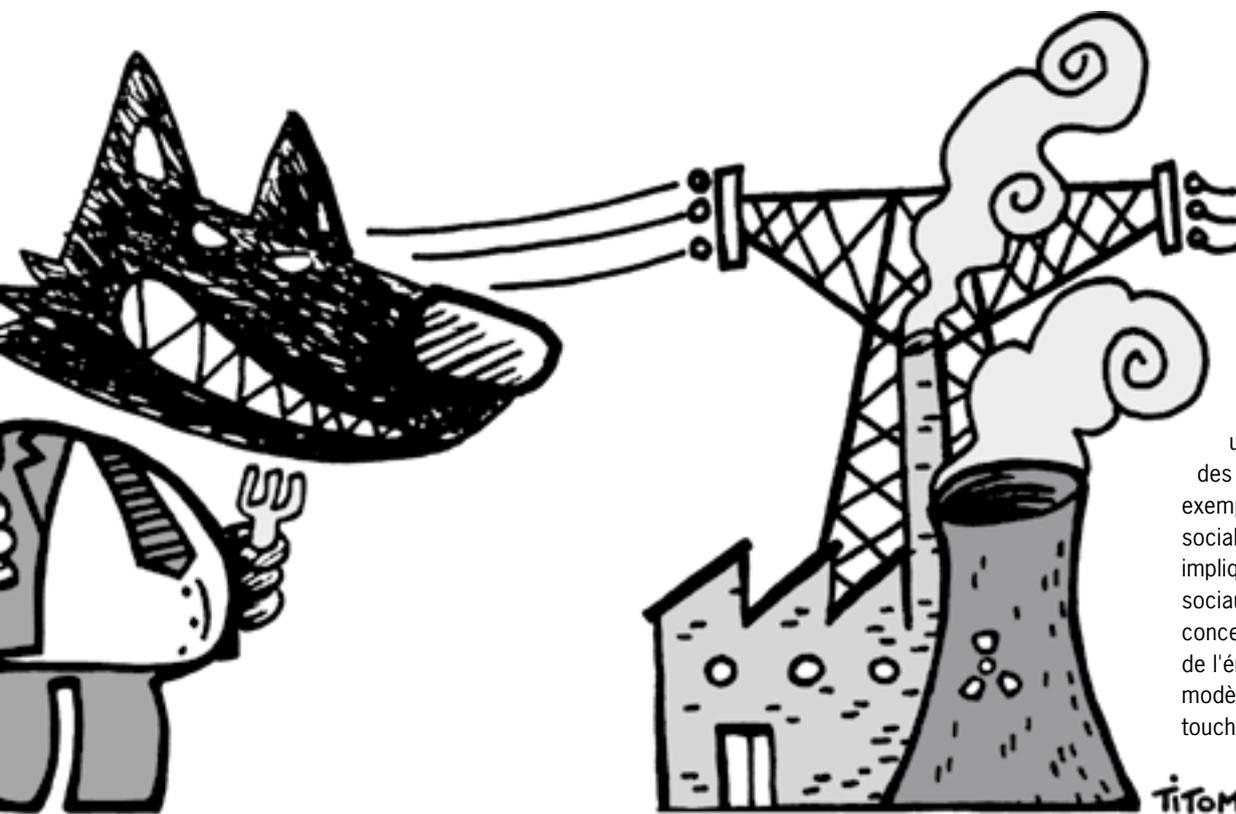
Or les contacts avec les fournisseurs ne sont pas aisés et la comparaison des offres s'avère difficile, même si des simulateurs de prix existent pour autant qu'on dispose d'Internet. Peu de gens ont donc choisi un fournisseur; la plupart sont restés chez Electrabel, fournisseur par défaut à un prix très élevé. Il faut donc informer la population et l'aider à choisir, par le biais d'une campagne d'information mais aussi en donnant des moyens aux associations pour les assister dans ce choix, comme le fait Infor gaz-élec (IGE).

dettes impayées chez eux. Les offres doivent également être comparables et non discriminatoires. Or, il n'est pas facile de comprendre les différentes offres et de comparer les prix. Il faut donc arriver par des mesures législatives à un prix affiché qui intègre les éléments tels que les promotions, les réductions diverses, etc. comme cela se fait pour les taux hypothécaires.

Les contrats doivent avoir une durée minimale de trois ans en ce qui concerne les fournisseurs et les clients doivent pouvoir résilier

Les autorités fédérales devraient également prendre des mesures pour exiger que les règles d'augmentation des prix variables soient identiques pour tous les fournisseurs, ou du moins clairement expliquées et compréhensibles dans les contrats. Il faut les rendre vérifiables et les faire contrôler par les régulateurs.

Il faut encore améliorer les relevés de compteur par Metrix et permettre un relevé réel de consommation par celui-ci à la demande du client lui-même, notamment en cas de contestation, lors d'un déménagement ou d'un changement de fournisseur. Il faut aussi fixer des règles claires pour l'établissement des factures intermédiaires et des garanties, notamment pour les clients qui ont eu des problèmes de paiement avec leur fournisseur ou un autre.



Une concertation entre les CPAS sur l'application de l'Ordonnance est indispensable, de même qu'entre ceux-ci et les autres acteurs comme les services sociaux, pour un fonctionnement optimal des dispositifs. On pourrait par exemple créer une coordination sociale au niveau régional qui impliquerait les CPAS, les services sociaux et les autres acteurs concernés par la problématique de l'énergie, en s'inspirant du modèle des concertations locales touchant les CPAS et les autres acteurs locaux qu'organise et subsidie la COCOM.

FERMETURES ET LIMITEURS

On a pu obtenir que la Région bruxelloise n'introduise pas de compteur à budget en cas de problème de paiement et il faut s'y tenir absolument. Nous avons pu également maintenir le recours final au juge de paix avant toute coupure d'électricité et obtenir que cela soit le cas également en gaz.

La période hivernale est portée à 6 mois pour la non-coupure du compteur à gaz et introduite en électricité: la décision se prend au cas par cas et dépend du juge de paix ou du CPAS (ce qui constitue un recul en gaz par rapport à la situation précédente, où l'interdiction de coupure était valable pour tous mais limitée à 3 mois et où la décision de coupure ne relevait pas du juge). Cette période peut même être prolongée si le climat le demande. Le CPAS peut même forcer le gestionnaire de dernier ressort à fournir le client pendant cette période même si les compteurs ont été fermés.

Il faudra évidemment veiller à ce que les juges et les CPAS prennent ces décisions dans la réalité. Il faudra aussi aider les gens à se défendre devant le juge et donner à celui-ci les possibilités et la tâche de vérifier que l'ensemble de la procédure prévue par l'Ordonnance en cas de non-paiement a bien été

respectée par le fournisseur et l'ensemble des acteurs.

NOMBREUSES PROTECTIONS

Toute une série de mesures de protection sont prévues en cas de non-paiement: rappel, mise en demeure, placement d'un limiteur de puissance de 1.380 watts en électricité, négociation d'un plan de paiement, information du CPAS du client (si celui-ci le permet) à plusieurs stades de la procédure, obligation de fourniture minimale en électricité et totale en gaz tant que le plan de paiement est honoré et la fourniture payée, durée minimale à respecter avant de pouvoir faire appel au juge pour résilier le contrat et mettre fin à la fourniture (avec une dernière possibilité pour le CPAS de le déclarer client protégé).

Les clients ayant droit au tarif social spécifique ou qui sont engagés dans un processus de médiation de dettes peuvent être, à leur demande, déclarés clients protégés dès la mise en demeure; ils peuvent le devenir aussi sur décision du CPAS, ou encore de Brugel, sur base de leurs revenus dès le non-respect du plan de paiement. Ils sont alors fournis par Sibelga au prix du tarif social, pendant la période du contentieux avec le fournisseur. Ils sont donc assurés de la fourniture (minimale en électricité) et en gaz tant qu'ils la payent, même s'ils ne

respectent pas le plan de paiement. Sibelga peut toutefois demander la résiliation de cette fourniture en dernier ressort par le juge, ce qui entraîne également la résiliation du contrat avec le fournisseur.

S'il le juge indispensable à la dignité humaine, le CPAS peut faire rétablir la puissance initiale en électricité (avec toutefois une limite de 4.600 watts) pendant une période indéterminée pour les clients protégés et pendant 6 mois pour les clients non-protégés, tant que le plan de paiement est respecté.

AMÉLIORATIONS POSSIBLES

L'expérience nous indique qu'il faudrait permettre aux CPAS et à Brugel d'accorder le statut de client protégé dès le début de la procédure, ainsi qu'à d'autres services sociaux dont on aurait reconnu le sérieux. Ces services sociaux et Brugel devraient également pouvoir accorder l'augmentation de puissance initiale en électricité.

Il faudrait également que le client, ou son mandataire, obtienne sur simple demande son dossier complet chez le fournisseur. Celui-ci devrait également prouver qu'il a négocié un plan de paiement sérieux avec le client et respecter l'ensemble de la procédure avant de pouvoir obtenir la résiliation du contrat devant le juge.

PROPOSITIONS PLUS STRUCTURELLES

Pour dégager des solutions plus structurelles, la CGEE rappelle sa proposition de création d'un fournisseur public exclusif pour les ménages, afin de pouvoir mettre en œuvre la tarification solidaire et progressive (le gouvernement peut déjà le faire en fixant des prix maximaux par tranches de consommation, tenant compte de la taille du ménage et l'état de son logement). En attendant les modifications législatives indispensables au niveau fédéral et européen, on peut favoriser les groupements d'achat.

Le fournisseur social, dont la création s'imposera quand les clients ne trouveront plus de fournisseur commercial (ayant des dettes chez chacun d'eux), pourrait également livrer les clients domestiques qui le souhaiteraient, dans de bonnes conditions de prix et de contrat. Il devrait donner le meilleur prix possible pour les clients difficiles et être soutenu par une intervention publique.

Il faut par ailleurs favoriser l'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments, de même que l'utilisation de sources d'énergie alternatives. Ces mesures, publiques, devront toucher aussi les locataires et les populations défavorisées. ■

limiter les prix, pas la puissance

► Vous étiez favorable à l'Ordonnance à sa sortie. Aujourd'hui qu'on en voit la pratique, maintenez-vous votre jugement?

MARIE-CHRISTINE

RENSON: L'Ordonnance est un seuil en dessous duquel nous ne voulons pas aller. Elle n'est pas parfaite mais elle comporte une série d'avancées que nous ne voulons pas voir retirer. Claude Adriaenssens les détaille dans sa contribution. C'est donc une bonne Ordonnance, de par sa volonté de protéger les consommateurs les plus faibles, ce qui est particulièrement important au vu de la population bruxelloise.

Est-elle améliorable? Sûrement, mais c'est une autre question. Son gros défaut, c'est qu'elle est complexe et difficile à appréhender et à appliquer au jour le jour. Il y a un ensemble de procédures très for-

MARIE-CHRISTINE RENSON CÔTOIE L'ORDONNANCE GAZ-ÉLECTRICITÉ DANS SON TRAVAIL QUOTIDIEN. VU LE NIVEAU ACTUEL DES PRIX DE L'ÉNERGIE, ELLE JUGE QUE LES PROBLÈMES DE PAIEMENT VONT DEVENIR RÉCURRENTS À BRUXELLES.

Marie-Christine Renson, assistante sociale au service social de quartier 1030
Propos recueillis par Jean-Marie Coen

création d'un conseil des usagers, qui peut remettre des avis au gouvernement régional "en matière de protection des consommateurs, d'obligations et de missions de service public et d'utilisation rationnelle de l'énergie dans la fourniture et la distribution d'électricité et de gaz" (d'après l'article 2 des statuts du Conseil des usagers). Enfin, la ministre de l'Énergie va dégager des budgets pour la formation des travailleurs sociaux. Il y a donc des ouvertures.

traitent ces questions et dont ils s'organisent. De plus, pour les aides financières (par exemple, intervention dans le paiement des factures d'énergie), il faut toujours un passage par le conseil de l'aide sociale, ce qui amène des réponses très différentes selon les communes pour des situations similaires.

Une autre grande question traverse les conseillers CPAS: l'aide financière dans le paiement des factures impayées peut-elle être structurelle ou doit-elle rester ponctuelle? En pratique, les revenus d'une large partie de la population bruxelloise sont si bas que les problèmes seront toujours récurrents! Cette question d'aide structurelle n'est pas en contradiction avec une des missions du CPAS qui est l'autonomisation des personnes. Les CPAS ont des moyens spécifiques pour payer les factures d'énergie d'usagers endettés via le Fonds fédéral gaz électricité (communément appelé le Fonds Vande Lanotte).

Cette question du traitement du contentieux en énergie a également été traitée et réfléchiée au sein du réseau de Vigilance énergie

(voir encadré page 44) avec des travailleurs sociaux du secteur privé et des CPAS. Ce travail du réseau nous a permis de mieux traiter en partenariat les dossiers des usagers en difficulté de paiement des factures d'énergie.

Mais il faut reconnaître que les CPAS sont de plus en plus sollicités pour de l'aide par des usagers en difficulté budgétaire. Et ces personnes viennent demander une intervention du CPAS parce qu'ils n'ont plus les moyens financiers suffisants pour vivre ou survivre. L'accueil supplémentaire de ces personnes peut poser d'importants problèmes pratiques au sein des CPAS: comment organiser cet accueil, etc. C'est pourquoi, les CPAS ont décidé de créer en leur sein un groupe de travail qui va traiter ces questions.

► **Comment faites-vous pour vous tenir au courant face à cette législation complexe et aux offres de fournisseurs qui sont en constante évolution?**

M-C.R.: Je suis membre de longue date de la Coordination gaz-électricité-eau et du réseau de vigilance qu'elle a mis en place. Toutes ces questions y sont sou-

LE PROBLÈME AUJOURD'HUI SE SITUE SOUVENT AU NIVEAU DES FOURNISSEURS.

melles à respecter. L'Ordonnance est encore très mal connue et pas toujours parfaitement comprise ni par les travailleurs sociaux, ni par les usagers. Cette complexité, le manque de précision à certains endroits, laissent la place à des interprétations qui servent uniquement les intérêts des fournisseurs. L'Ordonnance a toutefois permis

► **Comment voyez-vous le rôle des CPAS? Y a-t-il beaucoup de différences dans leurs approches?**

M-C.R.: L'Ordonnance donne aux CPAS un rôle central dans la gestion du contentieux. L'Ordonnance confère aux CPAS une nouvelle mission. Or il y a une très grande disparité dans la façon dont ils

vent débattues et analysées. De plus, la Fédération des centres de service social (FCSS) a développé une série de formations très complète en 2006-2007.

► **Qu'en est-il du "prix maximum à facturer" (ex-tarif social)? On annonce l'automatisation de l'accès à ce droit, sans savoir encore pour quand. En attendant, comment les AS peuvent-ils détecter que quelqu'un y a droit?**

M-C.R.: C'est ici une matière fédérale, que l'Ordonnance ne peut pas régler. Le principe de l'automatisation est acquis, reste à voir quand ils l'appliqueront. Ce sera en tout cas une bonne chose. De notre côté, nous vérifions toujours l'accès au droit quand les personnes viennent à nos permanences de service social. On y est attentif, mais beaucoup de personnes ne s'adressent pas à un service social.

► **Quelles pratiques seraient possibles pour détecter les difficultés de paiement avant qu'elles ne surgissent et qu'on soit obligé de mettre un limiteur de puissance?**

M-C.R.: Tout d'abord, on peut conseiller aux consommateurs de ne pas laisser s'accumuler les factures impayées et de réagir très vite dès le premier retard de paiement. Pour obtenir des délais de paiement ou des plans d'apurement, il peut soit le faire directement avec le fournisseur, soit se faire aider par un service compétent. Mais en aucun cas, il ne doit laisser "pourrir la situation".

L'Ordonnance propose également "une méthodologie" en cas de difficultés de paiement de la part du consommateur. A différents moments dans la ligne du temps du traitement d'une facture, l'Ordonnance propose aux usagers d'aller trouver le CPAS pour une aide dans l'établissement d'un plan de paiement, pour une aide financière, pour obtenir le statut de

client protégé etc. Ce statut suspend le contrat commercial avec le fournisseur et permet d'obtenir une fourniture via le gestionnaire du réseau de distribution (GRD, en l'occurrence Sibelga) au tarif social.

Le client doit alors obtenir un plan de paiement avec son fournisseur

commercial pour apurer sa dette, puis s'y tenir. La fourniture via Sibelga se fera durant toute la durée du plan de paiement. Quand la dette est apurée, le client retourne vers son fournisseur commercial. Pour certains, la procédure de client protégé est une méthode parmi d'autres pour maintenir le droit à l'énergie.

POUR DES PLANS D'APUREMENT RÉALISTES

Mais quand le client bascule vers le GRD, un limiteur de puissance est placé (de 1.380 watts). Le CPAS peut demander le rétablissement à 4.600 watts mais pour une période de 6 mois pour autant que la personne respecte son plan de paiement vis-à-vis du fournisseur commercial. (On peut donc estimer que c'est le temps nécessaire à la personne pour apurer ses dettes...)

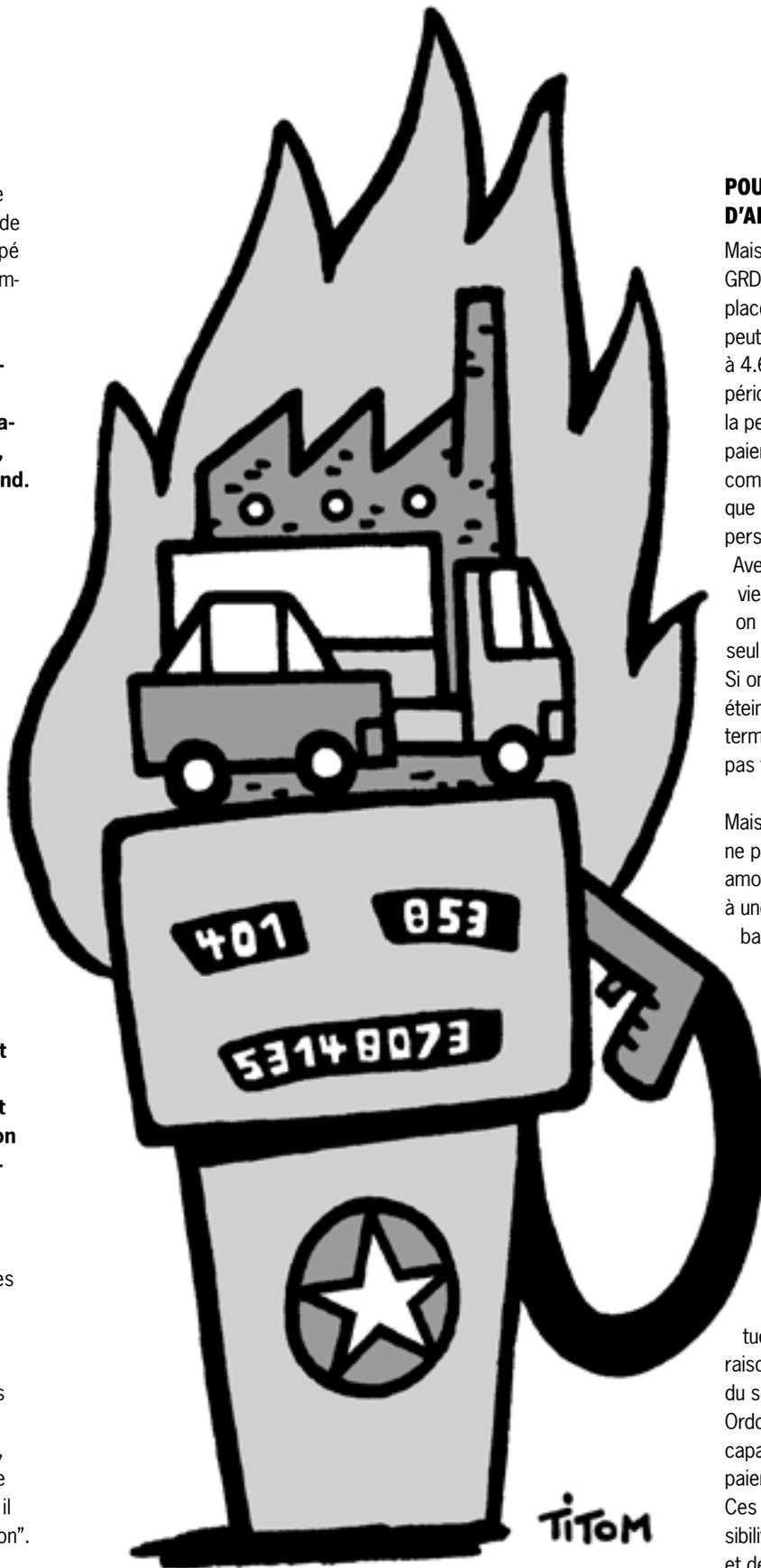
Avec un limiteur de puissance, la vie devient parfois très étrange: on ne peut faire fonctionner qu'un seul appareil électrique à la fois. Si on veut repasser le linge, il faut éteindre le frigo par exemple... En termes de dignité humaine, ce n'est pas fameux.

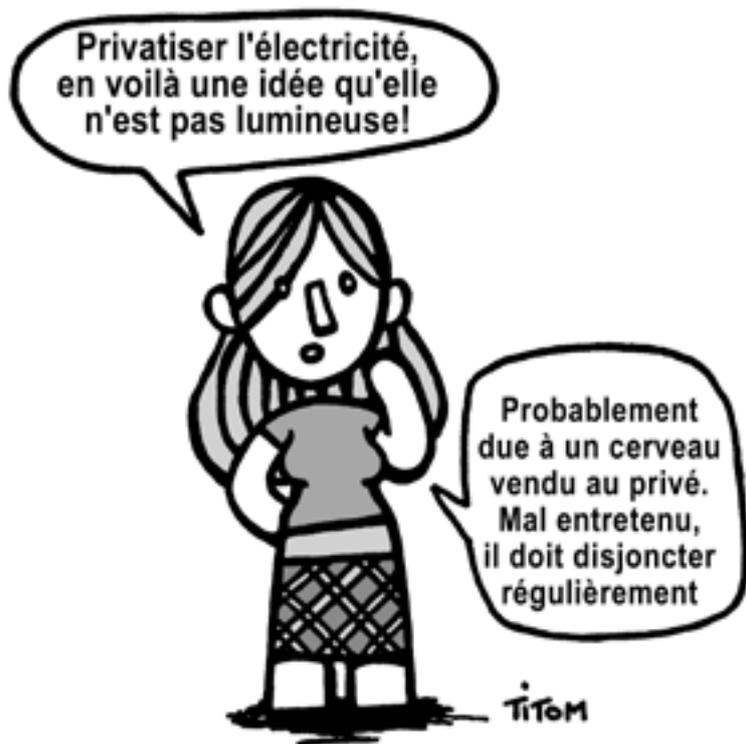
Mais plus fondamentalement, on ne peut pas faire grand-chose en amont, car on s'adresse souvent à une population à revenus très bas, qui limite de toute façon sa consommation. Les consommations ne sont pas systématiquement trop élevées mais elles sont souvent liées à l'état des logements. A Bruxelles, bon nombre de consommateurs sont locataires, souvent dans des maisons très mal isolées.

Reste également une question délicate qui n'est pas tranchée dans l'Ordonnance actuelle: celle des plans de paiement raisonnables. Avant la libéralisation du secteur, sous les anciennes Ordonnances, les CPAS avaient la capacité d'imposer des plans de paiement raisonnables à Sibelga. Ces plans tenaient compte des possibilités budgétaires des personnes et de leurs besoins. Aujourd'hui cette capacité d'imposition a été retirée aux CPAS, les CPAS proposent un plan de paiement raisonnable mais c'est le fournisseur qui a le dernier mot en la matière.

► **A ce propos, comment les choses se passent-elles avec les fournisseurs?**

M-C.R.: Le problème aujourd'hui se situe souvent au niveau →





→ des fournisseurs: ceux-ci prennent "quelques libertés" par rapport à ce qui est prévu dans l'Ordonnance gaz-électricité. Par exemple, ils proposent des contrats d'un an et non de trois; ils n'envoient pas systématiquement (ni au moment où l'Ordonnance le prévoit) des listings au CPAS; ils font assigner des clients auprès du juge de paix pour coupure de fourniture sans avoir vérifié si toute la procédure légale en amont a été respectée, etc. Ils mettent dans leurs conditions générales de vente des clauses plus restrictives pour certains consommateurs (ce qui est une garantie pour certains clients...)

Tous ces dysfonctionnements posent la question des plaintes et du suivi des plaintes. Trop peu de

personnes osent encore ou savent qu'elles peuvent réclamer, déposer une plainte contre certaines pratiques des fournisseurs. En plus, si on veut déposer plainte, on ne sait pas très bien où il faut aller: chez le régulateur ou auprès du fédéral? Vu que certaines matières sont de compétence régionale, d'autres de compétence fédérale.

La problématique des garanties exigées par les fournisseurs auprès de certains clients pose question notamment aux CPAS. Qui va payer cette garantie? Le CPAS? Ce n'est pas son rôle. Qu'arrivera-t-il si quelqu'un fait le tour des fournisseurs et se voit refoulé de tous parce qu'on lui demande de verser une garantie? L'Ordonnance n'aborde pas cette question dans ce cas-là.

FAIBLE CAPACITÉ DE CHOISIR

Une autre difficulté pour les usagers "faibles" apparaît dans la communication fournisseurs - clients. Les bureaux d'accueil n'existent plus: si on veut s'adresser aux fournisseurs, il faut principalement téléphoner ou aller sur Internet. Le téléphone n'est pas facile à utiliser pour le public précarisé, le GSM est cher, ils n'ont pas d'ordinateur. Les fournisseurs devraient à nouveau installer des points d'accueil pour le consommateur, point d'accueil où le client serait reçu, respecté et conseillé correctement en fonction de sa situation et de sa consommation.

La libéralisation de l'énergie avec ce qu'elle comporte comme le choix du fournisseur, la recherche de contrats de fourniture les plus avantageux pour la situation propre de chaque consommateur, n'intéresse pas les personnes, encore moins les personnes en grande précarité. Elles ne comprennent pas ce système, n'ont aucun outil pour faire des recherches (PC, maîtrise de la langue française ou néerlandaise...). Ces personnes laissent le travailleur social faire le choix, ce choix est souvent à opérer dans l'urgence (à l'occasion de l'ouverture et fermeture de compteurs), il n'est donc plus l'affaire du consommateur et il est ressenti comme le choix et la mission du travailleur social. Mais est-ce bien là une mission du travailleur social?

"Info Gaz Electricité" est un service qui a été créé pour répondre à cette interrogation, il

est donc très important de le faire connaître. Mais il ne répond pas à l'urgence et est souvent éloigné du domicile des personnes. Et de plus, souvent les gens en ont un peu "marre d'être trimbalés" de service en service.

LIMITER LES PRIX, PAS LA PUISSANCE

Enfin, concernant les coupures, l'Ordonnance donne au juge de paix la responsabilité de se prononcer sur une possibilité de coupure d'énergie. Cette assignation en justice de paix doit arriver après tout un parcours très balisé par l'Ordonnance. Malheureusement, le juge de paix n'a pas les moyens de vérifier si toute la procédure a été respectée. C'est une question importante, à laquelle il faudra que les parlementaires apportent une réponse. En cas de coupure, il faut obliger les fournisseurs à déposer un dossier complet auprès du juge de paix!

Un dernier point positif des mesures d'accompagnement social prises dans l'Ordonnance est le refus de placer des compteurs à budget pour les "clients défaillants". En cas de dettes, l'Ordonnance prévoit de faire placer des limiteurs de puissance (1.380 watts). Les CPAS peuvent demander le rétablissement de la pleine puissance s'ils estiment que la situation des consommateurs l'exige.

Cela dit, la question centrale c'est le prix de revient de l'énergie qui est vraiment très élevé. Comment doit-on, à Bruxelles, vivre, se loger, se nourrir, se chauffer et se soigner avec 711 euros par mois (RIS isolé)? La question de l'accessibilité pour tous à l'énergie est une vraie question sociale et elle doit susciter un débat très large entre les différents partenaires. Elle ne peut se réduire à une réflexion sur l'utilisation rationnelle de l'énergie par les publics dits précarisés. Enfin, nous pouvons dire que, pour le moment, la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité n'est pas un plus pour ces consommateurs fragilisés. ■

Un réseau de vigilance en énergie

Le réseau de vigilance gaz-électricité est un collectif d'assistants sociaux qui travaillent dans des structures tant publiques (CPAS) que privées (centres de service social). Le réseau a été créé il y a 6 ans, à l'initiative de la Coordination Gaz-électricité-eau, avec jusque tout récemment le soutien des présidents de CPAS. Ses membres ont examiné ensemble les questions de contentieux, l'application des deux Ordonnances

précédentes dans le domaine de l'énergie à Bruxelles. On y travaille aussi le lien entre CPAS et centres de services social, les renvois entre les structures. Au vu des difficultés à coordonner les pratiques des différents CPAS, ceux-ci ont récemment décidé de créer une structure d'échanges intra-CPAS. Les AS du public qui continuent à participer au réseau de vigilance le font désormais sur une base volontaire.

Evelyne Huytebroeck

“Une réglementation forte face aux enjeux sociaux”

Depuis le 1er janvier 2007, l'Ordonnance Gaz et Electricité, qui implémente les marchés libéralisés du gaz et de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale, est entrée en application. Cette Ordonnance, votée le 14 décembre 2006, a fait l'objet de nombreux débats et nous nous étions engagés à en réaliser une évaluation au Parlement, dans le courant de l'année 2008.

C'est pourquoi, les 30 septembre et 14 octobre 2008, plusieurs institutions et associations ont été entendues en Commission de l'Environnement et de l'Energie du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

LES AMBITIONS DE L'ORDONNANCE

Impulsée par l'Europe, dans la logique de la libre circulation des biens, des services et des personnes, les marchés de l'électricité et du gaz ont été ouverts à la concurrence. En réorganisant les différents métiers liés à la production, la livraison, l'entretien et la vente, le citoyen a dû, et doit encore, apprendre à ne plus correspondre avec un seul acteur mais avec plusieurs. C'est ce que l'on appelle “le modèle de marché”.

La production ainsi que la fourniture ont été ouvertes à la concurrence. Le transport et la distribution sont restés dans les mains d'acteurs locaux pour des raisons stratégiques et économiques publiques. Ces gestionnaires de réseaux, de transport ou de distribution, centralisent les informations utiles servant de lien entre d'un côté les investisseurs et les pouvoirs publics, et de l'autre côté, entre les clients et les



LA MINISTRE BRUXELLOISE DE L'ENERGIE RELÈVE QU'À BRUXELLES A ÉTÉ MIS EN PLACE UN CONSEIL DES USAGERS, UN CAS UNIQUE EN EUROPE!

Evelyne Huytebroeck

Ministre bruxelloise de l'Environnement, de l'Energie et de l'Aide aux personnes

entreprises de fourniture d'énergie. Un régulateur veille à ce que les relations et les échanges d'informations respectent les lois et ne défavorisent personnes.

Pour rappel, le souhait du parlement de la Région bruxelloise, pour cette Ordonnance implémentant les marchés libéralisés du gaz et de l'électricité en Région de Bruxel-

les-Capitale, était de maintenir et de renforcer les acquis sociaux, d'installer une régulation, de créer des obligations et des missions de service public et également de promouvoir l'énergie verte.

ORDONNANCE ET PROTECTION SOCIALE

Dans l'Ordonnance, la volonté de protection des consommateurs

se traduit par différents moyens. D'abord par une obligation de faire offre, transparente, raisonnable et non discriminatoire à tout client qui le demande. Ceci permet de n'exclure personne. Et c'est ce qui se passe sur le territoire de la Région.

Ensuite, par l'établissement d'une procédure stricte à suivre en cas de difficulté de paiement. Pour →

→ ce faire, des moyens complémentaires ont été attribués aux CPAS afin qu'ils puissent accompagner au mieux les ménages en difficultés. Il est à noter que les fournisseurs, la clientèle résidentielle et les CPAS ont pris un certain temps pour comprendre et pouvoir appliquer cette nouvelle procédure. Tous actuellement nous disent que même si la procédure paraît complexe, elle permet, plus qu'avant, de découvrir, de comprendre et de prendre en charge des situations de précarité qui restaient souvent ignorées par le passé.

Enfin, le passage obligatoire par la pose du limiteur de puissance et la non coupure en hiver garantissent, au travers d'une Obligation de Service Public (OSP), un service minimum permettant de garantir le respect de la dignité humaine.

L'obligation de passage par la justice de paix pour toute décision de coupure permet, au final, de veiller à ce que le rapport de force ne joue pas en défaveur du plus faible. Il est à noter que depuis le 1er janvier 2007, durant 17 mois, aucune coupure de gaz ou d'électricité n'a été effectuée en Région bruxelloise. Situation qui n'a jamais été vécue ailleurs.

VOUS AVEZ DIT CONCURRENCE?

Au début de la libéralisation, suite aux enseignements tirés des premières expériences de marchés libéralisés dans d'autres régions, ne sachant pas trop comment les marchés allaient évoluer chez nous, et surtout comment les prix allaient progresser, des messages de prudence "Attendre et observer" ont été diffusés parmi la population par certains acteurs. La prudence était de mise...

Les fournisseurs également déclaraient qu'il n'y aurait jamais de concurrence à Bruxelles car les règles de protections sociales étaient trop complexes et l'obligation de signer des contrats d'une durée de trois ans trop stricte. Que vu le nombre d'obligations et de

GRÂCE À LA LIBÉRALISATION, LE CONSOMMATEUR PEUT ENFIN CHOISIR EN TOUTE LIBERTÉ



missions de service public, le prix des énergies y serait beaucoup plus élevé que dans les autres régions.

Pourtant, force est de constater que les premières études sur Bruxelles nous démontrent que des contrats de trois ans sont proposés par certains fournisseurs dans les autres régions du pays. Qu'il n'y a pas moins de fournisseurs à Bruxelles que dans les autres régions. Que petit à petit de nouveaux fournisseurs arrivent sur le marché bruxellois. Et qu'il n'y a pas, en Région de Bruxelles-Capitale, moins de personnes qui changent de fournisseurs que dans les autres Régions.

En effet, une étude récente nous montre que le taux annuel de changement de fournisseurs pour un marché libéralisé est compris entre 1,5 et 3% par an. Ces chiffres correspondent à ce qui s'est passé en Région de Bruxelles-Capitale. Pour finir, toutes les analyses nous montrent également que les fournisseurs ne font pas, en Région de Bruxelles-Capitale, des offres de prix spécifiques

mais que leurs prix restent similaires aux offres de prix qu'ils proposent dans les autres régions.

LES CITOYENS ET LES MARCHÉS

Par honnêteté, nous ne pouvons affirmer que tout se passe bien entre les fournisseurs et leurs clients. Des plaintes se font jour et le manque de service à la clientèle est parfois relevé: pas de réponse aux courriers, pas de guichets accessibles dans la région, un service de téléphone payant pour les plaintes mais gratuit pour la signature de contrat, impossibilité de comprendre la manière de calculer les provisions, etc.

Le non respect du code de bonne conduite, l'absence du médiateur fédéral et la réelle déficience des services clientèle des fournisseurs pourraient faire l'objet d'un débat à part entière. Hélas ces matières sont du ressort de la législation fédérale mais la Région bruxelloise veut l'interpeller à ce sujet. Un guichet unique pour les plaintes permettrait aux consommateurs,

résidentiels ou professionnels, de n'avoir plus à s'inquiéter de savoir qui va résoudre leur problème car ce serait au guichet d'orienter ce qui est du ressort des lois fédérales ou du ressort des lois régionales. Tous y gagneraient en efficacité.

Notons qu'en Région Bruxelloise, nous avons, chose unique en Europe, installé un "Conseil des Usagers". Celui-ci est habilité à émettre des avis sur la manière dont le marché libéralisé fonctionne pour les usagers et donc peut proposer au gouvernement des améliorations le cas échéant.

UNE RÉGULATION FORTE

Si l'on veut que la rencontre se déroule correctement entre tous les acteurs, dans le respect des règles et de tous, il y faut un arbitre. Le régulateur pourrait être vu comme l'arbitre qui veille au respect des règles et qui, le cas échéant, propose au Gouvernement une modification du règlement.

En Région de Bruxelles-Capitale, le régulateur, l'arbitre du marché

libéralisé, est "Brugel". Son rôle est de tenir compte des enjeux économiques tant des gestionnaires de réseaux que des fournisseurs, par la mise en place d'un cadre régulateur. Il analyse l'octroi des licences tout en veillant à ce que tous les fournisseurs soient sur un même pied d'égalité. Il n'en reste pas moins que chacun des fournisseurs développe sa propre stratégie commerciale et peut orienter ses actions selon ses propres choix.

Deux ans après la libéralisation, la mise en place de Brugel est en cours. L'équipe du régulateur reste liée administrativement à Bruxelles Environnement. Depuis septembre 2007, la petite équipe de Brugel, moitié moins nombreuse que dans les autres régions tout en ayant la même quantité de matière à gérer que les autres régulateurs, a déjà rendu un travail conséquent. La finalisation du recrutement de l'équipe devrait permettre à Brugel de montrer toute son efficacité dès mars 2009, lorsque le Gouvernement aura définitivement désigné les chargés de mission.

L'ENVIRONNEMENT ET L'ORDONNANCE

Le prix de l'énergie est constitué en additionnant les coûts de sa fabrication, de son transport et de sa distribution, légèrement augmenté de prélèvements publics. Ces prélèvements publics servent à financer, entre autres, nos engagements environnementaux internationaux. Nous devons à la fois diminuer nos consommations d'énergie mais également accroître notre autonomie.

Le prix de l'énergie finance ainsi la distribution de primes pour le grand public, pour les secteurs tertiaires et pour le logement collectif. Sans oublier les primes aux communes et aux écoles bruxelloises afin de les aider à réduire leurs consommations d'énergie.

Mais l'argent public sert également à promouvoir l'électricité verte. L'encouragement de la production d'électricité verte via les certificats verts fonctionne bien puisque

que chaque année nous doublons les quantités de certificats verts attribués à la production réalisée en Région bruxelloise.

La sécurité d'approvisionnement, demandée par l'Europe, a un coût et passe, entre autres, par l'encouragement à la production délocalisée. Le 18 juillet dernier, une première modification de l'Ordonnance a été votée en ce sens. En effet, une diminution des pertes de réseaux permet de garantir une diminution des prix car l'énergie doit voyager moins loin pour atteindre sa clientèle.

QUE RETENIR DE L'ÉVALUATION?

La libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité est complexe. La Belgique est un pays complexe. Et la Région de Bruxelles-Capitale a ses spécificités socioéconomiques. Certains citoyens de notre Région ont une grande difficulté à comprendre ces nouveaux marchés libéralisés du gaz et de l'électricité. Nous allons donc poursuivre nos efforts de communication.

En Région bruxelloise, les offres de contrat de fourniture d'énergie ne sont ni plus chères, ni moins nombreuses qu'ailleurs dans le pays. La proportion de clients qui changent de fournisseur chaque année avoisine, pour les trois Régions, un même chiffre de 2% de ménages par an. Le nombre de ménages qui optent pour un choix de fournisseurs en Région bruxelloise n'est pas extraordinaire comparativement aux deux autres régions du pays.

Les représentants des consommateurs et des plus faibles nous apprennent qu'il y a un réel intérêt à maintenir une protection forte des plus faibles de la société. Il y a aussi un réel intérêt à bien choisir un fournisseur car cela engendre une économie de 1 à 2 mois de coût mensuel sur sa facture globale.

Il y a encore une grande difficulté pour beaucoup à séparer les éléments

de la législation du fédéral de ce qui est du ressort de la législation régionale. Le non respect du code de bonne conduite, l'absence du médiateur fédéral et la réelle déficience des services clientèle des fournisseurs font déjà l'objet d'un débat à part entière. Mais c'est au parlement fédéral d'agir!

Ceci dit, je suis convaincue que les pouvoirs publics régionaux ont pleinement joué leur rôle. Nous avons respecté et encouragé les enjeux économiques dans les limites de l'action des pouvoirs publics. Nous avons mis en place une réglementation forte qui permet de s'occuper réellement des enjeux sociaux.

Nous avons respecté et renforcé le cadre de travail d'acteurs clés que sont les CPAS et les juges de paix. Nous avons désormais un régulateur qui veille et fait des propositions d'amélioration. Nous avons, chose unique en Europe, un conseil des usagers, qui peut aussi émettre des avis. Nous avons aussi le courage de remettre notre législation en question.

QU'EST QU'UNE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET COMMENT, AU NIVEAU RÉGIONAL, VA-T-ON Y FAIRE FACE?

Et, compte tenu de tout ceci, je pense que le débat parallèle à la légitime question de la protection des clients énergétique est d'abord: "Qu'est qu'une précarité énergétique et comment, au niveau régional, va-t-on y faire face?" Et ensuite, compte tenu de la réelle et actuelle volatilité des prix de l'énergie: "Comment organiser au mieux notre modèle de marché pour le rendre plus stable?" ■

Plus d'infos sur www.brugel.be

❶ Les intertitres sont de la rédaction.

Didier Gosuin

“Manque total de transparence vis-à-vis du consommateur!”

Conformément aux exigences européennes, le marché du gaz et de l'électricité est libéralisé à Bruxelles depuis le 1er janvier 2007. Plus d'une année après sa mise en œuvre, l'Ordonnance organisant cette libéralisation a été évaluée par le Parlement bruxellois via, notamment, l'organisation d'une série d'auditions. L'occasion d'entendre tous les acteurs et de pointer les améliorations à apporter à ce texte particulièrement compliqué. Une complexité qui, d'ailleurs, permet aux fournisseurs de se jouer des failles du système.

Les questions énergétiques sont vitales tant d'un point de vue social qu'environnemental. Nous nous concentrerons ici essentiellement sur les aspects sociaux et de protection des consommateurs, ce qui ne signifie pas que les aspects environnementaux soient de moindre importance.

LE MR NE COMPTE PAS REMETTRE EN CAUSE LES ACQUIS SOCIAUX DE L'ORDONNANCE. PAR CONTRE, IL JUGE INDISPENSABLE D'AGIR AVEC FORCE SUR LE MANQUE D'INFORMATION DU CONSOMMATEUR FACE À SON FOURNISSEUR. ¹

Didier Gosuin
Député-bourgmestre, vice-président du Parlement bruxellois

Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs (Crioc) *“assure une meilleure protection du consommateur bruxellois que son homologue wallon ou flamand”*. Un point de vue d'autant plus partagé par le MR bruxellois que nous sommes particulièrement conscients des spécificités urbanistiques (un parc locatif de logements particulièrement énergivore) et socio-économiques de notre Région.

Crioc, que le poste énergie occupe désormais la troisième place dans le classement des dépenses des ménages bruxellois (après le loyer et les dépenses d'alimentation) alors qu'il y a un an à peine, ces dépenses arrivaient en cinquième position...

La Conférence des 19 présidents et secrétaires des CPAS a posé le même constat en insistant sur le fait que *“la frange de population touchée par cette problématique s'élargit et que ce n'est plus exclusivement le public habituel des CPAS qui est touché de plein fouet par le coût de l'énergie”*.

PROTÉGER LES POPULATIONS LES PLUS FRAGILISÉES

Le législateur bruxellois a prévu des garde-fous pour garantir le droit d'accès à l'énergie pour tous dans de bonnes conditions. Ces dispositions sont d'autant plus nécessaires que la libéralisation n'a pas amené la diminution du prix escomptée par l'introduction de la concurrence, puisqu'en septembre 2008 les prix de l'énergie atteignaient des niveaux historiques depuis la libéralisation.

La position du MR bruxellois est donc sans ambiguïté: il serait absurde de vouloir remettre en cause cette Ordonnance et les mécanismes de protection qu'elle garantit aux populations les plus fragilisées: durée minimale de 3 ans pour les contrats proposés par les fournisseurs, obligation d'aller devant le juge de paix pour procéder à la fermeture d'un compteur, possibilité d'ouvrir des compteurs en hiver, faculté offerte aux CPAS de demander l'enlèvement du limiteur de puissance de 1380 watts dans certains cas (près de 12.000 compteurs sont aujourd'hui équipés à Bruxelles d'un limiteur de puissance!), obtention du statut de client protégé... Cette précision a le mérite de la clarté et coupe les ailes aux rumeurs que d'aucuns aiment faire courir. Le sort des populations les plus fragilisées est une préoccupation constante du MR.

Maintenir les acquis de l'Ordonnance ne veut cependant pas dire qu'il faut laisser les choses en l'état. Comme beaucoup d'intervenants s'étant exprimés à ce sujet au Parlement (Crioc, Conférence CPAS, syndicats...), le MR est convaincu qu'il faut améliorer l'application de

“ LE CONSOMMATEUR SE RETROUVE DANS L'INCAPACITÉ DE COMPRENDRE LES MÉCANISMES DE FACTURATION. ”

La libéralisation du marché de l'énergie à Bruxelles est une matière complexe et l'application de l'Ordonnance demande une analyse critique. D'emblée, il faut cependant rappeler les acquis de ce texte qui, comme l'a précisé le

En effet, une part importante de la population bruxelloise vit dans une grande précarité puisque la moitié de la population éprouve des difficultés à payer ses factures énergétiques. Quand on sait, comme le rappelle à juste titre le



BELGA

cette ordonnance – dont le texte particulièrement compliqué ne facilite pas sa correcte mise en œuvre – à la lumière des constats posés par tous les spécialistes du secteur.

MANQUE D'INFORMATION POUR LE CONSOMMATEUR

Le dysfonctionnement majeur

relatif à la mise en œuvre de la libéralisation du marché de l'énergie concerne sans aucun doute le manque d'information disponible pour le consommateur. Non seulement ce dernier est totalement livré à lui-même lorsqu'il doit choisir un fournisseur alors que "le système de comparaison des prix reste flou et compliqué", relève le Crioc.

Mais de surcroît, lorsqu'il reçoit ses factures, le consommateur se retrouve dans l'incapacité de comprendre les mécanismes de facturation: "factures de décompte incompréhensibles", dénonce la conférence des CPAS. "Les factures sont incompréhensibles au niveau des montants et on peine des mois pour trouver l'information correcte auprès des fournisseurs", analyse la Coordination gaz-électricité-eau de Bruxelles (CGEE). "Erreur de facturation, impossibilité de vérifier si le tarif social est appliqué, factures très différentes d'un fournisseur à l'autre, problèmes de relevés des compteurs, factures non lisibles," constate l'Association des villes et communes.

Le constat est donc clair et partagé par tous: il y a un manque total d'information, renforcé par le fait que la plupart des fournisseurs, pour réduire leurs frais, ont considérablement diminué la qualité du service clientèle en privilégiant systématiquement Internet plutôt qu'un service téléphonique gratuit ou un service guichet. Le recours aux seuls sites Internet pour obtenir de l'information n'est évidemment pas suffisant puisque Internet n'est pas accessible à tous et que le langage utilisé n'est pas toujours compréhensible par l'ensemble de la population.

RENFORCER LE RÔLE DE BRUGEL

A l'instar de la Coordination

gaz-électricité-eau de Bruxelles ou du Crioc, le MR plaide donc pour imposer des obligations de service public aux fournisseurs pour rendre (enfin!) les factures lisibles et transparentes. Cette transparence de l'information est une des missions de Brugel, la commission de régulation pour l'énergie en région bruxelloise, dont les moyens financiers et humains sont, aujourd'hui, totalement insuffisants. Un exemple: le cadre de la commission de régulation n'est toujours pas complet, ce qui rend pénible et aléatoire l'exercice de son rôle de régulateur.

Il faut impérativement que Brugel impose à l'ensemble des fournisseurs une méthodologie commune de facturation pour pallier au réel déficit de protection du consommateur, qui à ce jour est bien incapable d'avoir une vision claire des coûts liés à sa consommation de gaz et d'électricité. Non seulement le consommateur est démuni lorsqu'il tente de décortiquer sa facture mais il se trouve bien seul quand il entreprend de chercher des explications auprès de son fournisseur. Bref, il se retrouve sans aucune assistance. Sur cet aspect essentiel, force est malheureusement de constater que le gouvernement bruxellois a été totalement inactif et que d'énormes efforts doivent être réalisés. ■

① Le chapeau est de la rédaction.

Infor Gaz Elec vous conseille gratuitement

Choisir le fournisseur de gaz et d'électricité et le type de contrat le plus intéressant par rapport à sa situation particulière peut générer des économies sur les factures. Mais... quel est le fournisseur le plus intéressant pour votre consommation d'énergie? Comment changer de fournisseur? Quels sont vos droits?

Grâce au soutien financier de la région de Bruxelles-Capitale (IBGE-BIM), le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion a créé un service non commercial "Infor Gaz-Elec", qui a pour but de délivrer aux ménages bruxellois :

- ▶ une information concernant le choix d'un fournisseur (offres, transferts...),
- ▶ une information sur les mesures sociales concernant l'accès à l'énergie,
- ▶ une information générale sur la fourniture de gaz et d'électricité (déménagement, compréhension de facture, etc),
- ▶ une information de base sur les économies d'énergie possibles,
- ▶ des conseils juridiques de première ligne en matière de droit à l'énergie...
- ▶ une comparaison des offres et des prix
- ▶ une aide pour changer de fournisseur...



Le service est accessible gratuitement.

Contactez-le par téléphone au 02/209.21.90 durant les heures prévues: lundi - mardi - mercredi de 10h à 14h, vendredi de 14h à 18h, samedi de 13h à 17h30. E-mail: info@gazelec.info

Ce qu'en pensent les acteurs de l'énergie à Bruxelles

Divers acteurs du secteur de l'énergie à Bruxelles se sont prononcés lors des débats au Parlement bruxellois pour l'évaluation de l'Ordonnance gaz-électricité. Nous avons interrogé des représentants des divers acteurs concernés.

► LES CONSOMMATEURS

Ines Mendez

Représentante du CRIOC, en charge de Power for You (P4Y)

► **Le CRIOC a plaidé devant le parlement bruxellois pour un renforcement du droit du consommateur dans l'Ordonnance gaz-électricité. Vous vous prononcez aussi pour la diminution de la TVA à 6% et pour une tarification sociale et progressive de l'énergie. Qu'entendez-vous par là?**

INES MENDEZ: D'abord, il faut rendre plus opérationnelles toutes les notions dans l'ordonnance qui défendent les droits des consommateurs. Là où il y a des abus possibles, les consommateurs ont peu de moyens disponibles pour obtenir gain de cause, tandis que les fournisseurs ont tellement de moyens à leur disposition.

En bref, lorsqu'il y a lieu de se plaindre, la réglementation est trop floue. Je vous donne un exemple: il y a des cas où le fournisseur va augmenter les factures intermédiaires sur base de la consommation des mois d'hiver. Donc sur base d'une consommation saisonnière très élevée. Que peut faire le consommateur? Personne ne le sais trop bien.

“Verrouiller les droits des consommateurs.”

EN SUS DES CONTRIBUTIONS QUI PRÉCÈDENT, NOUS AVONS DEMANDÉ L'AVIS DE TROIS AUTRES ACTEURS DU MARCHÉ BRUXELLOIS DE L'ÉNERGIE SUR L'ORDONNANCE GAZ-ÉLECTRICITÉ.

Propos recueillis par **Paul Vanlerberghé, chargé de recherche pour Infor Gaz-Elec (CSCE)**

Il existe un code de bonne conduite, “Le consommateur dans le marché libéralisé...” C'est un accord entre fournisseurs, qui n'a donc pas statut de loi. Nous voulons qu'il soit élevé à un niveau législatif, ce qui permettrait de l'utiliser pour faire valoir son droit. Nous avons en effet constaté au début de 2007, avec le début de la période de libéralisation, plusieurs pratiques commerciales qui violaient l'accord et il n'a pas été possible aux régulateurs d'exercer un contrôle.

► **Pourquoi vos remarques sur la TVA et la tarification, alors que cette matière ne ressort pas de la compétence des**

autorités régionales bruxelloises?

I.M.: Ecoutez, la TVA sur l'eau est déjà de 6%. C'est un besoin essentiel, tout comme l'électricité et le chauffage. Il faut donc les traiter de la même façon. Tout les besoins primordiaux doivent être mis sur le même pied. Autre raison: c'est une question de pouvoir d'achat et c'est une priorité pour nous. Donc, il y a deux raisons complémentaires pour faire baisser le taux de TVA sur l'énergie à 6%.

Dès lors il faut que les autorités à tous les niveaux s'efforcent de marcher dans cette direction. Nous voulons simplement que le Parlement bruxellois prenne cela en considération, lorsque on reparlera de la tarification progressive de l'énergie dans le cadre de la pauvreté, une thématique qui ressort bien de l'autorité bruxelloise.

► **En quoi la diminution de la TVA va de pair avec une tarification progressive?**

I.M.: La diminution de la TVA est un premier pas pour alléger le budget des petits revenus. Et pour le pouvoir d'achat en général. Mais en vue de la croissance de la pauvreté en général, les petits revenus peuvent de moins en moins porter les factures d'énergie. Il va falloir faire quelque chose de plus fondamental. Cela peut aller dans le sens d'une tarification plus sociale pour tout le groupe cible des revenus modestes. Une tarification qui assure que ce groupe, pour un profil de consommation bien délimité, paie une facture d'énergie qui ne dépasse pas un maximum social de 10 % du revenu de base. Pour réaliser cela il faudra une tarification sociale et progressive qui touchera tous les profils de consommation. Cette tarification

progressive pourra adresser les objectifs sociaux et en même temps l'objectif de l'utilisation rationnelle de l'énergie.”

► LES FOURNISSEURS

Jan Herremans

Directeur-général de la FEBEG (Fédération belge des entreprises électriques et gazières)

La FEBEG a fait une série de propositions claires au Parlement: des contrats d'une durée d'un an, la possibilité pour le fournisseur de transférer un client vers le fournisseur social et la possibilité d'accorder le statut de client protégé.

“Gérer la protection sociale en commun accord.”

Les clients peuvent donner un préavis à tout moment et dès le début, les fournisseurs seulement après trois ans. Cela crée un déséquilibre. Les fournisseurs doivent faire leurs achats pour une durée qui en fait n'est pas prévisible. Cela entraîne un risque financier.

Nous ne disputons pas du tout la protection sociale en vigueur, mais il y a tant de risques inhérents au



système, des risques qui retombent tous sur les fournisseurs. Pour que le système devienne durable, il faut le gérer en commun. Ou bien il faut socialiser la protection via les tarifs, ou bien il faut la gérer par le biais des moyens publics.

Il y a donc un problème de concurrence à Bruxelles. Si plus de fournisseurs entrent dans le marché, on pourrait à long terme en arriver à des conditions meilleures pour les clients. Mais il faut créer les conditions favorables pour attirer ces nouveaux fournisseurs.

En ce qui concerne l'attribution du statut de client protégé, nous considérons que le fournisseur connaît assez bien la situation de son client. Il peut donc à un stade très précoce suggérer la meilleure solution. Ou bien proposer un plan d'apurement, ou bien juger que la solution du client protégé convient mieux, ou bien laisser la solution entre les mains des services compétents.

► LES CPAS

Christine Dekoninck
Secrétaire de la section CPAS de l'Union de la Ville et des communes de la Région Bruxelles-Capitale

et **Jean Spinette**
Représentant de la conférence des 19 secrétaires-général et présidents des CPAS de Bruxelles.

Dans leurs recommandations au Parlement bruxellois, l'UVCB et les CPAS ont insisté sur la charge supplémentaire pour les CPAS qui s'ensuit de l'accompagnement des citoyens en matière d'énergie: travail supplémentaire pour les assistants sociaux et charges administratives qui en découlent. Ils ont mis en évidence certains points névralgiques dans les rapports avec les fournisseurs, notamment la difficulté d'obtenir l'application correcte du tarif social (PSM), l'obtention de plans d'apurement raisonnables, etc.

JEAN SPINETTE: Nous restons très positifs envers l'ordonnance comme instrument de régulation de l'accès à l'énergie. C'est un instrument qui a bien fonctionné, même s'il fait certaines "maladies de jeunesse" auxquelles il faudra répondre. Il est clair aussi que le régulateur Brugel doit encore prendre pleinement sa place et qu'il doit sans doute être renforcé.

CHRISTINE DEKONINCK: Aucun CPAS de Bruxelles ne fonctionne à ce jour de la même façon qu'en 2006. La mission d'accompagnement en énergie et les tâches administratives sont des charges de travail qui pèsent. Mais les points sur lesquels il nous faut encore avancer sont l'application correcte du tarif social et des plans d'apurements réalistes.

J.S.: Des plans d'apurement sur un an sont courants. Proposer de repayer en un an une dette de 500 euros ou plus, pour un budget de 800 euros par mois, c'est irréaliste et non raisonnable. Nous

voulons rappeler avec insistance aux fournisseurs leur devoir de prendre en considération leurs clients fragilisés.

► **La mission des CPAS d'accompagnement en énergie et de soutien aux clients mis en défaut est-elle suffisamment soutenue?**

J.S.: Les moyens de la loi Vande Lanotte ont quand même permis de faire quelque chose. Le forfait pour le personnel n'est pas encore suffisant. Par contre les budgets pour le soutien financier sont raisonnables. Cela dit, dans une situation de pauvreté, de

“Les solutions actuelles ne sont pas durables. Il nous faut penser plus loin et trouver pour la personne une solution à long terme.”

surendettement, de logements en mauvais état et avec en plus la flambée des prix de l'énergie, les factures impayées ne sont que le sommet de l'iceberg. Les solutions qu'on peut offrir pour le moment ne sont pas durables. Il nous faut penser plus loin et trouver pour la personne une solution à long terme. Les trois associations de CPAS du pays ont mis en avant un point commun pour faire face à la situation: l'harmonisation de tous les fonds énergie en un seul fonds.”

► **Que pensez-vous de la recommandation d'élargir l'octroi du statut de client protégé?**

J.S.: Si cela vise à pousser tous les clients qui ont un contentieux de paiement vers le statut de client protégé, nous ne voyons pas l'intérêt. L'Ordonnance est là pour traiter des situations qui se présentent. Essayer de faire basculer le plus grand nombre vers le fournisseur social, ça sent le dumping social. Nous avons le devoir de continuer à responsabiliser les fournisseurs et à les obliger de tenir compte de tous leurs clients, y compris leurs clients fragilisés. ■

Aide alimentaire et pauvreté prospère

Les rapports sur la pauvreté se suivent et se ressemblent. Les constats sont globalement les mêmes, les chiffres sont stables ou en augmentation. Il en est ainsi du rapport fédéral 2007 (que nous présentons dans notre numéro 60-61), du "Jaarboek Armoede 2008" (pour la Flandre et la Belgique) comme du récent rapport bruxellois sur la pauvreté. A noter la vague d'études sur le lien entre pauvreté et vieillissement.

Prenons le rapport sur l'état de la pauvreté à Bruxelles. Devenu bisannuel, il s'accompagne désormais d'un "plan de lutte contre la pauvreté" (qui ne mérite pas vraiment son nom, car il ne fait que recenser les actions déjà entrepri-

LES INDICATEURS DE PAUVRETÉ EN RÉGION BRUXELLOISE SONT REMARQUABLEMENT STABLES.

ses). Ces innovations sont dues notamment au député sp.a Jan Béghin, que nous avons interviewé (voir pages 54 à 56). Le rapport 2008 s'est aussi penché sur un thème en particulier: la pauvreté

LE RECOURS À L'AIDE ALIMENTAIRE NE CESSE D'AUGMENTER, TANDIS QUE LA PAUVRETÉ, À BRUXELLES COMME AILLEURS, STAGNE OU PROGRESSE. IL EST TEMPS DE MIEUX PARTAGER LES RICHESSES ET D'AUGMENTER LES BAS REVENUS.

Denis Desbonnet et Jean-Marie Coen
Animateurs au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

et le vieillissement (voir à ce sujet l'éclairage donné par *Seniors sans frontières*, en page 57).

PAUVRETÉ PERSISTANTE

Les indicateurs de pauvreté en Région bruxelloise sont remarquablement stables. ● Plus d'un Bruxellois sur quatre vit sous le

en 2007. Enfin, un jeune Bruxellois sur cinq a quitté l'école avec au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ne suit plus de formation, un chiffre inchangé depuis 2003.

La discrimination à l'embauche reste un problème majeur. Les ressortissants de pays non européens sont beaucoup plus souvent exclus du marché du travail que les Européens. Parmi les non Européens, une personne sur cinq est au chômage depuis plus d'un an. (On sait par ailleurs qu'en Belgique la pauvreté est bien plus forte parmi les populations d'origine non européenne: 59% des Turcs et 56% des Marocains vivent sous le seuil de pauvreté, d'après une étude commanditée par la Fondation Roi Baudouin et publiée en 2006.)

Enfin, les inégalités sociales à l'intérieur de la Région bruxelloise

restent très marquées... et sont en tout point remarquables. Par exemple, le risque de décéder avant l'âge de 65 ans est 2,4 fois plus élevé pour un habitant de Saint-Josse-Ten-Noode que pour celui de Woluwé-Saint-Pierre! Entre la commune la plus pauvre et la commune la plus aisée, le revenu moyen par habitant est deux fois plus faible et le taux de chômage est 3,3 fois plus élevé.

AIDE ALIMENTAIRE EN CROISSANCE

Autre indicateur de l'augmentation de la pauvreté: l'aide alimentaire est un secteur en croissance, essentiellement opéré par des bénévoles. Selon les chiffres de la Banque alimentaire, le nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire a augmenté de 35 % ces dix dernières années et de 132 % depuis 1991. La banque constate une augmentation du





nombre de personnes aidées pour la quatorzième année d'affilée! Le tonnage de vivres récoltées est passé de 4.000 à 12.000 tonnes entre 1995 et 2007.

La Fédération belge des banques alimentaires accueille la majorité de ces déshérités. Début 2008, la fédération distribuait des colis à 110.000 personnes. Si on ajoute les colis récoltés par d'autres structures, on arrive à un total de 150.000 personnes aidées (soit un Belge "pauvre" sur dix, puisqu'il y a 1,5 millions de personnes "en situation de pauvreté" dans notre riche pays), d'après l'estimation d'Hughes-Olivier Hubert et Céline Nieuwenhuys, chercheurs pour la Fédération des centres de service social (FCSS) et auteurs d'une recherche-action sur le sujet.

Cette recherche a incité la FCSS à consacrer un colloque à la question, dont les débats sont relatés en pages 58 à 61. Les discus-

sions ont fait apparaître un malaise ressenti de façon croissante par les travailleurs sociaux face à l'explosion de l'aide alimentaire et aux contradictions dans lesquelles ce phénomène les place (on en lira quelques exemples dans l'article qui suit).

Toute la question est dès lors de voir si l'on peut se contenter de lutter pour cette solution "en amont" (par une meilleure réparation des richesses). Ou s'il faut quand même, et "en attendant", eu égard à l'urgence et aux réels besoins que l'aide alimentaire rencontre, tenter de mettre de l'ordre dans ce secteur, vu son développement. Quitte à courir le risque de pérenniser voire d'institutionnaliser une pratique que tous ont jugée indigne pour la personne et scandaleuse pour nos sociétés. C'est, bon gré mal gré, ce choix qui prime au sein du secteur, confronté quotidiennement à une "demande" toujours croissante.

Toutefois, s'il est normal qu'un secteur cherche à améliorer ses pratiques et sa déontologie, on ne peut pas en rester là. Comme l'ont souligné bon nombre d'intervenants au colloque, en particulier les représentants de CPAS et des ministres eux-mêmes, la vraie solution passe d'abord par un relèvement général des revenus les plus bas: infra-salariés, chômeurs, "RISés" et autres allocataires sociaux. Ce relèvement devrait au minimum aller au-dessus du seuil de pauvreté. Il devrait s'accompagner d'une action publique sur le prix des loyers et de l'énergie.

On en revient à notre revendication d'une juste répartition des richesses (voir pages 10-11 et 22-23) afin d'améliorer la solidarité interpersonnelle et de faire disparaître le besoin d'interventions caritatives comme l'aide alimentaire. ■

① Nous nous inspirons ici de la note synthétique établie par l'Observatoire bruxellois de la santé et du social (le service responsable de la rédaction du rapport). La synthèse est disponible sur le site www.observatbru.be.

(54)

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ COMME PRIORITÉ POLITIQUE N°1

Interview du député bruxellois sp.a Jan Béghin.

(57)

IMMIGRÉ, VIEUX ET PAUVRE: L'EXCLUSION AU CUBE

Rachida El Idrissi, de Seniors sans frontières, nous présente une réalité ignorée.

(58)

ACTEURS ET REALITÉS DE L'AIDE ALIMENTAIRE

La pratique de l'aide alimentaire mélange parfois aide sociale et contrôle.

(60)

L'AIDE ALIMENTAIRE: COMMENT ET POUR QUI?

Le public de l'aide alimentaire est mal connu mais se laisse deviner.

La lutte contre la pauvreté comme priorité politique n°1

► Vous êtes député bruxellois, "volksvertegenwoordiger" dit-on encore en néerlandais, représentant du peuple donc. Or la partie la plus précarisée, la plus fragilisée du peuple, n'a pas l'air d'intéresser beaucoup le politique. D'où vient ce peu d'intérêt politique pour la pauvreté?

JAN BÉGHIN: C'est dommage de devoir le dire mais ce peu d'intérêt s'explique par le fait que s'occuper de la pauvreté n'est pas très rentable électoralement parlant. Lors d'un congrès du RETIS (Réseau européen transrégional pour l'inclusion sociale), un député espagnol a ainsi présenté une analyse de la réélection des députés d'où il ressortait que les députés qui s'occupaient du social en général et de la pauvreté en particulier étaient ceux qui étaient les moins réélus. L'une des dimensions de la pauvreté est d'ailleurs le manque d'accès à l'information, d'où il découle sans surprise que les pauvres ignorent souvent qu'il existe des députés qui s'occupent d'eux.

► La Région de Bruxelles-Capitale a été la première à faire de l'élaboration d'un rapport sur l'état de la pauvreté une obligation légale. Or, en 2005, ce rapport n'a pas été réalisé, ce qui vous a fait bondir.

J.B.: Nous avons une bonne tradition de rédaction de ces rapports, puisqu'il y en a eu 9. Mais le 10ème n'est jamais paru, ce qui m'a mis en colère en effet. Le plus étonnant, c'est que je sois le seul à m'être ainsi fâché. Car il s'agissait bien d'une obligation découlant

JAN BÉGHIN, DÉPUTÉ BRUXELLOIS SP.A, REVIENT POUR NOUS SUR LE RAPPORT BRUXELLOIS 2008 DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ. IL CONSTATE QUE LES PAUVRES DOIVENT TOUJOURS SE CONTENTER DES MIETTES.

Propos recueillis par
Yves Martens

d'une ordonnance de 1991. En réaction, j'ai coordonné un livre non seulement pour pallier l'absence du rapport mais surtout parce que je trouvais inquiétant qu'il y ait si peu de suivi des rapports successifs. Ces rapports étaient très bien

de pouvoir, de nombreux rapports remarquables et même de très bons plans d'action. Mais aussi longtemps que ces plans ne sont pas budgétisés, cela ne dépasse pas le niveau des constats et des déclarations d'intention.

la pauvreté. C'est très bien, j'ai un grand respect pour M. Delizée et son plan est intéressant (cf. *Ensemble!* n°63, pp.32-41). Mais là non plus les budgets ne suivent pas. Lors de chaque discussion budgétaire c'est la même chose, on discute de tas de choses et les miettes qu'il reste à la fin c'est pour la lutte contre la pauvreté. Il faut faire l'inverse: commencer par la lutte contre la pauvreté. D'abord remonter les allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté. Le nouvel annuaire sur la pauvreté de Jan Vranken montre à nouveau qu'il y a en Flandre un décalage de 20% entre le seuil de pauvreté et le RIS. Or, au parlement fédéral se discute actuellement une proposition de loi visant à relever les allocations au-dessus du seuil de pauvreté et, élément très intéressant, le calcul de ce que ça coûterait a été effectué par la Cour des Comptes: 1,25 milliard d'euros. Ça peut sembler beaucoup mais c'est seulement 1% de la totalité du budget fédéral. Ce n'est pas grand-chose non plus par rapport aux intérêts notionnels qui sont un cadeau aux patrons de quelque 2 milliards par année. Sans compter tous les milliards utilisés pour sauver les banques. Certes, il fallait le faire mais cela prouve que

ON TOURNE EN ROND, ON SEMBLE CONDAMNÉ À REDIRE ÉTERNELLEMENT LES MÊMES CHOSES.

faits, puis, discutés au Parlement, donnaient lieu à des recommandations quant aux mesures à prendre, tout un processus très riche dont on avait l'impression qu'en fin de compte le gouvernement ne faisait rien. J'ai donc, comme annoncé dans mon livre, déposé, avec Paul Galand (Ecolo), une proposition d'ordonnance soutenue par les deux ministres concernés. Cette ordonnance a réorganisé toute la dynamique: le rapport n'est désormais plus que biennal mais, et là est la grande nouveauté, il doit comporter un plan d'action budgétisé. Il existe dans notre pays, à tous les niveaux

► On est d'ailleurs frappé par le fait que les constats restent largement les mêmes, tant dans les 9 rapports que dans votre livre.

J.B.: En effet, on tourne en rond, on semble condamné à redire éternellement les mêmes choses. Avec le problème que les personnes en situation de pauvreté et les associations qui les représentent se lassent de répéter toujours la même chose. Parce que ce n'est jamais une priorité politique. Ce gouvernement fédéral a pour la première fois en son sein un secrétaire d'Etat à la lutte contre



CSCCE

JAN BÉGHIN PRÉSENTE LE LIVRE QU'IL A COORDONNÉ SUR LA PAUVRETÉ À BRUXELLES, EN RÉACTION À L'ABSENCE, EN 2005, DE RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ.

quand on considère qu'un sujet est une priorité politique, on parvient à mobiliser l'argent nécessaire. Or, qu'y a-t-il de plus indigne que tolérer 15% de pauvreté? D'autant que c'est anticonstitutionnel: l'article 23 est bafoué de façon honteuse.

► **Le logement, en particulier à Bruxelles, est une part importante du problème.**

J.B.: Le gouvernement espérait créer 3.500 logements sociaux en 5 ans, il en faudra sans doute 10. Construire prend malheureusement du temps. Et même atteint, cet objectif sera insuffisant. Une mesure plus rapide et plus efficace est de développer davantage les

ALS (agences immobilières sociales): non seulement cela permet de mener une politique de loyers modérés mais cela diminue aussi la quantité de logements laissés vides. Il faut instaurer un système de primes au logement, en les octroyant par exemple aux personnes

qui sont sur les listes d'attente des logements sociaux depuis un certain temps (2 ans par exemple). Mais cela doit évidemment aller de pair avec un cadastre des loyers, pour éviter que cela ne profite qu'au propriétaire. De même, en Flandre, on prévoit des primes pour mieux isoler les habitations en ALS, primes conditionnées au fait que le propriétaire n'augmentera pas ses prix pendant 9 ans.

► **Vous avez beaucoup parlé de budget. Or, Bruxelles connaît à cet égard un problème de sous-financement structurel...**

J.B.: Le transfert le plus important en Belgique, c'est la richesse produite à Bruxelles qui s'en va dans les deux autres régions. Bruxelles produit 20% de la richesse belge mais n'en reçoit en retour que 9,54% en dotation régionale. La région ne touche rien non plus de la TVA ni de la taxe sur les entreprises.

► **Bruxelles est une ville multiculturelle, ce qui est une richesse. Mais l'un des visages de la pauvreté est aussi qu'elle touche fortement les personnes d'origine étrangère.**

J.B.: L'enseignement et la formation sont primordiaux. Or nous sommes les champions du monde de "l'école de l'inégalité", avec des écarts énormes entre les meilleurs et les moins bons résultats. Deux tiers des chômeurs sont infraqualifiés et parmi eux il y a beaucoup de personnes d'ascendance étrangère. Ces dernières ont un handicap énorme quand ils débent la 1ère primaire en ne connaissant pas ou mal le français ou le néerlandais. Mais il ne suffit pas de bien connaître l'une des 2 langues nationales, il faut apprendre également l'autre langue. 26 écoles à Bruxelles pratiquent déjà les échanges d'enseignants entre écoles flamandes et francophones afin que des "native speakers" donnent le cours de langue.

► **Ceci dit, même les personnes d'origine étrangère qui surmontent tous ces obstacles →**

→ et obtiennent un diplôme ont un accès plus malaisé au marché de l'emploi.

J.B.: En effet. Nous venons de voter – enfin – une ordonnance qui vise à lutter contre la discrimination à l'embauche. Cette ordonnance permettra de réprimer la discrimination mais prévoit aussi des mesures positives. La région met ainsi à la disposition des entreprises des personnes spécialisées en politique de la diversité. 200 entreprises ont déjà un plan de diversité mais le recul manque encore pour dire si les résultats suivent. La crise actuelle risque d'amplifier le problème. Lorsqu'il y a restructuration, les personnes d'origine étrangère sont souvent les premières victimes, aussi parce qu'elles sont surreprésentées dans les statuts précaires.

► **Les politiques d'activation, inspirées du workfare, sont présentées comme des mesures de lutte contre la pauvreté alors que sur le terrain, on considère plutôt qu'elles précarisent davantage. Votre parti, le sp.a, est dans cette logique. C'est ce qu'a fait Vandelanotte pour les usagers des CPAS, puis Vandembroucke pour les chômeurs.**

J.B.: Je me réfère à nouveau à l'annuaire sur la pauvreté de Jan Vranken qui explique que 70% des personnes en situation de pauvreté ne sont pas activables. A cause de problèmes de santé physique ou mentale, d'âge, etc. Pour les 30% restants, à condition que ce soit fait sur mesure et par des assistants sociaux, dans un but positif, en respectant la dignité et la personnalité de chacun, pourquoi pas? Mais il faudrait d'abord qu'il y ait suffisamment d'emplois pour tous. Et comment peut-on être activé quand on n'a pas à la base une vie digne? En outre, le public infraqualifié qu'on veut activer, quelle qualité d'emploi leur propose-t-on? Avec quelle marge de liberté de refuser? Mais, bien sûr, un bon emploi c'est une voie pour sortir de la pauvreté. Grâce au revenu, mais aussi parce que cela permet de sortir de l'isolement social.

► **Une des façons de faire de la lutte contre la pauvreté une priorité politique, c'est d'en faire un enjeu politique. Par exemple en ouvrant les conseils CPAS au public (sauf bien sûr pour les dossiers individuels)...**

J.B.: C'est en effet la seule instance politique qui n'est pas accessible au public et je ne vois aucune raison à cela. Malheureusement il n'y a pas de majorité en ce sens et le PS s'y oppose vigoureusement. Pourtant, cela donnerait plus de publicité, plus de valeur à la discussion si l'on autorisait le public à y participer. On dit que la plupart des points à l'ordre du jour sont d'ordre individuel mais, justement, cela pourrait changer si le conseil était public. Les conseillers seraient davantage motivés à mettre des points d'intérêt général à l'ordre du jour. Ceci dit sans se faire trop d'illusion non plus sur le succès de la mesure. Je n'ai jamais vu un journaliste en Flandre rendre compte d'un conseil CPAS par exemple. Mais il faut au moins essayer et il est élémentaire que ce soit public.

► **La crise financière vient de confirmer que les dégâts du capitalisme financier résultaient de son fonctionnement et pas d'effets dits pervers. Pensez-vous que ça ouvre un boulevard à gauche et à ceux qui voudraient l'occuper?**



ritairement dirigée par des partis socialistes, elle était tout autant dérégulatrice et antisociale.

► **La stratégie de Lisbonne en 2000, c'est une initiative du PSE où ceux qui donnaient le ton étaient Blair et Schröder...**

J.B.: Blair était-il encore un socialiste?

► **La même question se pose pour Frank Vandembroucke!**

J.B.: Tout à fait.

commission ne cesse de favoriser le marché libre. Si on parle de social, elle répond "ce n'est pas dans nos compétences". Mais je constate que l'antisocial est bien une compétence européenne.

► **A présent que ce plan d'action existe et est budgétisé, qu'est-ce qui pour vous permettra de dire que les actes auront enfin suivi?**

J.B.: Si nous sommes encore dans la prochaine majorité, il faut que ce soit mis dans le programme gouvernemental, ce qui n'était pas le cas en 2004. Les priorités régionales doivent être le logement et la formation. Et il faut agir aux autres niveaux de pouvoir dans les matières où ils sont compétents: l'enseignement, l'extrascolaire, le niveau des revenus, etc.

► **Y compris en soutenant la proposition de loi sur le relèvement des allocations au-dessus du seuil de pauvreté?**

J.B.: C'est bien sûr la priorité absolue et ça fait d'ailleurs partie des propositions de "Visie 09". Donc le sp.a est certainement d'accord avec cette proposition. ■

L'ANTISOCIAL EST BIEN UNE COMPÉTENCE EUROPÉENNE.

J.B.: Oui et les instances publiques doivent se ressaisir des leviers du pouvoir. La dérégulation imposée par l'Europe, la libéralisation et la globalisation ont mis à mal un tas de réglementations qui corrigeaient le marché. Les autorités publiques doivent reprendre d'urgence les rênes en mains en faisant attention au fait que, même quand l'Europe était majo-

► **Y a-t-il un espoir qu'au sein du sp.a, la tendance blairiste soit inversée?**

J.B.: Je le crois. La nouvelle génération sp.a a lancé "Visie 09", un projet qui veut occuper ce boulevard à gauche et redonner la primauté aux intérêts collectifs et pas aux intérêts privés. Et le niveau européen est essentiel, où les lobbys non politiques règnent. La

Immigré, vieux et pauvre: l'exclusion au cube

SI VIEILLISSEMENT ET PRÉCARITÉ VONT SOUVENT DE PAIR, C'EST ENCORE PLUS VRAI POUR LES PERSONNES D'ORIGINE IMMIGRÉE. ENTRETIEN AVEC RACHIDA EL IDRISSE, DE L'ASSOCIATION "SENIORS SANS FRONTIÈRES".

Propos recueillis par
Denis Desbonnet



BELGA

Lors de la présentation du rapport bruxellois 2008 sur la pauvreté, qui a mis l'accent sur le vieillissement et la précarité, une problématique rarement évoquée a été abordée: les nombreux pensionnés d'origine marocaine dont le sort est encore moins enviable que leurs homologues belges dits "de souche". Car si la vieillesse est souvent synonyme de précarité, c'est encore plus vrai pour toute une frange de ces immigrés de la première génération.

Rachida El Idrissi, de "Seniors sans frontières", service social actif sur ce terrain depuis trois ans en Région bruxelloise, nous a brossé un tableau très sombre d'une réalité qui reflète le triple handicap cumulé par cette population.

RACHIDA EL IDRISSE

► Sur le plan économique, d'abord. Vu les salaires de misère en vigueur dans les secteurs où ils étaient massivement engagés (la construction pour les hommes, le nettoyage pour les femmes – si elles ont travaillé), 80% des seniors qui fréquentent le service doivent faire appel à la Grapa pour compléter des retraites totalement insuffisantes. Ensuite, contrairement à une idée reçue, ces maigres revenus ne leur ont jamais permis d'accéder à la propriété et ils subissent donc de plein fouet la flambée des loyers. Ajoutez-y le fait qu'au terme d'une vie de rude labeur, les soins de santé pèsent

lourd, au propre comme au figuré, dans le budget du ménage (notamment par la prescription massive d'antidépresseurs, symptôme d'un profond mal-être). Et comme le seul poste sur lequel une économie est encore possible est la nourriture, avec les conséquences que l'on imagine sur le plan médical, le cercle vicieux est bouclé.

► Au niveau social, ensuite. Ils ont longtemps caressé le rêve d'un "retour au pays", mais ce rêve a été abandonné pour rester auprès des enfants, en Belgique. Et en définitive, ils ont passé plus de temps en Belgique qu'au Maroc, lequel n'a plus grand-chose à voir avec le pays de leur jeunesse. Ils sont donc très mal préparés à la rupture que la retraite signifie pour eux. Celle-ci les a brutalement coupés du réseau social que constituait le monde du travail, du moins pour les hommes. Isolement encore renforcé par le fait que, à la différence d'autres communautés d'origine immigrée, le tissu associatif marocain, très vivace durant les années 60 et 70, s'est étioilé sous le double effet de la professionnalisation du secteur et de l'érosion due au temps. Quant aux activités, sportives, culturelles et sociales, proposées classiquement aux seniors, elles ne sont pas adaptées aux besoins, aux goûts ni aux habitudes de ceux qui, du reste, demeurent des "étrangers" aux yeux de la majorité de leurs

concitoyens (sans même parler des préjugés envers le foulard et, plus globalement, de l'islam, encore plus présents dans le troisième âge). Hormis la mosquée, un des rares lieux de rencontre et d'échange, c'est donc souvent le repli sur soi qui prévaut.

► Enfin, sous l'angle culturel. Car, peut-être plus encore pour les femmes, une fois les enfants partis, l'âge de la pension est une incitation à enfin vivre aussi pour soi et accéder aux loisirs. Mais, outre l'obstacle financier, comment aller au spectacle ou visiter un musée quand on ne maîtrise aucun des codes donnant l'accès à cet univers inconnu et intimidant? A commencer souvent par la maîtrise du français et de l'écrit, rendant cette démarche "inédite" encore plus difficile.

Le handicap de la langue a aussi des répercussions sur le plan socioéconomique. Faute d'information et d'accompagnement social adéquat, nombre de formules avantageuses offertes par les communes (taxi social, tarif téléphonique préférentiel...) leur échappent. Par ailleurs, l'appel à des aides familiales et plus encore soignantes est souvent perçu comme humiliant, un aveu d'échec sur le plan personnel et familial. Outre que, par tradition, ouvrir son espace privé, son intimité, à des tiers est source de gêne, a fortiori

avec le "turn over" important de ce personnel qui ne permet pas une familiarisation mutuelle.

MANQUE DE RECONNAISSANCE

Certes, une solidarité familiale importante permet parfois de compenser ces manques. Mais dans cette frange la plus défavorisée, il n'est pas rare que les enfants connaissent eux-mêmes la précarité et soient donc incapables d'offrir un soutien à leurs parents, sur les plans économique ou administratif.

En conclusion, Seniors sans frontières souligne l'urgence d'une réflexion et d'une action spécifiques pour ce public – notamment par la création de maisons de repos répondant à ses besoins (qu'on songe seulement aux prescrits dans le domaine de la nourriture, de la prière collective et des autres rites musulmans).

Ces laissés pour compte souffrent au moins autant sur le plan symbolique de ce qui leur apparaît comme un manque de reconnaissance, voire une ingratitude de la part d'un pays qui est devenu le leur et qu'ils sont fiers d'avoir servi par leur travail. Cet "enracinement" est personnel mais il s'incarne aussi dans les enfants. Le sort que l'avenir réserve à ceux-ci est d'ailleurs une autre source d'inquiétude, pour des parents qui avaient tant espéré que les sacrifices consentis garantiraient une vie meilleure à ceux nés et ayant grandi ici...

Cet amer constat rappelle le superbe documentaire La couleur du sacrifice, qui évoque l'injustice faite aux anciens combattants maghrébins, reniés par la patrie française bien peu reconnaissante. Mais avec Seniors sans frontières, ce sont les soldats inconnus de la guerre économique qui se rappellent à notre conscience. ■

Seniors sans frontières a une antenne sociale au 59 rue de l'Église, près du Parvis de Saint Gilles. Tél. : 02/541.81.24

Acteurs et réalités de l'aide alimentaire

"Il était une fois un bûcheron et une bûcheronne qui avaient sept enfants, tous garçons; l'aîné n'avait que dix ans, et le plus jeune n'en avait que sept. (...) Ils étaient fort pauvres, et leurs sept enfants les incommodaient beaucoup, parce qu'aucun d'eux ne pouvait encore gagner sa vie." ❶ Aujourd'hui, l'histoire continue... Mais plus question de "il était une fois". La fiction fait place à la réalité. Ou plutôt aux "réalités de l'aide alimentaire en région bruxelloise". C'est l'intitulé d'une recherche-action effectuée sur les diverses pratiques de l'aide alimentaire à Bruxelles ainsi que sur l'état de pauvreté dans notre ville. Une première synthèse nous était livrée le 20 novembre 2008 en introduction au colloque organisé par la FCSS-FCSSB ❷ sur "L'aide alimentaire au cœur des inégalités".

Aujourd'hui, 150.000 personnes en Belgique recourent à l'aide alimentaire. C'est là que le grotesque de la situation nous revient en plein visage: manger, besoin vital, n'est plus un droit pour tous. Premier constat. Premier malaise. Dans ce contexte de pauvreté croissante, la distribution de colis alimentaires, notamment, est une pratique indispensable. Mais qui pose de plus en plus question... Second constat. Second malaise. Comment concilier l'objectif d'insertion et d'émancipation sociales tout en renvoyant à une image d'assisté, de charité bienveillante du temps de la comtesse de Ségur et de ses petits paniers de victuailles apportés aux pauvres?

Cette question a donné naissance à la "Concertation aide alimentaire"

L'AIDE ALIMENTAIRE EST LE PLUS SOUVENT OPÉRÉE PAR DES ASSOCIATIONS DE BÉNÉVOLES. CEUX-CI SONT PARFOIS ENTRAÎNÉS DANS UNE FORME DE TRAVAIL SOCIAL OÙ S'IMMISCE LA TENTATION DU CONTRÔLE. DES PRATIQUES QUI POSENT QUESTION.

Stéphanie Devlésaver, CBCS asbl
d'après la synthèse de Hughes-Olivier Hubert et Céline Nieuwenhuys "Les réalités de l'aide alimentaire en région bruxelloise"

en 2006 à Bruxelles. A l'initiative de la FCSSB, des organismes, des bénévoles et des professionnels pratiquant l'aide alimentaire se

de son intervention, "la question alimentaire pose la question de la dignité de ceux qui ont faim, mais aussi la dignité de l'État et

fortement professionnalisé. À titre d'exemple, un fort degré de professionnalisation mettra en avant les compétences des travailleurs; dans l'autre cas, c'est l'idée de partage qui est essentielle. Autre cas de figure: l'organisme dont la philosophie s'apparente plus à une tendance caritative verra davantage la pauvreté comme un état de fait, une problématique individuelle. Au contraire, la position militante affichera une vision plus mobilisée, dynamique et collective. La réalité étant alors perçue comme inadmissible, le changement devient une nécessité.

QUELQU'UN QUI CHIPOTE DANS SON COLIS, JE ME DIS QU'IL N'A PAS VRAIMENT FAIM.

sont réunis autour d'une même idée: "puisque le problème de pauvreté existe, autant s'organiser pour répondre à la situation le plus judicieusement possible", explique Betty Nicaise, secrétaire générale-adjointe de la FCSS. "Ce qui ne nous empêche pas de lutter politiquement, en parallèle", précise-t-elle, "pour une diminution de la précarité". La recherche-action réalisée par Hughes-Olivier Hubert et Céline Nieuwenhuys, tous deux sociologues à la FCSS, en est la preuve. Au-delà de la récolte de données, elle constitue un véritable outil d'interpellation. Comme le disait Hughes-Olivier Hubert au début

de tous". Sur ces mots, place aux principaux enseignements et perspectives de cette recherche.

CARITATIF OU MILITANT, À CHACUN SA TENDANCE
En fonction de leur histoire, de leur philosophie, les associations s'expriment de manière bien différente sur leurs objectifs poursuivis à travers l'aide alimentaire, sur les liens qu'elles tissent entre aide alimentaire et travail social... En fait, on peut les répartir sur deux axes: un axe philosophique qui s'étend entre caritatif et militance et un axe degré de professionnalisation allant de faiblement à

En termes de moyens humains, les bénévoles sont très majoritaires: au total, 72 % pour l'ensemble des associations rencontrées! Les sans-papiers eux-mêmes constitueraient une réserve de main-d'œuvre importante... Quant à la question des moyens financiers, elle donne lieu à des avis contrastés: si certains préfèrent garantir leur indépendance ou respecter un idéal caritatif de générosité, d'autres souhaitent une reconnaissance politique qui leur permettrait notamment d'avoir accès à des



formes de subventionnement. En attendant, l'associatif fait preuve d'ingéniosité: mécanismes de débrouille et processus de solidarité et d'entraide sont mis en place pour tenter de pallier aux manques.

TRAVAIL SOCIAL OU "TRAVAIL DU CŒUR"

A travers l'offre d'aide alimentaire, les objectifs poursuivis par les associations sont divers. Et ils ne se résument pas toujours au besoin vital de nourrir. Au-delà de sustenter, c'est aussi le désir de donner une alimentation saine, de se mettre au service des pauvres, d'offrir de la chaleur humaine, de rompre l'isolement ou encore de soulager les finances. Enfin, l'aide

alimentaire peut être une passerelle pour avoir accès à d'autres problèmes. Telle la face visible de l'iceberg, elle est alors la porte d'entrée pour entamer un travail social en profondeur.

En matière d'aide alimentaire, le travail social est perçu par les uns comme obligatoire, par les autres comme facultatif, une possibilité ouverte aux bénéficiaires. En effet, certains travailleurs sociaux estiment qu'il est bon de "ne pas encore une fois les obliger à raconter leur vie ou à se justifier." D'autres, au contraire, font un lien direct entre travail social et réception de colis alimentaires. Avec parfois, certaines dérives. Soit vers le contrôle et une forme de

sélection: "on va vous aider, mais vous allez devoir agir autrement!" Hors de tout cadre déontologique, l'entretien peut alors tendre à l'interrogatoire, le conseil peut se faire diktat... Soit la frontière entre travail social et "travail du cœur" devient soudain floue: "les gens aiment bien venir me parler, ils m'aiment bien...", raconte un travailleur. Les "papotes" au cours desquelles les bénéficiaires viennent se confier s'apparentent pour certains à une forme de travail social. De l'écoute bienveillante à l'entretien social, du simple conseil à la guidance budgétaire, le pas est vite franchi...

Bref, quand le suivi social est effectué au sein même de l'as- →

→ sociation, l'aide alimentaire interroge les limites du travail social tant du côté des professionnels que des bénévoles. Vu la proportion importante de travailleurs non qualifiés, c'est le métier et l'identité même de travailleur social qui s'en trouvent questionnés: comment donner du sens à l'aide alimentaire dans ma conception du travail social? Comment préserver mon identité professionnelle? Quelles méthodologies, quelle déontologie utiliser pour quelles finalités?...

"Attention, intervient toutefois Hughes-Olivier Hubert, le propos n'est certainement pas de jeter l'opprobre sur l'ensemble du secteur et sur l'ensemble des bénévoles". La générosité, la spontanéité, la capacité d'adaptation et l'efficacité de la grande majorité des travailleurs bénévoles sont à saluer. Mais les dérives observables et leurs conséquences pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire méritent, selon lui, qu'on en tienne compte.

ET TOI, AS-TU VRAIMENT FAIM?

Toujours plus de demandes et pas assez de nourriture pour tout le monde... Résultat: apparition de critères d'accès et de maintien de l'aide alimentaire comme outil de contrôle. C'est l'introduction d'un système pervers. En effet, si certains critères sont plus objectifs (financiers, territoriaux, administratifs), d'autres laissent la part belle à la subjectivité. Les travailleurs sociaux se basent, par exemple, sur le comportement jugé sobre, violent, voire "dérangé" de la personne. Ou encore sur son attitude, estimée franche, généreuse etc. Le mérite passe par l'exacerbation soit de l'activation, soit des signes d'une réelle souffrance de la faim. Ce qui amène à une classification grossière des bénéficiaires entre bons et mauvais pauvres (voir encadré), entre méritants et profiteurs. Si la grande majorité des intervenants rencontrés font preuve de compréhension à l'égard des bénéficiaires et de leur situation, la rudesse de certains jugements

à l'égard de certains peut parfois interloquer: "Moi, quand je vois quelqu'un qui chipote dans son colis, je me dis, celui-là, c'est qu'il n'a pas vraiment faim. Parce que quand tu as vraiment faim, tu te contentes de ce qu'on te donne", cite Céline Nieuwenhuys comme exemple de remarques faites par certains travailleurs sociaux.

MAIS, "BON DIEU", POURQUOI SONT-ILS SI PAUVRES!

Les causes de l'état de besoin des bénéficiaires évoquées par les organismes se répartissent autour de deux axes: d'une part, les déterminants individuels, psychologiques ou familiaux et, d'autre part, les déterminants plus structurels, socio-économiques et politiques. Le niveau micro-social ou la trajectoire individuelle peuvent être perçus comme le résultat d'un accident de parcours dont la personne ne serait pas responsable. Ou, au contraire, comme le résultat de mauvais choix de vie imputables à la personne. Le

niveau macro-social ou les difficultés structurelles peuvent être vus à leur tour comme le résultat d'une crise momentanée peu maîtrisable. Ou comme le résultat d'une organisation dont la société serait responsable. Les causes évoquées par les organismes sont multiples. Pour en citer quelques-unes: la marginalité, l'addiction, le surendettement, les problèmes de santé mentale, la paresse, la solitude, l'héritage familial de la pauvreté, l'insuffisance des revenus, les situations administratives irrégulières...

Pour certains bénéficiaires, la situation paraît inextricable. Elle est à ce point chronique ou figée que les perspectives d'insertion et/ou d'émancipation se réduisent à peau de chagrin. A cela s'ajoute pour certains le sentiment d'être abandonnés ou déconsidérés par la société. Ou le sentiment plus lourd encore d'avoir été jugés "indésirables" par les régimes de la sécurité et de l'aide sociales. Ce qui aggrave encore un peu leur situation de vie déjà compliquée quand ils se réfugient derrière des attitudes de méfiance, de résignation passive ou encore d'agressivité arrogante...

L'aide alimentaire: comment et pour qui?

De façon générale, l'inflation de la demande d'aide alimentaire met les organismes face à une situation de pénurie de moyens. Pour la grande majorité des associations, tant les vivres récoltés que les moyens humains et financiers sont insuffisants pour répondre à l'ensemble des demandes qui leur sont exprimées. Les vivres proviennent, pour une grande part, de la Banque alimentaire, qui les collecte auprès des grandes surfaces (elle alimente ainsi 108.00 personnes, soit 72% des personnes qui bénéficient de l'aide). D'autres ressources existent tels les dons, les achats... Mais les associations sont confrontées, de manière générale, à un manque de qualité et de diversité dans les produits alimentaires.

À l'exception de quelques organismes plus professionnalisés, la grande majorité des acteurs ne disposent pas de données permettant de quantifier précisément les profils socio-économiques des bénéficiaires. Toutefois, sur base d'indications, d'estimations ou encore d'intuitions, un certain nombre de travailleurs pauvres

et précaires ont été recensés. Un grand nombre de bénéficiaires reçoivent des allocations sociales comme le revenu d'intégration sociale, le chômage, la pension, etc. Envoyées par les CPAS, les associations déplorent l'absence de collaborations plus systématiques sous forme de convention ou de rétribution.

Une proportion non négligeable des bénéficiaires de l'aide alimentaire est aussi durablement ou temporairement sans ressources pour des raisons de procédures ou de sanctions administratives. Enfin, le nombre de sans-papiers est très important et croissant. Pour certaines associations, ils représentent plus de la moitié de leurs bénéficiaires. Il y a de quoi s'interroger sur la politique d'aide aux sans-papiers! Mais plus fondamentalement, ce sont les politiques sociales dans leur ensemble qui sont remises en question... Certains organismes pointent en effet le durcissement des critères d'octroi et de maintien des droits sociaux dans le cadre de l'État social actif.

PUBLIC DIFFICILE POUR TRAVAILLEURS PEU OUTILLÉS

On l'aura bien compris: le public à accueillir, pour de multiples raisons, est particulièrement difficile. Or la majorité des travailleurs ne sont pas des professionnels qualifiés en travail social. C'est là que s'inscrit le paradoxe: ce sont les travailleurs les moins bien outillés qui ont à prendre en charge les publics les plus complexes. Sans oublier que le manque de perspectives de changement des bénéficiaires peut aussi provoquer chez les travailleurs de l'aide alimentaire un sentiment d'impuissance et une remise en question du sens même de leur activité.

Dans ce contexte, on comprend mieux pourquoi certains travailleurs développent, par-ci par là, des procédés de contrôle et de sélection.

BONS ET MAUVAIS PAUVRES

Entre bons et mauvais pauvres, "la distinction est ancienne, nous rappellent Hughes-Olivier Hubert et C. Nieuwenhuys. Selon Robert Castel (*Les métamorphoses de la question sociale*, 1995), elle remonte précisément à l'assistance caritative de l'époque médiévale. Cette conception discriminante des pauvres, toujours présente dans l'inconscient collectif mais mieux maîtrisée par l'existence des droits sociaux, s'autoriserait à revenir clairement à la surface et trouverait une nouvelle légitimité à travers les notions promues par l'État social actif. Rien d'étonnant donc à ce que ce type de discrimination puisse être présent aussi dans certaines associations, parfois dans une forme d'autant plus discutable qu'elle y est moins cadrée que dans le secteur public."



tion et un manque de neutralité à l'égard des bénéficiaires. Et les pauvres dans toute cette histoire? Eux, ils n'ont tout simplement pas le choix! Il leur reste les associations, d'accès a priori plus aisés quand les administrations du droit social leur ont claqué la porte au nez. Mais où les pratiques et les décisions sont moins garanties et cadrées... C'est donc avec plus ou moins de bonheur, d'équité et d'arbitraire qu'ils obtiendront l'aide alimentaire en fonction de l'organisme et/ou du travailleur auquel ils s'adressent. D'où la nécessité d'offrir aux travailleurs qui s'investissent dans l'aide alimentaire des outils et des cadres théoriques, méthodologiques et déontologiques susceptibles de les conforter dans l'accueil de leur public.

Face à l'étendue de la complexité du travail de terrain, des relations privilégiées s'établissent entre associations et fournisseurs, mais aussi entre associations elles-mêmes. En se soutenant mutuellement depuis près de deux ans, la Concertation aide alimentaire et cette recherche-action ont permis d'expérimenter combien un grand nombre d'associations d'aide

alimentaire souhaitent s'engager dans une approche collective. Leurs engagements dans diverses initiatives en témoignent: groupes de réflexion autour de questions pratiques, philosophiques et politiques...; action collective menée dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère le 17 octobre 2008; synergies entre les associations membres de la concertation: échanges de courriels proposant des stocks de vivre, etc.

L'AIDE ALIMENTAIRE AURAIT-ELLE DE L'AVENIR?...

Partant de l'aide alimentaire, c'est un vaste champ de questionnements qui se déploie. Motivations et pratiques de l'aide alimentaire en viennent à interroger plus largement le champ du travail social. Et au-delà du travail social, ce sont les politiques sociales elles-mêmes qui sont questionnées: niveau des allocations de base, activation, aide aux sans-papiers, rapports entre services publics et associatifs subventionnés ou pas... Enfin, et plus fondamentalement encore, ce sont les politiques de la richesse qui posent question: pas de politique de la pauvreté sans une concentra-

tion des richesses qui accroît les inégalités au lieu de les diminuer...

Au-delà des revendications classiques telles que la revalorisation des allocations de base et des petits revenus, l'accès à l'emploi, au logement, etc., la recherche dessine d'autres perspectives d'action. Elle vise tout simplement l'amélioration des pratiques dans le secteur de l'aide alimentaire. Elle propose notamment de formaliser davantage les collaborations entre les CPAS et les associations qui offrent une aide alimentaire, de donner la possibilité aux associations qui le souhaitent d'être reconnues et financées par les pouvoirs publics, de favoriser les échanges de moyens et d'idées, de soutenir la formation des travailleurs sociaux et des nombreux bénévoles qui œuvrent dans l'aide alimentaire... "A la mission d'aide médicale urgente donnée aux CPAS pour les sans-papiers, n'ajouterait-on pas l'aide alimentaire urgente?", s'interroge Hughes-Olivier Hubert... Car, sans pour autant abandonner le projet d'une justice sociale plus efficiente, l'aide alimentaire reste actuellement une cruelle nécessité pour un trop grand nombre de citoyens. ■

① Le Petit Poucet, de Charles Perrault, référence citée par le sociologue Hughes-Olivier Hubert dans son intervention au colloque du 20 novembre 2008 "L'aide alimentaire au cœur des inégalités".

② La FCSS, Fédération des centres de service social, branche francophone, regroupe les 10 centres d'action sociale globale (CASG) et les 5 centres de service social (CSS); la FCSB, Fédération des centres de service social bilingues regroupe les 10 centres d'aide aux personnes (CAP). Les fédérations hébergent également le Service d'accompagnement social aux locataires sociaux (SASLS).

Toute la population sous contrôle?

La loi du 5 août 1992 sur la fonction de police habilite les services de police à recueillir et traiter toute information relative notamment à "des événements, à des groupements et à des personnes". Ces données sont insérées dans un fichier qui centralise toute l'information policière: la BNG ou Banque de données Nationale Générale. Pour toute personne étrangère aux services de police, la plus grande opacité règne sur le fonctionnement de la BNG. Les modalités concrètes d'utilisation de la BNG (notamment la durée de conservation des données, leur indexation, leur accès et leur consultation...) doivent être fixées par un arrêté royal qui n'a toujours pas été adopté.

Une seule condition est prévue pour placer une information dans ce fichier: ces données doivent

LA BNG, LA BANQUE NATIONALE GÉNÉRALE DES RENSEIGNEMENTS POLICIERS, CONCERNE AUJOURD'HUI UN BELGE SUR SEPT. CERTAINS VEULENT Y INCLURE DES INFORMATIONS SUR L'ORIENTATION POLITIQUE OU SEXUELLE DES PERSONNES. LE TOUT SUR FOND D'OPACITÉ.

/ Axel Bernard
 avocat au Progress Lawyers Network et membre du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

présenter "un intérêt concret" pour l'exécution des missions de police administrative (par exemple, le maintien de l'ordre dans des manifestations, autour des stades de football...) ou de police judiciaire (dans le cadre d'enquêtes visant à poursuivre des délits). L'information ne doit pas en elle-même être concrète. Il suffit qu'elle présente

un "intérêt concret" (sic) pour l'exécution des missions de police. A titre d'illustration, des informations données par des indicateurs ou de simples rumeurs de perturbation d'une manifestation peuvent être reprises dans la BNG.

La loi prévoit explicitement que les services de police sont autorisés à recueillir et traiter tout

type de données, en ce compris des données concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, la vie sexuelle... alors

que le traitement de ce type de données est en principe interdit. Ici aussi, la loi prévoit que ces informations sensibles ne peuvent être recueillies et traitées que selon les modalités déterminées dans un arrêté royal... qui n'a toujours pas été adopté.

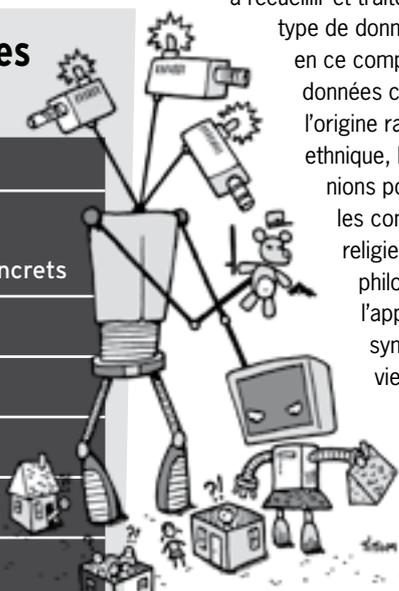
Lancée après la réforme des polices (menée suite à l'affaire Dutroux), la BNG ne prit son réel rythme de croisière qu'à partir de 2003. Depuis, le nombre de données enregistrées dans la BNG n'a cessé de croître, au point qu'au mois de janvier 2007, ce fichier contenait des informations sur près d'un habitant du Royaume sur sept! (voir tableau).

DE RAPIDES DÉRIVES

Comme l'enregistrement de ces données n'obéit à aucune autre condition que le fait de présenter un intérêt concret à l'action policière, des dérives se sont très vite produites. Dans son rapport annuel 2003, le Comité Permanent P (organe de contrôle des services de police) indique avoir constaté

Evolution et répartition des données enregistrées dans la BNG

	Janvier 2005	Janvier 2007
Faits (concrets ou non)	8.826.227	11.086.899 + 78.920 faits non concrets
Personnes	1.425.904	1.644.435
Véhicules	1.486.155	1.824.630
Lieux	5.887	15.877
Organisations	Inexistant	11.547
Objets	11.641 688	15.390.444



BNG (BANQUE DE DONNÉES NATIONALE GÉNÉRALE): UNE NOUVELLE PETITE SOEUR POUR BIG BROTHER

Source: rapport annuel du Comité P 2006.



trafic ou disciplinaire) à l'égard des requêtes de données effectuées sans y avoir d'intérêt concret."

FICHAGE DE DONNÉES SENSIBLES

La question du fichage de données sensibles s'est encore posée en mai 2005 lorsque la presse du Nord du pays révéla la tenue, par la police fédérale d'Anvers, d'un fichier politique de 172 organisations et 116 personnes considérées comme "extrémistes". Des organisations comme Gaia, la Ligue humaniste, Indymedia, l'organisation pacifiste Vaka, le Bond Beter Leefmilieu, le Davidsfonds, le Parti du travail de Belgique, Médecine pour le peuple, le Front antifasciste, l'Association des travailleurs turcs, l'Union des mosquées et associations islamiques d'Anvers, et même Hare Krishna s'y retrouvaient. Les différents responsables de ces organisations étaient inscrits sur cette liste, avec leur lieu habituel de rencontre, leur numéro de GSM, leur adresse, leur site Internet de référence ainsi que leur tendance philosophique, idéologique ou politique. On peut légitimement s'interroger sur la légalité d'un pareil fichier politique particulièrement en l'absence de l'arrêté royal qui est censé encadrer le recueil de ce type de données sensibles.

UN ARRÊTÉ FORT DISPUTÉ

Le Soir du 3 octobre 2008 a révélé récemment le projet →

dans plusieurs dossiers que l'information obtenue est utilisée un peu trop à la légère. "Dans un cas précis, il s'agissait d'une personne qui aurait été porteuse du virus du sida et aurait eu l'intention de contaminer les fonctionnaires de police lors d'une intervention policière éventuelle. Il est ressorti de l'enquête menée par le Comité Permanent P et par l'Organe de contrôle que l'information enregis-

trée reposait uniquement sur des rumeurs verbales, qu'il n'y avait aucune justification judiciaire ou administrative, que l'information reçue n'avait pas été évaluée de manière approfondie et qu'il n'y avait pas d'intérêt concret." Le rapport poursuit: "Sur la base de ce dossier et d'autres, le Comité Permanent P a l'impression que les fonctionnaires de police ne se rendent pas toujours compte que

la collecte d'informations constitue en partie une intrusion dans la vie privée des personnes, particulièrement s'il s'agit d'informations sensibles."

Ce constat a été répété année après année par le Comité P au point de regretter le manque de contrôle préventif et de plaider "pour que l'on intervienne sévèrement (sur le plan pénal, adminis-

Comment s'adresser à la Commission de la protection de la vie privée?

"Le citoyen lambda est protégé par la législation sur la protection de la vie privée," affirmait Christian De Valkeneer, procureur du Roi de Charleroi, pour répondre à ceux "qui agitent le fantasme de Big Brother" (Le Soir, 11 octobre 2008). Pourtant, nous avons évoqué ci-dessus à quel point le recours à la Commission de la protection de la vie privée ne présente aucune garantie quant à l'effectivité du contrôle exercé sur le fichage policier. Mais prenons le procureur du Roi au mot. Pour vérifier les renseignements recueillis par la

police et procéder à des corrections, il "suffit" de s'adresser à la Commission. ① Concrètement, il faut envoyer une demande datée et signée à la Commission. Sous peine d'irrecevabilité, la demande doit contenir: nom, prénom, date de naissance, nationalité de la personne concernée, une photocopie de son document d'identité. Il faut aussi désigner l'autorité ou le service concerné et "tous les éléments pertinents concernant les données contestées, tels que leur nature, les circonstances ou l'origine de la prise de connaissance des

données contestées, ainsi que les rectifications éventuellement souhaitées." (article 37). Voici les coordonnées de la Commission:

Commission de la protection de la vie privée
Rue Haute 139, 1000 Bruxelles
02/213.85.40 ou 65
commission@privacycommission.be

① La procédure est prévue par l'article 13 de la loi du 8 décembre 1992 et par l'AR du 13 février 2001 portant exécution de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

→ du gouvernement de mettre fin à ce vide juridique en présentant un arrêté royal qui fixerait les modalités de traitements des données à caractère personnel dans le cadre de la BNG. Le projet a été unanimement critiqué par les défenseurs des droits démocratiques, au motif que cette intrusion importante dans notre vie privée mérite mieux qu'un arrêté royal préparé en catimini et adopté à la sauvette mais, au contraire, un véritable débat public et argumenté au Parlement fédéral paraissait nécessaire. Ce débat eut lieu au début du mois de décembre 2008. Tant les partisans du projet que ses plus grands détracteurs ont pu s'exprimer. A l'heure actuelle, on ne sait si le gouvernement persévéra dans son projet ou s'il le modifiera. (D'autant que les deux coauteurs de l'arrêté ne sont plus en poste: l'un était le ministre de la Justice Jo Vandeurzen, l'autre le ministre de l'Intérieur Patrick Dewael. On verra si leurs successeurs marcheront sur leurs traces.)

Dans son état actuel, le projet d'arrêté royal, sous prétexte d'encadrer la collecte d'informations policière, offre en réalité la plus grande latitude aux services de police pour fichier les citoyens. Le projet prévoit entre autre le fichage automatique

de tout "groupe de pression", c'est-à-dire tout groupement de personnes actif sur le plan politique ou socio-économique, dès que celui-ci organise une manifestation. Par ailleurs, chaque année, le ministre de l'Intérieur rédigera une liste de "groupements présentant un intérêt particulier pour l'ordre public".

ENCADREMENT OU PAS, L'ARBITRAIRE DANS LA COLLECTE D'INFOS RISQUE DE PERDURER LONGTEMPS.

Pour un citoyen, le fait d'appartenir, de porter les signes distinctifs ou diffuser les idées de ce groupement justifiera son enregistrement dans la BNG. Il en sera de même si cette personne a fait "l'objet d'au moins un procès-verbal constatant une infraction commise dans le cadre du maintien de l'ordre public". Ou si de simples soupçons concernant la commission d'une infraction pèsent sur elle... Des lieux, des moyens de transport, des objets ou des numéros peuvent se retrouver dans la BNG dès qu'ils sont en lien avec un événement susceptible de porter atteinte à l'ordre public.

COLLECTE LARGE ET SANS CONTRÔLE

Les données qui peuvent être ensuite recueillies sur une personne sont larges: "la description physique, les particularités financières, les habitudes de vie, en ce compris l'appartenance à un groupe ethnique, les affiliations, les opinions

politiques ou religieuses, les habitudes de consommation, la situation professionnelle et même, dans une finalité de police judiciaire, le comportement sexuel..."

L'arrêté royal prévoit une limite d'âge: la personne doit avoir atteint 14 ans. Mais, précise le texte, avec l'accord d'un magistrat de la jeunesse, un enfant de moins de 14 ans pourrait se retrouver fiché dans la BNG! Les données recueillies peuvent être conservées tant qu'elles répondent aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Un effacement automatique des données est envisagé dans l'arrêté

royal après un certain temps qui varie en fonction du type de données (en principe 10 ans après leur dernier traitement).

Le pire réside dans l'absence de contrôle effectif pour le citoyen qui voudrait savoir s'il existe des informations le concernant et les rectifier si elles sont erronées. Les données policières ne sont en effet pas directement accessibles aux citoyens. Conformément à l'article 13 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection des données à caractère personnel, ils doivent s'adresser à la Commission de protection de la vie privée qui exercera pour eux un contrôle des données détenues à leur égard par les services de police. Cette Commission n'a aucun droit direct de contrôle. Elle s'adresse aux personnes de contact qui lui sont désignés dans les services de police. Au bout de ce processus, le citoyen qui l'aura sollicité obtiendra une réponse lacunaire: "les vérifications nécessaires ont été effectuées".

Est-il repris dans la BNG? Quels sont les renseignements recueillis? Est-ce que ces renseignements présentaient un intérêt concret pour l'exécution des missions de police? Est-ce que des données erronées existaient? Y a-t-il eu des rectifications? Le citoyen n'en saura rien. La Commission veille pour lui. Et puis surtout un organe de contrôle interne aux services de police qui a un accès illimité aux banques de données est mis en place. Big Brother is watching you but Big Brother is watching by ... Big Brother. Tout va bien!

En l'absence d'un réel contrôle sur les données qui y sont enregistrées, l'arbitraire qui régit actuellement la collecte d'informations sur les citoyens risque donc de perdurer longtemps, qu'il y ait encadrement ou non - par arrêté royal ou non - de la BNG. ■

Une boîte de Pandore qui viole la vie privée

Le système actuel des renseignements policiers offre un véritable blanc-seing pour un fichage généralisé de la population. Il suffit en effet que les données personnelles recueillies présentent un "intérêt concret" aux yeux des services de police "en vue du maintien de l'ordre public" ou de la recherche d'infractions et de leurs auteurs. Certes, le projet d'arrêté royal vient ajouter des conditions supplémentaires au fichage des citoyens (être suspect, avoir fait l'objet d'au moins un procès-verbal, être considéré comme un supporter à risque, avoir fait l'objet pour un étranger d'un ordre de quitter le territoire...) Mais ces conditions restent larges, permettent le fichage de personnes qui ne présentent aucune dangerosité et ouvrent toujours la boîte de Pandore du traitement policier de données

qui touchent à l'intimité même de la personne. Ses convictions, ses habitudes de vie, son appartenance ethnique, ses affiliations, sa santé deviennent criminogènes. Cet amalgame entre données criminelles et origine ethnique, orientation sexuelle, militantisme... est la porte ouverte à toutes les dérives.

Cette intrusion abominable dans la vie privée est d'autant plus grande qu'il n'existe aucune possibilité effective pour le citoyen de vérifier directement les renseignements recueillis sur lui et d'y apporter des corrections. Et que, de leur propre aveu, les autorités de police semblent avoir les pires difficultés à empêcher les policiers d'utiliser les informations contenues dans la BNG en dehors de la sphère professionnelle...

📧 L'auteur serait heureux de recevoir des commentaires sur son texte et sur le sujet. Vous pouvez lui écrire à l'adresse axel.bernard@progresslaw.net

Une évaluation des lois antiterroristes, enfin

LES LOIS ANTITERRORISTES VONT FAIRE L'OBJET D'UNE ÉVALUATION AU PARLEMENT EN FÉVRIER. EN ATTENDANT, LE COMITÉ T A ORGANISÉ UN COLLOQUE POUR REDIRE LA DANGÉROSITÉ DE CES LÉGISLATIONS D'EXCEPTION.

Le 11 septembre 2008, le Comité T (regroupant diverses associations et des individus soucieux des droits démocratiques) lançait un appel pour évaluer d'urgence les législations liberticides:

"Après 7 ans, le Comité T considère qu'il est plus que temps de se donner celui de la réflexion et de mettre fin aux dérapages répétés produits par les dispositifs antiterroristes qui conduisent devant les tribunaux des personnes qui n'auraient pas dû s'y trouver. Aussi demande-t-il aux parlementaires d'entreprendre d'urgence les démarches suivantes:

► *Au regard des dérapages auxquels son application a donné lieu cinq ans après son entrée en vigueur dans le droit pénal belge, évaluer et au besoin modifier ou abroger la loi du 19 décembre 2003 sur les infractions terroristes.*

► *Prendre des initiatives législatives pour clarifier l'interprétation de ce qui relève de la contestation sociale sous toutes ses formes afin de la retirer du champ d'application du code pénal, et notamment des dispositions relatives à l'action criminelle ou terroriste.*

► *Développer des mécanismes de contrôle à l'égard du Parquet fédéral.*

► *Limiter et contrôler les pouvoirs attentatoires aux libertés accordés aux services de police et de renseignement".*



Les poursuites à l'encontre du militant Bahar Kimyongür et des activistes du Secours Rouge illustraient en effet les dérives de ces législations d'exception. La détention préventive à l'encontre de la journaliste Wahoub Fayoumi fut sans doute le moment où un certain nombre de parlementaires prirent conscience du danger que recèlent les législations antiterroristes. A la suite d'une visite en prison de la journaliste, les députés Fouad Lahssaini et Jean Cornil réclamèrent une évaluation indépendante sur l'application de la législation antiterroriste et une modification permettant d'éviter que des personnes qui usent de leur liberté d'expression et d'association aillent en prison.

Au cours de sa réunion du 22 octobre 2008, la Commission de la justice de la Chambre des représentants a décidé d'organiser des auditions afin de pouvoir évaluer les législations adoptées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (loi relative aux infractions

terroristes, loi relative au mandat d'arrêt européen, loi concernant les méthodes particulières de recherche et quelques autres méthodes d'enquête, loi modifiant la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations de sécurité, loi relative à la protection des témoins...). Ces auditions se dérouleront durant le mois de février 2009.

UN COLLOQUE DU COMITÉ T

Le 19 décembre 2008 s'est ensuite tenu au Parlement un colloque organisé par le Comité T en vue d'évaluer les lois antiterroristes. Les différents intervenants ont rappelé leur préoccupation par rapport à la définition extrêmement large de l'infraction terroriste, qui permet de considérer comme terroriste des comportements qui n'ont strictement rien à voir avec des actes de terreur. La question de l'utilité de cette infraction a clairement été posée. A-t-on besoin de cette incrimination pour poursuivre et condamner les auteurs des attentats comme ceux du

11 septembre 2001? Non, ont répondu clairement la plupart des intervenants.

D'autant que la définition de ce qui est du terrorisme ou ne l'est pas varie énormément selon les tendances politiques et idéologiques du moment. "Le terroriste d'aujourd'hui peut être le prix Nobel de demain", rappelait Jo Stevens, le président de l'OVB (Ordre des barreaux flamands), chargé des conclusions du colloque. Ensuite, cette infraction politique rentre fondamentalement en contradiction avec les droits et libertés, comme l'illustrent toutes les affaires 'terroristes' traitées en Belgique ou ailleurs. Des comportements qui relèvent de la liberté d'expression, de réunion ou d'association deviennent subitement "criminels".

TERRORISTES DE DROIT COMMUN

Les droits de la défense des présumés terroristes sont aussi malmenés. L'accusation est souvent fondée sur des preuves confidentielles récoltées par des services secrets ou à l'étranger, sans qu'il puisse être vérifié si elles ont été recueillies régulièrement. Il n'y aurait en effet pas de droits à accorder aux ennemis de l'Etat de droit...

Le colloque a mis aussi en évidence à quel point le droit d'exception mis en place pour lutter contre le terrorisme s'étend et s'immisce dans le droit commun. Tous les citoyens deviennent des terroristes potentiels. Cette culture de la suspicion amène au fichage et au profilage de la population. A tel point que "les fondamentalistes de la répression sont plus dangereux que les fondamentalistes terroristes", jugeait ironiquement Jo Stevens. Avant de se poser la question de savoir "qui contrôle les contrôleurs?" ■



S'inspirer des actions citoyennes

au Venezu

**DE RETOUR DU VENEZUELA, MYRIAM DJEGHAM NOUS PRÉSENTE QUELQUES
EXEMPLES MOTIVANTS DE MOBILISATION CITOYENNE ET D'ORGANISATION
DES ENTREPRISES. OÙ LA MISE EN PRATIQUE DU "SOCIALISME DU 21^E SIÈCLE"
APPARAÎT POUR CE QU'ELLE EST: LABORIEUSE MAIS FÉCONDE. ◊**



GEORGES BARTOLI

ela

Myriam Djegham
Militante altermondialiste

Il existe en Europe des actions citoyennes intéressantes, novatrices, mobilisatrices même. Le "vieux continent" n'est pas mort ni socialement ni politiquement. Mais ces expériences sont systématiquement freinées par une culture nourrissant le fatalisme, la perte de confiance dans nos capacités d'agir sur la société et notre imaginaire bloqué par l'échec du socialisme en Europe. Pour alimenter ma militance, mes convictions et mes actions, je suis donc partie six semaines au Venezuela y découvrir des mouvements sociaux.

Évidemment, le Venezuela "c'est pas le Pérou"! Ce qui est mis en place n'a rien de fulgurant, les actions citoyennes n'ont rien de fondamentalement différent si ce n'est le contexte. Quoique également soumis au capitalisme et au fatalisme, là-bas, on essaye, on teste, on croit, on ose... À ce stade, après 10 ans d'un "chavisme", qui a d'abord tenté la troisième voie du social-libéralisme puis pris un virage vers le socialisme, ce n'est pas le résultat qui est épatant mais le chemin emprunté par les citoyens et encouragé par le gouvernement. Un véritable souffle. Une remise à jour de ce qu'ici, en Europe, on a mis au placard. Le contexte culturel du capitalisme occidental nous a persuadés que "ce n'est pas possible" ou que "ça ne changera rien", ou encore que "on n'y arrivera quand même pas". Ce matraquage a moins formaté les esprits là-bas.

Globalement, on peut résumer en deux concepts clefs le processus soutenu par le gouvernement de Hugo Chavez: "protagoniste" et "intégral". Derrière le mot "protagoniste" (associé à "populaire"), la démocratie participative est recherchée non comme gadget mais comme alternative à la démocratie représentative. Ce n'est plus seulement voter, revendiquer, être consulté: c'est toute la démarche jusqu'à la décision, puis la mise en oeuvre et l'évaluation. Tous les citoyens sont encouragés à être ces protagonistes. "Ahora Venezuela

es de todos", entend-on. Quant au terme "intégral", il implique de prendre en compte tous les acteurs et surtout tout le système qui a amené le problème, partant de la conviction que cette vision globale peut nous aider à le résoudre. Il va à l'encontre du taylorisme.

Voici quelques exemples d'expériences qui m'ont paru intéressantes en termes de participation et d'organisation de la société. Face au colonialisme mondial du capital, ces expériences et ces réflexions peuvent influencer nos actions et nous redonner le droit de rêver sans tomber dans la naïveté.

► MEDIAS ALTERNATIFS

Au Venezuela, le bombardement médiatique va à l'encontre du projet politique actuel. Les multiples chaînes de télé privées font l'apologie de la jouissance égoïste et immédiate de l'entreprise culturelle capitaliste. Au-delà même, les médias se sont substitués aux partis d'opposition affaiblis. Ils ont coorganisés le coup d'état en 2002. Face à ce phénomène puissant et contre-révolutionnaire, se développent des médias alternatifs, télévisions et radios, publics et associatifs, nationaux, régionaux ou locaux. "Quand la TV devient révolution!"

Vive TV, par exemple, est une chaîne d'Etat créée pour la participation citoyenne. Deux mécanismes sont organisés. D'une part, ils ont constitué un comité de programmation composé de mouvements sociaux. D'autre part, des consultations avec la population s'organisent quasi chaque semaine.

SPECTATEURS ACTIFS

J'ai participé à une telle consultation dans un quartier populaire de Caracas. A 21h, caméras,

écrans géants, une trentaine de travailleurs de Vive sont installés sous une grande bâche. Trois programmes sont soumis à la critique. Toutes les idées sont récoltées pour que les gens se réapproprient "leur télé". Processus difficile puisque le public... ne connaît pas les programmes et n'a pas d'outils pour les critiquer. D'entrée de jeu, il en ressort, en bref: "C'est bien, continuez. On ne regarde de toute façon pas ce genre de programmes et nos préoccupations sont ailleurs". Ceci à l'exception de quelques intellectuels de gauche du quartier, qui sont d'ailleurs à l'origine de la rencontre.

Mais voilà que les gens arrivent avec leurs préoccupations quotidiennes: l'eau et les poubelles dans le quartier. Apparemment, rien à voir avec ce qu'on leur demande sur les programmes. Mais le débat prend sens lorsque la modératrice demande comment la TV peut les aider face à ces problèmes. Progressivement, les interventions dépassent la plainte. La discussion coconstructrice rassemble alors les intérêts des uns et des autres. Emergent des propositions de contenus. Au-delà des revendications, Vive TV souhaite donc refléter les propositions de la communauté dans laquelle elle s'inscrit.



VIVE TV

RAPPORTS AU TEMPS ET AU TRAVAIL

La télévision véhicule aussi un modèle de rapport au temps. Soit elle enferme la vie des gens dans des formats standards (52, 26, 16 ou 8 minutes), soit elle tente de se rapprocher du temps réel →

→ tant dans la production que dans la réalisation. Par exemple, lorsqu'une équipe de *Vive* part en reportage, avant de sortir caméras et micros, elle partage d'abord la vie des gens. Pour réaliser un montage d'une heure sur une coopérative agricole ou une communauté indigène, l'équipe vit avec elle pendant une semaine. A *Vive* ce sont les financements publics qui le permettent. Dans d'autres médias alternatifs, c'est le volontariat. Il existe près de 50 TV communautaires légalisées.

Par ailleurs, pour rompre progressivement avec le modèle de division du travail entre manuels et intellectuels, le personnel de *Vive* est encouragé à découvrir et à se former au métier des autres dans l'équipe. C'est l'idée du "travailleur intégral". Lors du tournage, l'initiative de la question ou de la prise de vue n'est pas plus réservée au technicien qu'au journaliste.

SE FILMER PLUTÔT QU'ÊTRE FILMÉ

Enfin, les programmes de *Vive*, comme ceux des radios et TV associatives, donnent la parole et, au-delà, proposent même les outils de production aux protagonistes, à ceux qui sont filmés, acteurs complets de la construction de l'image qui sera retransmise d'eux. Le média devient outil à s'approprier. On n'y parle pas "sur" un objet mais de "soi". Le pouvoir institué de l'expert est ainsi questionné. Un des objectifs est de rendre intelligible les réalités vécues des classes populaires et pas seulement les savoirs intellectuels de "bourgeois experts".

Cela nécessite une préparation pour dépasser le stade de l'interview témoignage traditionnel parfois peu valorisant tant pour le filmé que pour celui qui filme. Les balbutiements des "auto-journalistes" débutants ne sont pas toujours attractifs mais nos modes d'évaluation s'en trouvent aussi questionnés. Le résultat final est-il plus important que le processus de création? Doit-on centrer notre

évaluation sur le seul audimat ou plutôt sur un "qualimat"? Nous ne sommes pas tous artistes, ni professionnels de la TV mais nous savons tous communiquer. Comment rendre cette parole volée, tout en lui donnant toutes les chances d'être entendue? Tel est le défi de ces médias laboratoires pour la communication du socialisme.

► COOPERATIVES



La production abondante de biens de première nécessité est indispensable tant au socialisme qu'à l'autonomie économique et politique d'un pays. Le Venezuela est encore complètement dépendant des importations. Le gouvernement actuel tente donc différentes formules pour développer l'économie nationale et sortir en même temps d'une logique guidée par le seul appât du gain.

Au-delà de la nationalisation (ciment) ou la renationalisation (sidérurgie et pétrole) de grandes entreprises, la politique économique vise à encourager le développement de coopératives. En 2002, les principes en ont été transcrits dans la loi. Celle-ci traduit en termes concrets les soucis de limiter les rapports hiérarchiques, de partager les bénéfices entre travailleurs, d'assurer la transparence des décisions...

ÉGALITÉ OU COURSE AUX AIDES?

Beaucoup de nouvelles coopératives ont été créées depuis cette nouvelle loi. La plupart sont nées dans le seul but de bénéficier de crédits publics faciles. Mais d'autres, parfois préexistantes à la loi, ont développé un esprit coopérativiste prononcé. Celui-ci nous

remet en mémoire des structures qui existaient chez nous il y a 20 ou 30 ans et qu'on retrouve en partie dans notre "économie sociale" d'aujourd'hui.

J'ai passé une semaine dans les champs d'un "Comite Tierra" qui regroupe d'anciens paysans sans terre dans l'état de Yaracuy. Depuis que la loi attribue la terre à celui qui la cultive, ils ont cessé de lutter physiquement contre les propriétaires terriens et leurs polices. Ils ont construit une coopérative d'agro-écologie. Ils cultivent essentiellement du maïs, des bananes et des caraotas (haricots noirs, une des bases de la nourriture nationale). Chaque année, ils font une évaluation des coûts de production et remettent cette évaluation au gouvernement qui leur accorde une avance, placée en banque. Quand le maïs est récolté, le gouvernement l'achète et paie le solde entre ce qui a déjà été versé comme crédit et la valeur de la récolte. Ils en feront de la farine vendue à bas prix aux consommateurs, via un réseau public de distribution.

Dans la coopérative ARACAL, il y a 130 agriculteurs, dont 10% vivent sur place. Ils travaillent 6 jours par semaine mais 5 heures par jour, donc au total 30 heures par semaine. Ils reçoivent tous le même salaire (qui représente une avance sur leur part des recettes annuelles: si la coopérative fait des bénéfices, ils seront partagés entre tous en fin d'année). Les coopérateurs se réunissent tous les samedis avant la paie, en dessous de l'arbre à palabres, pour discuter de l'organisation du travail.

Evidemment, il ne suffit pas de le vouloir et encore moins de le décréter pour créer les conditions de l'égalité parfaite. Et si le paysage est paradisiaque, que ce soit en termes écologiques ou d'égalité sociale, ils ne sont pas au bout du chemin. Mais ils ont fait les premiers pas décisifs.

A QUI PROFITE LA PLUS-VALUE?

La coopérative CECOSESOLA à Barquisimeto existe depuis 40 ans. Au départ, elle organisait des transports publics à moindre coût. Un sabotage mit le projet en faillite. Mais l'équipe de base a tenté une nouvelle expérience dans le secteur de la grande distribution. Petit à petit, autour d'un projet de marché de fruits et légumes, ils ont rassemblé des coopérateurs.

S'y retrouvent les travailleurs et les producteurs, souvent eux-mêmes constitués en coopératives agricoles. Aujourd'hui, 4 marchés fournissent 40.000 familles grâce au travail des 600 employés coopérateurs. Ils fonctionnent sans hiérarchie, consacrant une journée par semaine pour organiser le travail. Ils sont complètement indépendants de l'Etat et procurent à leurs membres un revenu légèrement au-dessus du salaire légal (beaucoup de travailleurs au Venezuela sont encore en dessous) ainsi qu'une couverture sociale.

Ils poussent la logique coopérativiste au-delà du seul intérêt des coopérateurs, puisque les bénéfices ne sont pas partagés entre eux. Ils sont réinvestis dans des projets médicaux proposés à faible coût à la population et gratuits pour les coopérateurs. Les seuls qui gagnent un salaire plus élevé sont les médecins. C'est un choix contraint de la coopérative. Sans cet écart à leurs règles, ils n'auraient pas de médecins...

Face à l'échec de nombreuses coopératives, on peut regretter que l'Etat ne se soit pas appuyé sur l'expertise de coopératives existantes avant lui. On peut aussi reconnaître la difficulté de construire un régime socialiste dans une société où l'on a jusqu'ici développé l'intérêt du gain.

► ENTREPRISES SOCIALISTES

La récente mode des "entreprises socialistes" vise notamment à construire des modèles où les dirigeants sont de simples faci-

litateurs de décisions prises par la majorité. Certains parlent d'un modèle de gestion "en pyramide inversée". Dans ces projets se retrouvent les soucis d'humaniser le travail, d'éliminer progressivement la division sociale du labeur, l'aliénation au travail, la priorité du capital sur l'intérêt collectif et toutes les formes de discrimination. Il s'agit aussi d'impliquer les travailleurs dans les décisions, de diminuer les tensions salariales, d'intégrer l'entreprise dans sa communauté et de redistribuer les profits dans un intérêt général. PDVSA, l'entreprise qui produit le pétrole au Venezuela, illustre ce dernier objectif puisqu'une partie de ses bénéfices financent l'important programme des "misiones", ces vastes projets médicaux, sociaux et éducatifs qui couvrent tout le pays (NDLR: nous y reviendrons dans un prochain numéro).

ÉGALITÉ SALARIALE, OUI MAIS...

En l'absence de définition légale jusqu'ici, ces entreprises tentent différentes formules de cogestion. J'ai visité une sucrerie et une cimenterie. Toutes les deux ont été rachetées par l'Etat suite à la mobilisation des travailleurs, qui refusaient les licenciements programmés par les actionnaires privés étrangers. Dans la cimenterie, avec l'aide de l'UNT (Union Nationale des Travailleurs, syndicat proche du gouvernement), tente de se mettre sur pied un conseil des travailleurs. Les 400 travailleurs sont organisés en départements. Les représentants sont élus dans chacun des départements pour un mandat d'un an. Le conseil les rassemble, en compagnie du directeur, délégué de l'Etat. Ils se réunissent toutes les semaines pour débattre de la gestion de l'entreprise.

Les décisions sont idéalement prises au consensus. Lorsque je les ai rencontrés, ils étaient en train d'écrire leur règlement. Ils envisageaient de diminuer l'écart entre les salaires... mais n'osaient pas diminuer les salaires déjà



GEORGES BARTOLI

TOUS LES CITOYENS SONT ENCOURAGÉS À ÊTRE DES PROTAGONISTES.

acquis (celui du directeur notamment, dix fois plus élevé que celui des ouvriers). De la discussion que j'ai eue avec celui-ci, j'ai compris l'expression "rouge de chemise, pas de cœur". Pour lui, s'il reste des syndicats, c'est parce que les travailleurs ne sont pas encore conscients du changement. Pour les syndicats au contraire, c'est parce que le changement n'a pas encore eu lieu. Il est seulement en gestation. Pouvoir quand tu nous tiens...

Dans la sucrerie, la cogestion passe par un "conseil socialiste de participation", qui fait office de direction. Ce conseil rassemble des porte-parole de tous les partenaires du processus de production du sucre, depuis le cultivateur de canne jusqu'au consommateur. Le président actuel est un travailleur comme les autres et ne gagne que le double du salaire normal, pour assumer sa charge complémentaire. Auparavant la production était revendue pour l'exportation (à Nestlé, Coca-Cola...). Désormais, ils écoulent le gros de leur production sur le marché national, pour la consommation des ménages.

Pour confronter et enrichir ces différents modèles, en dehors des

formations politiques organisées sur le lieu de travail, des rencontres entre entreprises socialistes sont programmées.

SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS

Dans l'une et l'autre de ces entreprises, il y a un département chargé du "développement de la communauté". Sa mission est d'aider la communauté locale via des activités et /ou des financements. Par exemple, le manque de logements est une des premières questions sociales aujourd'hui. La cimenterie collabore donc avec des conseils communaux en leur vendant du ciment à prix réduit, en donnant des machines ou en apportant un soutien technique. Elle soutient également l'organisation d'un "mercal" (magasin d'Etat) sur le site de l'entreprise où sont récoltés puis redistribués des médicaments.

La sucrerie, pour sa part, soutient les producteurs de canne et les coupeurs. Son département social met sur pied une école socialiste. Les contenus sont définis par le conseil de participation et la méthodologie est celle de l'éducation populaire (voir plus loin). Ils collaboreront aussi à une radio communautaire 2 heures par semaine.

CONSEILS COMMUNAUX LE POUVOIR AUX COMITÉS DE QUARTIER

Selon Hainan El Troudi, la culture paternaliste est "castratrice de dignité". La participation, c'est prendre part aux décisions qui nous concernent nous et les autres, et contrôler leur exécution. Il lui paraît essentiel que les institutions d'Etat n'affectent pas leurs moyens sans consultation populaire, où peuvent se déterminer collectivement les critères de distribution. Cette dignité qui s'obtient quand on a le sentiment de participer à la société, la structure des conseils communaux la permet.

Les conseils communaux peuvent exister dès qu'il y a la volonté de 50 personnes d'un même quartier. Les mandataires sont élus pour deux ans sur base d'élections directes par quartier. Ils ne doivent pas être membres d'un parti politique. Les conseils communaux sont compétents en matière d'éducation, santé, travail social, logement, transport, sport, culture, agriculture et environnement. Le gouvernement les finance par projets, sans limites de budget. L'assemblée du conseil communal est souveraine. C'est elle qui vote les projets qui seront introduits auprès du gouvernement. Ils ont des réunions mensuelles.

A Urachiche, par exemple, il y a 42 conseils communaux qui fonctionnent pour 27.000 habitants. C'est une part essentielle du projet de Chavez de transférer les compétences des "caldera" (comparables à des provinces) dans les mains des habitants des quartiers via les conseils communaux. Les caldera sont trop bureaucratiques. Si l'organisation de la participation populaire se fait au niveau du quartier, le plus proche des gens, rapidement les conseils communaux se rendent compte de l'intérêt de travailler avec les autres conseils sur beaucoup de problèmes. ■

① Le chapeau et les intertitres sont de la rédaction.

② "Désormais, le Venezuela est à tous."

③ Les dernières élections y ont eu lieu le 23 novembre dernier.

Arriéré locatif, expulsion et intervention du CPAS

La presse a récemment fait écho à une demande du secteur associatif de voir interdire les expulsions locatives durant la période hivernale. Cette revendication doit bien sûr être soutenue. Cependant, si risque d'expulsion il y a, différentes protections existent déjà. En cas d'arriéré locatif, le CPAS peut – et même doit – aider

les locataires à faire face à cette dette de façon à ce que celle-ci n'aie pas pour conséquence de priver les personnes de logement. Une telle situation porte en effet atteinte à la dignité humaine, si bien que l'intervention du CPAS est légalement requise. Cette intervention peut prendre différentes formes: paiement de l'ar-

riéré locatif, le cas échéant sous forme d'une avance recouvrable; médiation de dette; guidance budgétaire... Le CPAS peut certes conditionner son aide (éventuellement à un déménagement pour un logement moins cher) mais dans un cas de menace d'expulsion il ne peut refuser d'intervenir. En théorie d'ailleurs, les demandes

d'expulsion sont toujours transmises au CPAS et celui-ci devrait, en principe, agir automatiquement avant et non après l'expulsion. Le service Infordroits peut aider les locataires et les associations à introduire adéquatement les demandes d'aide auprès du CPAS compétent. ■

Tél.: 02/535.93.52.

ENFANTS DE CHÔMEURS EXCLUS

Les enfants de chômeurs exclus par l'ONEm ont bien droit, comme les autres enfants de chômeurs, à un supplément d'allocations familiales. Ainsi a statué la Cour constitutionnelle, le 30 octobre dernier. Jusqu'ici, ces enfants ne recevaient plus le supplément, au motif que celui n'est versé qu'aux enfants de chômeurs "complets

indemnisés". Le chômeur exclu n'étant plus indemnisé, son enfant perdait le droit à ce supplément. La Cour constitutionnelle a jugé qu'il y avait là une discrimination entre les enfants. Cette décision concerne l'article 42bis, alinéa 1er des lois relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés.

Le calendrier de notre ami Stiki

NOTRE DESSINATEUR STIKI RASSEMBLE QUELQUES UNS DE SES MEILLEURS DESSINS DANS UN CALENDRIER ABSOLUMENT INÉDIT... ET GRINÇANT.

Cette pièce de collection est cependant mise à disposition de nos fidèles lecteurs, qui pourront s'en procurer un exemplaire en suivant les instructions ci-dessous. Pour la petite histoire, sachez que les dessins qui y figurent ont été choisis par les abonnés au "dessin du lundi".

Les illustrations couvrent la palette des sujets traités par Stiki: droits sociaux et inégalités bien sûr, mais aussi médias, sans papiers, psychiatrie et autres absurdités politiques. Un calendrier grinçant et percutant comme le sont les dessins d'un de nos deux dessinateurs favoris, qui vous permettra de sa-

vouer ses traits impitoyables avec les cruautés du monde moderne dans votre cuisine ou au bureau.

Pour obtenir gratuitement ce calendrier en version PDF à imprimer et égayer ainsi votre morne quotidien de milliardaire blasé et ruiné, écrivez à ledessindulundi@collectifs.net Vous pouvez aussi commander un

exemplaire imprimé gratuit qui sera disponible dans des dépôts sur Liège et Bruxelles dont l'adresse vous sera communiquée par mail. Si vous êtes volontaires, vous pouvez aussi organiser un dépôt dans d'autres villes, dites-le nous!

Envoyez un mail à Stiki avec votre préférence: pdf ou papier?

ledessindulundi@collectifs.net (ou écrivez à notre rédaction). Pour les calendriers papier, nous vous communiquerons les endroits de dépôt, leurs heures d'ouverture et la date à partir de laquelle vous pourrez venir chercher votre calendrier.

Site web du lundi:
<http://ledessindulundi.site.voila.fr>

LE CALENDRIER DU LUNDI

200



TU PAIES AUSSI
TROP
POUR ETUDIER?

SIGNE LA PETITION

www. **RESPACT** .be

ABW Jongeren - Animo - COMAC - CNAPD - Appel pour une école démocratique - Oproep voor een democratische school - CGSP-ACOD Enseignement - ECOLOJ - Jeunes CSC - FCJMP - FEL - Etudiants - FGTB - L² - KIFKIF - Jong GROEN - MJS - CEF - RESOJ - Vlaamse Jeugdraad - FEF - VWS - RNC - CJEF-CRIJ - ALS-EGA - KSJ-KSA-VKSJ - ROOD UGent - Vluchtelingenwerk Vlaanderen - CSC-Enseignement - Blockbuster - BEA - Conseil étudiant de la HE de Bruxelles



Infor GazElec

L'énergie, c'est un droit !

Choisir un meilleur fournisseur d'énergie, oui mais...

Quel est le fournisseur le plus intéressant
pour votre consommation d'énergie?
Comment changer de fournisseur? Quels sont vos droits ?

Infor Gaz Elec fait pour vous une comparaison des offres et des prix,
vous aide à faire un changement...



informations et conseils gratuits :

02/209.21.90

www.inforgazelec.be